



HAL
open science

Le futur Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône : une structure porteuse pour la valorisation du patrimoine en Nord Isère ?

Jérôme Deschamps

► **To cite this version:**

Jérôme Deschamps. Le futur Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône : une structure porteuse pour la valorisation du patrimoine en Nord Isère ?. Science politique. 2006. dumas-00839627

HAL Id: dumas-00839627

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00839627v1>

Submitted on 28 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
www.iep-grenoble.fr

UNIVERSITE PIERRE MENDÈS-FRANCE

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Mémoire professionnel de Jérôme Deschamps

**Le futur Parc Naturel Régional
des Boucles du Rhône**

**Une structure porteuse pour la
valorisation du patrimoine en Nord Isère ?**



Master 2 « Direction de projets culturels »
Année universitaire 2005/2006
Sous la direction de Jean Guibal

UNIVERSITE PIERRE MENDÈS-FRANCE

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Mémoire professionnel de Jérôme Deschamps

**Le futur Parc Naturel Régional
des Boucles du Rhône**

**Une structure porteuse pour la
valorisation du patrimoine en Nord Isère ?**

Master 2 « Direction de projets culturels »
Année universitaire 2005/2006
Sous la direction de Jean Guibal

Plan détaillé

Introduction : Présentation et Problématique p.5

- Le Parc naturel régional peut-il être utile à une politique de valorisation du patrimoine ?
- Le patrimoine n'est-il pas indispensable à la création et à la vie d'un Parc naturel régional ?

Première partie : Les Parcs naturels régionaux, analyse du dispositif..... p.9

I- Petit historique et évolution législative p.10

- A- La mise en place des premiers Parcs
- B- Des changements avec les lois de décentralisation
- C- Vers une plus grande reconnaissance du patrimoine culturel

II- La Charte : caractéristiques et portée juridique p.16

- A- La Charte : cohérence et coordination des actions menées
- B- La gouvernance : un principe fondamental des Parcs naturels
- C- Le mode de fonctionnement : les syndicats mixtes des Parcs

Deuxième partie : Les expériences culturelles des Parcs naturels régionaux (p.22)

I- Rhône-Alpes, première région de France pour les Parcs naturels régionaux (p.23)

- A- Les politiques culturelles des Parcs naturels régionaux
- B- Les Parcs nationaux et leurs différences avec les PNR
- C- Carte d'identité des 6 Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes

II- Quelles actions pour la valorisation du patrimoine culturel ? p.28

- A- La priorité à l'action culturelle : le Parc du Pilat
- B- La valorisation du patrimoine : le Parc du Vercors
- C- Un label dynamisant : exemple du Parc des Monts d'Ardèche

- D- Le Parc des Boucles de la Seine normande : une dynamique fluviale
- E- Le massif des Bauges : les actions envers le petit patrimoine
- F- Le Parc de Chartreuse : la phase d'inventaire du patrimoine

Troisième partie : le projet de Parc naturel régional des Boucles du Rhône

(p.50)

I- Le territoire d'implantation p.50

- A- Un espace au riche patrimoine culturel, animé et mis en valeur
- B- Les enjeux liés à ce territoire : un espace menacé
- C- Analyse du projet : état d'avancement, acteurs impliqués...

II- Une structuration plus forte en matière patrimoniale ? p.59

- A- Etat des lieux de l'animation du patrimoine sur le secteur
- B- Un PNR : mise en réseau et professionnalisation

III- La superposition entre Parcs et Pays, une éventualité envisageable ? p.64

- A- Détails du dispositif : un label porteur
- B- Au fil des expériences : exemples d'actions développées
- C- Le nouveau territoire d'implantation : vers une autre structure fédératrice à côté du Parc ?

Conclusion : Synthèse et Perspectives p.79

Bibliographie p.80

Liste des entretiens réalisés p.81

Liste des sigles p.82

Table des matières p.83

Sommaire des Annexes p.85

Annexes p.86

Introduction

Le choix d'effectuer mon stage de deuxième année de master « Direction de Projets Culturels » au sein du service valorisation/animation de la Conservation du Patrimoine de l'Isère s'explique par différents aspects. Tout d'abord, l'envie d'avoir une expérience de terrain, pouvant permettre entre autre de favoriser le développement culturel en milieu rural. Ensuite, la possibilité d'une interaction entre spectacle vivant et lieux patrimoniaux, réalisée à travers différentes initiatives, fut une des raisons de mon choix. De plus, ce stage de 7 mois, de février à août 2006, me permet de m'intéresser à un projet de territoire, à travers celle d'un possible Parc naturel régional, combinée à la relance du label Pays d'Art et d'Histoire. Cette plongée au cœur de deux dispositifs structurants en matière culturelle m'a amené à multiplier les contacts avec les professionnels oeuvrant dans ces structures, et aussi d'essayer de renforcer l'importance du patrimoine culturel aux yeux des acteurs locaux du territoire.

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé Parc naturel régional un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Créés en 1967 à l'initiative de la DATAR, les parcs naturels régionaux sont des pionniers du développement durable, une notion de premier ordre aujourd'hui. Ils ont différentes missions, notamment la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, le développement économique et social fondé sur ce patrimoine, l'accueil, l'éducation et l'information du public, ainsi que l'expérimentation. On dénombre aujourd'hui 44 parcs naturels régionaux (PNR), couvrant près de 13% du territoire national. Ils concernent 23 régions dont 2 hors métropole, 68 départements et 3 689 communes pour une population d'environ 3 millions d'habitants. Leurs territoires sont très diversifiés : haute ou moyenne montagne, plaine, estuaires, zones humides, milieux forestiers. Leur taille est également très variable allant de 21 communes (vallée de Chevreuse) à 200 communes (Ballons des Vosges) ainsi que leur surface qui va de 49 000 ha pour la Brière jusqu'à 611 000 ha pour la Guyane. C'est sous l'angle de la valorisation du patrimoine culturel que nous aborderons ce dispositif, qui séduit de plus en plus les élus et la population, tant le label Parc Naturel Régional est porteur. Nous verrons l'étendue des actions culturelles qui peuvent être conduites, qui donnent naissance le plus souvent à de véritables politiques culturelles. Il est important de souligner cela tant les Parcs naturels régionaux ont une image parfois axée seulement sur le côté « naturel », quand ils sont vus de l'extérieur. Or, on est tout de suite frappé par la richesse des actions qui peuvent y être menées, notamment dans le domaine

du patrimoine culturel. De plus, on note des évolutions sur le terrain, l'approche culturelle n'est plus la même, il suffit de voir la diversité des intitulés des chargés de mission dans les parcs pour souligner la multitude des approches. Mais la donne territoriale change également avec la création des Pays, des communautés de communes et d'agglomérations.

A l'occasion des trente ans des Parcs célébrés en 1997, les réflexions qui ont conduit à l'élaboration du « *Manifeste pour un futur durable* » ont réaffirmé avec force l'importance de la dimension culturelle dans les projets de territoire des Parcs naturels régionaux, et ont voulu donner à cette dimension une nouvelle impulsion. La culture est en effet au cœur du concept qui a présidé à leur création, et elle en imprègne toute l'action. Car l'identité culturelle est le levier essentiel de développement d'un Parc Naturel Régional. Elle prend ses racines dans le terroir et l'histoire locale et se nourrit des différentes facettes du patrimoine, de leur connaissance et de leur appropriation par la population. Cependant, cette identité ne s'épanouit qu'au sein d'un environnement culturel riche, diversifié et renouvelé. Un Parc se doit donc d'encourager tous les éléments qui concourent au développement culturel de son territoire : l'accès aux pratiques culturelles, la diffusion des œuvres, le renouvellement permanent du potentiel créatif des habitants. Il est essentiel que ces échanges et apports nouveaux s'intègrent aux éléments culturels existants, afin de les revitaliser tout en évitant l'écueil de la rupture. Car la culture est continuité, et ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut véritablement être porteuse de développement.

Le plateau de l'Isle Crémieu est éligible à la création d'un Parc Naturel Régional selon les critères de la Région Rhône Alpes, qui a rendu un avis favorable en juillet 2003. Une étude de faisabilité et d'opportunité d'un PNR, qui vient tout juste de se terminer, est venue mesurer le potentiel local (richesse des patrimoines et fragilité), le périmètre pertinent, et la volonté locale (des élus et des acteurs socio-professionnels). Dès lors, l'année 2006 doit consacrer la création d'une association de préfiguration du futur Parc, qui travaillera sur l'élaboration de sa charte. L'association pourra alors se transformer en un syndicat mixte, une fois la charte élaborée. Le projet de Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône paraît donc sur la bonne voie, et ce projet a de sérieuses chances de voir le jour dans les années à venir. Cependant, ce projet n'a pas encore quitté sa phase politique, ce qui le rend encore quelque peu difficile à déchiffrer, et certains acteurs institutionnels semblent peu disposés à communiquer sur le futur Parc. Dès lors, l'on peut se demander si cette initiative va instituer une dynamique supplémentaire pour la valorisation du patrimoine en Nord Isère. Mais loin de se limiter au fait de savoir si un Parc peut être utile à une politique de valorisation du patrimoine, nous n'hésiterons pas à nous demander si le patrimoine n'est pas indispensable à la création et à la vie d'un Parc naturel régional.

Dans tous les cas, ce parc répondrait à une attente de la population et surtout du public qui verrait d'un bon œil un « poumon vert » à quelques dizaines de minutes de l'agglomération lyonnaise. A ce titre, la complémentarité de l'offre touristique serait un bon atout. Le territoire de l'Isle Crémieu recouvre des espaces remarquables. Ces espaces, peu bâtis, sont identifiés comme un « cœur vert » métropolitain, point d'appui du système vert d'échelle métropolitaine, territoire ressource pour le patrimoine écologique, paysager et récréatif. Spécifiquement, le plateau calcaire de l'Isle Crémieu, qui abrite une flore remarquable (landes, pelouses sèches calcaires, zones humides, étangs, tourbières) et une faune rare (tortues, martin-pêcheurs), avec la caractéristique d'être pénétrable et de favoriser la circulation de la faune et de la flore, fait partie des sites retenus au titre de la directive européenne « habitat » et est couvert par plusieurs enveloppes de l'inventaire Natura 2000.

Le territoire de l'Isle Crémieu doit son nom au fait qu'il constitue un plateau encadré par le Rhône au nord, à l'est et à l'ouest et par une ceinture de marais au sud tout autour de la Bourbre. Cette frontière liquide large et puissante est déjà domestiquée par deux barrages (Brégnier-Cordon et Sault-Brenaz). Le Rhône constitue ainsi une frontière naturelle difficilement traversable. Il est aujourd'hui peu utilisé, et il n'est plus un élément incontournable du développement économique local. Au niveau touristique, le Rhône pourrait être mieux utilisé et mis en valeur. De plus, la Boucle du Rhône se distingue par la variété et la grande qualité de son patrimoine culturel, tant monumental que rural. Ceci se traduit notamment par un nombre important de monuments historiques classés ou inscrits, par la cohérence de l'architecture et des matériaux de construction employés, ainsi que par la qualité préservée de la plupart des paysages ruraux.

Différents enjeux peuvent alors émerger. La proximité de l'agglomération lyonnaise, et la recherche de terrains à bâtir dans un cadre encore préservé, favorise des constructions en rupture complète avec les techniques traditionnelles de construction. La création d'un PNR peut être l'occasion de réfléchir à la mise en place de stratégies d'aménagement prenant en compte l'aspect patrimonial des paysages. De plus, un réseau de plusieurs sites (musées et espaces d'exposition) permet déjà la découverte du patrimoine local. Le futur Parc sera l'occasion de définir des objectifs communs et des moyens de sensibilisation des différents publics (scolaires, habitants, touristes). Il aidera à structurer et à coordonner de manière encore plus efficace l'offre patrimoniale locale. En outre, la création d'un PNR sur ce secteur pourrait être l'occasion de mieux connaître et valoriser le patrimoine culturel lié à la présence du Rhône, et de développer des projets de coopération avec les départements de l'Ain et de la Savoie, inclus partiellement dans le périmètre du futur Parc. En effet, par rapport aux premiers tracés du futur Parc, c'est de plus en plus la problématique fluviale qui l'emporte, notamment auprès de la région Rhône-Alpes.

De manière globale, les stratégies des PNR répondent à deux priorités : environnement et activités économiques, priorités dont il faut trouver un dosage dans le temps et dans l'espace. En effet, en plus d'une politique de conservation de la nature et de mise en valeur d'un patrimoine naturel et culturel, les parcs ont un rôle économique et social important. Le territoire de la Boucle du Rhône est-il propice à une conciliation harmonieuse entre protection et développement ? Quelles actions pourraient se mettre en place pour animer et mettre en valeur le patrimoine ? Une superposition entre un Parc naturel régional et un label Villes et Pays d'Art et d'Histoire est-elle envisageable ?

Notre développement suivra une logique en trois parties. Tout d'abord, nous prendrons soin d'analyser le dispositif des « Parcs naturels régionaux », en traitant entre autre des aspects historiques de la notion, de son évolution législative, de ses principes politiques et de gestion. Par la suite, nous nous focaliserons sur la région Rhône-Alpes, territoire aux nombreux espaces naturels et culturels de qualité, ce qui en fait un terrain privilégié pour voir se développer ce type de dispositif. Nous nous attarderons dans cette seconde partie sur des politiques culturelles et patrimoniales menées dans des Parcs plus ou moins anciens et parfois extérieurs à Rhône-Alpes, ce qui nous donnera un aperçu des actions qui pourraient être menées dans le futur Parc des Boucles du Rhône. Enfin, notre troisième partie sera exclusivement centrée sur le territoire du Haut Rhône Dauphinois, où doit naître le futur Parc, ce qui nous amènera à étudier le projet, et le territoire dans lequel il s'inscrit, en privilégiant bien entendu la dimension patrimoniale de cet espace, notamment en s'attardant sur possible relance d'un label « Pays d'Art et d'Histoire » sur le périmètre.

Pour terminer, il convient d'explicitier quelque peu la construction de ce travail. Tout d'abord, le premier mois a été consacré à une prise de connaissance de ce territoire, avec un premier contact avec ses acteurs importants, et à une étude des actions réalisées, et aux projets en cours. Par la suite, ce travail a surtout été une expérience de terrain, en allant à la rencontre de professionnels travaillant en tant que chargés de mission dans les Parcs naturels régionaux, dans un premier temps, puis en se tournant vers des animateurs du patrimoine de Villes ou Pays d'Art et d'Histoire, dans un second temps. Une troisième phase consiste en la rencontre des acteurs locaux, pour mesurer leurs motivations en matière de prise en compte du patrimoine culturel. Cette dernière phase, menée durant l'été, devrait conduire à une intervention au cours d'une commission pour faire un compte rendu de mes investigations et légitimer la prise en compte du patrimoine dans les politiques à mener sur ce territoire. Ce travail a été appuyé par des documents transmis par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (synthèses, cartes, rapports d'activité...), ou par les Parcs eux-mêmes (volets culturels des chartes, documents réalisés en matière de valorisation du patrimoine...).

Les Parcs Naturels Régionaux

Analyse du dispositif

Un parc naturel régional est un territoire à l'équilibre fragile, et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé. La présence sur le territoire d'étude du parc d'un ensemble d'espaces présentant un intérêt naturel, culturel ou paysager de niveau national est un des critères de classement. Cette appréciation s'effectue sur la base d'un inventaire du patrimoine élaboré au niveau local préalablement à tout projet. Véritable politique partenariale, le classement d'un territoire en parc naturel régional associe l'Etat, les régions qui ont l'initiative de la démarche, et les collectivités qui s'engagent sur un projet de développement durable sur un territoire dont l'identité repose sur un patrimoine naturel commun. Le classement est prononcé par décret du Premier ministre pour une durée maximale de 10 ans renouvelable, qui va passer à douze ans prochainement. Fondée sur la notion de contrat et de libre adhésion, cette démarche permet de préserver, gérer et mettre en valeur un patrimoine naturel, de dynamiser des régions en perte de vitesse ou soumises à des pressions diverses, d'engager les acteurs locaux dans une meilleure prise en compte de l'environnement.

Le parc naturel régional s'appuie sur une charte approuvée par les collectivités territoriales et l'Etat, qui constitue un projet de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Elle organise la cohérence et la coordination des actions des partenaires. L'organisme gestionnaire d'un parc naturel régional est, sauf exception, un syndicat mixte ouvert qui comprend nécessairement la ou les régions, départements et communes concernés. La Fédération des Parcs Naturels Régionaux assure l'animation du réseau des 44 parcs existants et assure une mission d'appui aux PNR qui révisent leur charte et aux nouveaux projets. Elle représente également ses membres dans les principales instances nationales et internationales. De plus, elle possède un important fonds documentaire, utile pour percevoir l'évolution des grands enjeux traversant les Parcs naturels. Grâce à ce réseau, les chargés de mission des Parcs peuvent se réunir pour confronter leurs approches.

Les PNR sont des territoires ouverts au développement : ce sont des territoires habités totalement accessibles, dans le respect de la propriété privée. C'est une des différences d'avec les Parcs nationaux, au nombre de 7 en France. Néanmoins, certains sites peuvent être soumis à des conditions d'accès réglementées par l'Etat (réserves naturelles, milieux fragiles...). De la même façon, certaines pratiques (circulation des véhicules tout terrain, survol, escalade...) peuvent y être réglementées ou interdites par arrêtés municipaux, en application de la charte du Parc. Les différents chargés de mission rencontrés au cours de ce travail confirment que ce dernier point, à savoir les véhicules motorisés, est actuellement le plus complexe à gérer.

La politique des PNR est initiée, négociée, voulue par les élus locaux qui élaborent la Charte. Après la classement du Parc, c'est l'organisme de gestion du Parc qui met en œuvre la charte et veille à son application. Les élus des communes du Parc en sont la cheville ouvrière, et les élus régionaux et départementaux en sont les partenaires privilégiés.

I- Les Parcs naturels régionaux : petit historique et évolution législative

En 1964, une mission est mandatée par le Ministre de l'Agriculture, Edgar Pisani, et la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), pour imaginer une formule de Parcs moins contraignante que celle des Parcs nationaux sur des territoires ruraux habités au patrimoine remarquable. Du 25 au 30 septembre 1966, réunis à Lurs-en-Provence à l'initiative de la DATAR, une centaine de personnalités de tous horizons (architectes, aménageurs, ministres, fonctionnaires...) mettent en commun leurs réflexions pour inventer la formule des Parcs naturels régionaux à la française. Le 1^{er} mars 1967, le Général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs naturels régionaux, malgré l'avis du Conseil d'Etat qui le considère comme du droit « gazeux »... Peut-être classé Parc naturel régional « *le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser* ».

A- La mise en place des premiers Parcs

Trois objectifs sont donnés à ce nouveau type de Parcs : équiper les grandes métropoles d'équilibre en aires de détente ; animer les secteurs ruraux en difficulté ; trouver, dans les voies nouvelles de développement, la possibilité d'une mise en valeur des richesses naturelles et culturelles, de la préservation de la flore, de la faune, des paysages. Les futurs chargés de mission des Parcs, mandatés par la DATAR, entament un tour du monde des Parcs. Les premiers Ecomusées sont créés : celui d'Ouessant, dans le Parc naturel régional d'Armorique, et celui de Marquèze dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne tous deux alors en cours de création. En 1968, le premier PNR – Saint-Amand-Raismes – est créé sur 12 000 hectares aux portes de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing. L'année suivante, le PNR d'Armorique est créé sur 65 000 hectares de territoires ruraux en déprise au cœur du Finistère. De plus, directeurs et chargés de missions des PNR se regroupent dans la « Conférence permanente des Parcs » pour mettre en commun leurs expériences, confronter leurs problèmes, défendre et promouvoir la politique des Parcs.

En 1970, le Conseil de l'Europe lance la première année européenne pour la conservation de la nature. L'année suivante, les PNR ne sont plus de la responsabilité de la DATAR mais du Ministère de l'Environnement qui vient de se créer. De plus, se met en place la Fédération des Parcs naturels de France, et Robert Poujade, Ministre de l'Environnement, qualifie les PNR « *d'outils d'aménagement fin du territoire* ». En 1973, des règles du jeu pour le maintien de la participation financière de l'Etat au fonctionnement des PNR sont adoptées. Cette aide est dégressive, le relais devant être pris par les Régions au bout de trois ans. Parallèlement se crée la Fédération des Parcs naturels régionaux et nationaux d'Europe, à l'initiative des Parcs de l'Allemagne fédérale, de la Belgique et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Le 15 octobre 1975, avec la naissance des Régions, un nouveau décret précise le rôle et le mode de création des PNR : « *ils ont la vocation de définir et de promouvoir la mise en œuvre des actions concertées d'aménagement et de développement économique dans les territoires qui les concernent et d'en assurer la cohérence* ». Les Régions ont désormais l'initiative de proposition, d'élaboration de la charte, de délibération pour la création d'un Parc. Elles peuvent surtout financer le fonctionnement des Parcs. Grâce à la mobilisation des Parcs et de leur Fédération, l'Etat garde l'agrément de la charte et le classement des Parcs. L'année suivante, la loi sur la Protection de la nature prévoit que « *la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général et (...) la réalisation de ces objectifs doit également assurer l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux* ». Une ligne budgétaire est instaurée au Secrétariat d'Etat à l'Environnement pour le fonctionnement des PNR, « *qui participent à la politique générale d'une meilleure répartition de la population sur l'ensemble du territoire et de revitalisation humaine et économique des zones rurales* ». Cette aide financière d'Etat sera modulée, de 15 à 45%, en fonction de la situation démographique et financière de chaque Parc, de sa « valeur écologique » et de l'effort qu'il s'engage à entreprendre en faveur de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature.

Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, déclare que « *les Parcs naturels régionaux représentent dans notre pays un exemple d'harmonisation entre le développement économique et la préservation de l'environnement* », et il est décidé de pérenniser l'aide de l'Etat au fonctionnement et à l'aménagement des PNR après la fin du VII^e Plan qui devait en être le terme. Après un amendement proposé par des parlementaires des Parcs, le décret d'application de la loi sur l'architecture instituant les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) précise qu'ils peuvent « *déléguer leurs missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant déjà dans*

les *Parcs naturels régionaux* ». C'est une reconnaissance du rôle pionnier des Parcs en la matière. On peut constater que la dimension culturelle est encore balbutiante, ce rôle reste peu appliqué concrètement. Il faudra encore attendre quelques années pour assister à une reconnaissance dans les textes, même si les premières expériences culturelles voient le jour dans les Parcs.

En 1979, le Premier Ministre Raymond Barre adresse une circulaire à tous les ministres et secrétaires d'Etat précisant que l'Etat doit respecter les chartes des Parcs naturels régionaux et ne pas se désinvestir sur leurs territoires. Elle reconnaît par ailleurs le rôle de développement économique de ces Parcs. Une loi sur la publicité réglemente l'affichage dans les PNR afin d'assurer la protection du cadre de vie.

B- Des changements avec la vague de décentralisation

En 1982, les lois de décentralisation sont promulguées, l'exécutif est transféré des Préfets aux Présidents des Assemblées régionales et les compétences économiques des collectivités locales s'élargissent. L'année suivante, la Loi Bouchardeau démocratise les enquêtes publiques. Les zones de protection du patrimoine architectural et urbain sont définies (40 ZPPAU sont établies et 400 sont en projet). Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat chargée de l'Environnement et de la Qualité de Vie déclare : « *les Parcs naturels régionaux sont aujourd'hui des exemples remarquables d'auto-développement... Ils sont et doivent devenir plus encore des bancs d'essai pour des politiques qui s'imposeront un jour sur l'ensemble de notre pays* ».

Dès 1984, dans les premiers contrats de plan Etat/Régions, tous les PNR figurent avec l'objectif général de « *la mise en œuvre de leur charte* ». Une convention signée entre le Ministère de l'Agriculture et la Fédération des parcs reconnaît le rôle des PNR dans le développement rural global des territoires particuliers qu'ils recouvrent. L'année suivante est créé le premier PNR en Ile de France, celui de la Haute-Vallée de Chevreuse.

1987 marque la date de la première année européenne de l'environnement, qui aboutit à la notion de développement durable, « *qui doit répondre aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». La publication d'une étude sur « *Le patrimoine local, un outil de développement* », s'appuyant notamment sur des opérations menées dans les PNR, est présentée à l'occasion du premier Forum du Patrimoine réuni à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette.

En 1988, après une gestation de 9 ans, un nouveau décret met en conformité la politique des PNR avec la décentralisation : il réaffirme l'objectif premier des Parcs (protection et gestion du patrimoine), reconnaît aussi leur rôle de développement économique et social, ainsi que leur objectif

d'expérimentation, d'exemplarité et de recherche. Si les Régions gardent l'initiative de la création d'un Parc, il confirme que c'est l'Etat qui, au vu d'une obligation de résultat, classe le territoire pour une durée de 10 ans renouvelable. Ce classement s'effectue par décret du Premier Ministre sur proposition du ministère chargé de l'Environnement. Les organismes de gestion des parcs doivent être saisis pour avis sur les études et notices d'impact. La Fédération des Parcs et Mairie-Conseils (Caisse des dépôts et consignations) s'engage à apporter des outils d'analyse et d'aide à la décision aux communes à travers la collection « *Les Cahiers de l'intercommunalité* ».

Les 25 et 26 juin 1991, sous le thème « *Parcs Naturels Régionaux – Horizon 2001* », les Parcs se rassemblent dans le PNR du Morvan pour réaffirmer le triptyque qui constitue l'essence même de tout Parc – un territoire, un projet, un contrat – et réfléchir à leur avenir. A cette occasion, François Mitterrand, Président de la République, proclame que « *les Parcs naturels régionaux représentent une des meilleures façons d'intégrer la protection de la nature dans nos habitudes et dans notre vie, et qu'en organisant et en gérant de manière encore plus exigeante, encore plus rigoureuse les Parcs existants, (ils seront) un exemple pour la nation* ». La même année, la loi réglementant la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels (dite loi « 4x4 ») précise que « *la charte de chaque Parc naturel régional doit comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente au Parc* ». De plus, en application de la convention signée en 1989 entre les ministères de l'Environnement et du Tourisme pour le développement du tourisme de nature, la Fédération lance une gamme de séjours spécifiques diffusés sous la marque « Parcs naturels de France » : les « Voyages au naturel ». Cet aspect est important tant l'articulation entre patrimoine et tourisme est souvent difficile, les motivations des professionnels des deux domaines étant souvent différentes.

En 1992, 20 ans après Stockholm, la 2^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement réunit à Rio 175 pays pour le « Sommet de la Terre ». Une convention sur la biodiversité est signée et l'Agenda 21 – programme de travail pour le XXI^{ème} siècle – est adopté. Dans le même temps, en vue d'affirmer leur positionnement spécifique, la Fédération des Parcs naturels de France devient Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Enfin, sur les 35 premiers dossiers présentés par la France en application du programme européen LEADER, quatre dossiers présentés par les Parcs naturels régionaux ont été retenus (Brenne, Corse, Haut-Jura, Livradois-Forez).

En 1993, l'article 2 de la loi « paysages » donne pour la première fois une base législative aux Parcs naturels régionaux. En précisant la mission assignée aux Parcs qui « *concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public (...) et constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et*

culturel... », cet article donne surtout une réelle portée juridique aux chartes des Parcs avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent désormais être compatibles. Toujours en 1993, un protocole, signé entre la Fédération des Parcs, la WWF et la Fédération nationale des Gîtes de France, étend à tous les Parcs la formule « gîtes Panda » initiée par le Parc naturel régional de la Brenne et WWF. Dans le même temps, Europarc (nouveau nom de la Fédération des Parcs naturels régionaux et nationaux d'Europe) s'inspire de l'expérience des PNR pour publier son rapport « *Loving them to death* » qui donne des recommandations pour le développement du tourisme dans les espaces protégés. La mission d'élaboration d'une Charte européenne du tourisme durable est confiée à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Le 1^{er} septembre 1994, le décret d'application de l'article 2 de la loi « Paysages » précise notamment les trois critères qui doivent prévaloir au classement d'un Parc (qualité patrimoniale et cohérence du territoire, qualité du projet et capacité à le conduire), la règle du jeu de l'élaboration des chartes des Parcs qui deviennent opposables aux documents d'urbanisme, et prévoit la signature d'une convention avec l'Etat pour veiller à la cohérence des politiques avec la charte du Parc. Ce texte est un des fondements historiques de la politique culturelle dans les Parcs : c'est désormais une mission essentielle inscrite dans les textes. Ce décret est important car les textes réglementaires précédents ne mentionnaient pas la contribution au développement culturel. En parallèle, les Parcs naturels régionaux contribuent au débat national sur l'aménagement du territoire et défendent leurs « 4 impératifs pour l'aménagement du territoire ». De plus, un premier recensement des zones concernées par l'application de la Directive européenne « Habitats » montre que sur les 205 espaces recensés en Europe, 140 sont présents en France dont 110 dans les PNR. L'année suivante, la « loi Barnier » vient compléter le dispositif juridique des Parcs naturels régionaux. Elle précise notamment que les nouveaux Parcs doivent être obligatoirement gérés par des syndicats mixtes ouverts et introduit, entre autres, la possibilité de se voir reverser la taxe de séjour des communes destinées à favoriser la protection et la gestion d'espaces naturels à des fins touristiques. En mars, pour sensibiliser le public à la protection de la nature « ordinaire », la 1^{ère} Nuit de la Chouette est organisée par la Fédération des Parcs : plus de 30 000 personnes participent aux 300 sorties proposées sur toute la France et en Belgique. Dans le même temps, la Fédération des Parcs naturels régionaux devient membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) où elle représente l'ensemble des Parcs naturels régionaux français.

Malgré la prise en compte des aspects de développement culturel et de valorisation du patrimoine dès la mise en place des premiers parcs, force est de constater que cette dimension est peu présente dans les premières décennies. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces politiques sont longues à mettre en place, elles nécessitent du temps, et elles ne sont pas visibles immédiatement.

C- Vers une plus grande reconnaissance du patrimoine culturel

En 1996, les résultats d'une étude engagée à la demande du Ministère de l'environnement apporte la preuve que la politique de développement respectueux de l'environnement mise en œuvre par les PNR est créatrice d'emplois (si l'on tient compte de la pérennité de ces emplois, l'activité des Parcs générerait environ 30 000 équivalents emplois/an). De plus, le magazine « PARCS » créé en 1987 par la Fédération élargit sa diffusion à tous les maires des communes des Parcs, portant ainsi le nombre de ses lecteurs à près de 10 000. Les éditions Gallimard, quant à elles, débute une collection consacrée aux Parcs. Au 31 décembre 1996, le PNR du Marais Poitevin n'ayant pas fait aboutir la révision de sa charte est le premier Parc naturel régional à être officiellement déclassé. De plus, à l'occasion des 30 ans des Parcs, un débat a été lancé, et le domaine de la culture est apparu insuffisamment pris en compte. Ceci n'est pas illogique : en effet, si l'on regarde les jeunes Parcs aujourd'hui, comme celui du Massif des Bauges, certains éprouvent des difficultés à initier une politique culturelle et de valorisation du patrimoine qui porte ses fruits. En clair, les débuts sont souvent difficiles à négocier.

C'est pourquoi le *Manifeste pour un futur durable*, en juin 1997, mentionne que « *le développement culturel demeure un champ d'innovation pour les Parcs* ». Ce document fait apparaître que différentes grandes dimensions doivent coexister et être développées ensemble. Tout d'abord, ce Manifeste défend une culture assise sur le patrimoine local et la mémoire vive du territoire, pour une « *identité tremplin* » contre une « *identité repli* ». Il faut « *entretenir une mémoire vive par la conscience de la richesse patrimoniale et par des actions multiples qui favorisent sa découverte et sa connaissance. Cette mémoire est en permanence alimentée, empilée et désempilée. Les Parcs doivent encourager la ré-appropriation par tous, être en veille permanente afin d'être à l'écoute de ce qui germe et se met en mouvement, ils doivent être en mesure de se préoccuper de la capacité des personnes à inventer, à élaborer des projets* ». Ce Manifeste encourage aussi une culture qui contribue à une meilleure qualité de vie et fait partie des services à la population, « *qui suscite les échanges d'informations et d'idées, favorise la mise en réseau des personnes, qui porte à la connaissance de tous les résultats des expérimentations menées par les différents acteurs et pas seulement par le Parc, et qui est porteur des projets des habitants avant d'être porteur de ses propres projets* ». Enfin, le Manifeste prévoit une culture créative, ouverte à de nouvelles références, « *favorisant les innovations et les innovateurs, réalisant des expérimentations en privilégiant des modes d'expression, des partenariats peu habituels, en n'hésitant pas à prendre une part de risque que le Parc est en mesure de supporter et qu'il n'est pas sain de laisser supporter aux seuls artistes* ».

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite LOADDT), en 1999, reconnaît les PNR comme « *outil d'aménagement du territoire* ». La culture concerne à la fois l'individu et le territoire qu'il structure : « *l'identité culturelle est le levier d'un PNR, c'est l'étincelle de son projet, le cœur de sa dynamique* ». Au même titre que les Pays et Agglomérations, les Parcs peuvent signer un contrat particulier sur le volet territorial du contrat de plan Etat-Région. La superposition territoriale entre Parcs et Pays est admise sous réserve d'une convention préalable articulant les missions respectives du Parc et du Pays sur le territoire commun. La charte du Pays doit être compatible avec la charte du Parc.

En 2000, les Parcs naturels régionaux sont représentés par leur fédération au sein de la délégation française à la 11^{ème} Conférence mondiale du développement durable, réunie en septembre à Johannesburg. De plus, les dispositions législatives concernant la politique des PNR sont reprises et codifiées dans le Code de l'Environnement promulgué le 18 septembre 2000. De plus, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) redéfinit les outils d'urbanisme et prévoit l'association des Parcs à leur élaboration et à leur révision. La charte du Parc est soumise à enquête publique par la ou les Région(s) avant classement. On peut noter également que, en application de la LOADDT, 17 PNR ont signé un contrat particulier en application des contrats de plan Etat-Région. Enfin, la loi relative à l'urbanisme, l'habitat et la construction modifie la politique des Pays et leur articulation avec les Parcs : une convention avec le Parc n'est plus obligatoire préalablement à la création du Pays et le Parc assure, sur son territoire, l'animation et la coordination des politiques du Pays relevant des missions du Parc. L'obligation de compatibilité de la charte du Pays avec celle du Parc est confirmée.

Après cette évolution chronologique, il est temps d'analyser d'autres dimensions des Parcs naturels régionaux, pour connaître leur mode de fonctionnement.

II- La Charte : caractéristiques et portée juridique

La Charte d'un Parc naturel régional est élaborée à partir d'un diagnostic du territoire concerné. Elle engage les collectivités du territoire (communes et structures intercommunales adhérentes), les départements et la ou les régions concernées, ainsi que l'Etat qui l'approuve par décret.

A- La Charte : cohérence et coordination des actions menées

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour le territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les communes constituant le territoire du Parc, la ou les Région(s) et Département(s)

concernés, les partenaires socioprofessionnels et associatifs. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une durée de validité de dix ans (bientôt douze), une procédure de révision de la charte permettant, au vu de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et de reconduire son classement. Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, cette charte est soumise à enquête publique.

Une charte de Parc comporte différents éléments :

- le projet de protection et de développement de ce territoire pour les dix ans à venir et les règles du jeu que se donnent les différents partenaires pour sa mise en œuvre.
- le plan du Parc qui décline les interventions prévues selon les particularités du territoire.
- les statuts de l'organisme de gestion du Parc, ses moyens financiers et humains.
- les instances consultatives (comité scientifique, commissions...) de l'organisme de gestion.
- un programme d'actions prévisionnelles à trois ans précis et chiffré.
- le projet de convention d'application de la charte par l'Etat, signée par le Préfet de Région.

A l'issue de la validité de la charte du Parc, la Région demande le renouvellement du classement du territoire en « Parc naturel régional ». La procédure de révision de la Charte est mise en œuvre par l'organisme de gestion du Parc. Elle s'appuie sur le bilan et l'évaluation de l'action du Parc pendant les dix années écoulées, ce qui permet de construire le nouveau projet du Parc. Au vu de ce nouveau projet, approuvé par tous les partenaires concernés et la ou les Région(s), le Ministre chargé de l'Environnement peut alors demander le reclassement en « Parc naturel régional », par décret du Premier Ministre.

On peut résumer la portée juridique des Parcs naturels régionaux en cinq points :

- un Parc naturel régional ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique.
- en approuvant la charte du Parc, les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui la constituent.
- le Parc est systématiquement consulté pour avis sur tous les équipements et aménagements nécessitant une étude d'impact.
- les documents d'urbanisme élaborés par les communes (PLU, SCOT) doivent être compatibles avec la charte.
- le Parc peut être consulté lors de l'élaboration ou la révision des PLU.

Nous allons maintenant nous intéresser au mode de gestion des Parcs naturels régionaux, et plus précisément au processus décisionnel. Ce dernier est marqué par un système de gouvernance, qui associe les forces vives d'un territoire.

B- La gouvernance : un principe fondamental des Parcs naturels

La gouvernance des Parcs est une combinaison de démocratie électorale et une participation des citoyens, basée sur des approches rationnelles de prise de décision : la charte de territoire décline les 5 grandes missions attribuées aux Parcs et détermine des objectifs propres à chaque Parc ainsi que les moyens pour les atteindre, des processus d'évaluation de plus en plus élaborés sont mis en œuvre avec la révision de la charte et la mise en place de l'enquête publique. Le principe de transparence dans la prise de décision est respecté, le programme annuel ainsi que le budget sont présentés et votés en conseil syndical, toutes les décisions sont prises en bureau syndical en concertation, avec le travail des commissions thématiques, rassemblant techniciens et élus et souvent les partenaires des Parcs. Le programme approuvé ainsi que les réalisations sont diffusés aux habitants, les prévisions et les bilans budgétaires sont consultables par tous les citoyens qui le souhaitent. Les directeurs rendent compte de leurs actions aux élus lors des évaluations intermédiaires et à travers l'évaluation de la charte au moment de sa révision. La responsabilité est directement liée à l'efficacité de la prise de décision qui implique les compétences stratégiques et techniques des équipes. Le respect des droits et des libertés des citoyens est assuré dans le cadre de ce que la loi autorise et dans le cadre de la charte de territoire.

La participation citoyenne relève de plusieurs aspects :

- la participation démocratique dans ce qui est l'essence de la création d'un parc : la charte de territoire qui implique toutes les collectivités territoriales et l'Etat d'une part, et la concertation avec l'ensemble des groupes d'intérêt et la population d'autre part.

- dans la mise en œuvre de la charte, la concertation avec les acteurs qu'ils soient économiques ou porteurs d'autres types de projets tels que les autres EPCI, est le plus souvent pratiquée. Le partenariat et le rapprochement avec ceux-ci est privilégié pour impliquer les décideurs dans le projet de territoire et permettre des montages financiers communs évitant le gaspillage des deniers publics.

- la population participe aux projets des territoires à travers la société civile, associations, réseaux constitués... Elle participe aussi directement par l'action quand elle est sollicitée par les Parcs pour la réalisation de certaines actions. La participation de la population dépend de l'information qu'on lui donne, elle doit être rigoureuse et claire.

- l'éducation et la sensibilisation sont développées dans les Parcs et sont à la base de la constitution d'une société civile citoyenne et responsable et à même de prendre des décisions en connaissance de cause.

- l'équité et la solidarité relève de l'action sociale des Parcs envers des catégories de population fragilisées, notamment les demandeurs d'emplois, les jeunes, les femmes, les handicapés... Il faut aussi mentionner l'action internationale des Parcs dans l'échange et le partage des pratiques.

Nous allons désormais analyser de manière encore plus précise les éléments de fonctionnement d'un Parc naturel régional, en détaillant la structure de gestion de ces entités, le syndicat mixte.

C- Le mode de fonctionnement : les syndicats mixtes

Les 44 PNR sont tous gérés par un syndicat mixte ouvert. Ces structures regroupent « l'ensemble des collectivités locales ayant approuvé la charte, et au minimum des communes et des régions concernées ». Cet organisme de gestion est autonome et souverain. Il fonctionne dans le souci d'une large concertation avec les partenaires locaux par la création de commissions de travail et d'organes consultatifs. Il se dote d'un conseil scientifique et associe des représentants des associations, des partenaires socio-économiques, des organismes publics à la mise en œuvre des programmes d'actions du Parc. Pour mettre au point et réaliser ses programmes, l'organisme de gestion recrute un directeur et une équipe permanente.

Les syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux rassemblent, en 2004, 3 689 communes, 68 départements et 23 régions. Il s'agit au minimum de syndicats mixtes ouverts limités. Il n'y a toutefois pas d'obstacle juridique à ce que leur composition soit élargie à d'autres établissements publics. Les incidences concernent notamment dans ce cas le régime du personnel. La composition, les moyens et l'organisation fonctionnelle du syndicat mixte d'un Parc font partie des critères de classement examinés lors de ce classement. 37 PNR disposent de syndicats mixtes ouverts limitant leur composition aux collectivités locales et à leurs groupements, aux Départements et aux Régions. Les 7 autres PNR disposent de syndicats mixtes ouverts élargis à d'autres personnes morales.

Le législateur a introduit une spécificité des syndicats mixtes des Parcs, par rapport à d'autres syndicats mixtes. Le PNR est classé par décret du Premier Ministre pour une durée de dix ans renouvelable sur la base d'une charte. Ce classement confère au syndicat mixte du Parc naturel régional des missions, et le charge d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc dans le cadre de la mise en œuvre de la charte (code de l'environnement). Le syndicat

mixte ouvert est le seul organe d'aménagement et de gestion des PNR. Son objet est prédéterminé par le législateur. Le syndicat mixte doit assurer une mission de cohérence et de coordination selon le Code rural : « l'organisme chargé de la gestion du Parc naturel régional met en œuvre la charte. Dans le cadre fixé par celle-ci, il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination de actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menés par ces partenaires ».

Les domaines d'action du Parc naturel régional sont expressément définis dans le code rural :

- Protection du patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- Contribution à l'aménagement du territoire
- Contribution à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- Réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires et contribution à des programmes de recherche.

Les syndicats mixtes des Parcs naturels disposent donc dans leur objet à la fois d'un contenu réglementaire non « modulable » (la mission de cohérence et de coordination) et des domaines de compétences dans lesquelles les syndicats mixtes peuvent définir des contenus opérationnels précis.

La charte est un contrat entre les collectivités et l'Etat qui s'engagent à la respecter et à la mettre en œuvre au regard de leurs compétences respectives :

- Le syndicat mixte est obligatoirement saisi pour avis sur toute étude ou notice d'impact concernant les aménagements, ouvrages ou travaux intéressant la zone du PNR.

- Le syndicat mixte du Parc est consulté, à sa demande, pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Les documents d'urbanisme des communes du territoire doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte et éventuellement révisés en conséquence.

- Le syndicat mixte du Parc appuie les communes de son territoire pour l'application de la loi concernant la réglementation de la circulation des véhicules de loisirs motorisés par arrêtés municipaux.

- Le syndicat mixte du Parc gère l'utilisation de la marque déposée « Parc naturel régional », propriété du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

- Les orientations de la charte sont le cadre de référence pour la négociation d'un contrat sur le volet territorial du contrat de plan Etat-Région.

Dans ce dispositif législatif, tous les syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux sont appelés directement et quelque soit le contenu opérationnel précis de leur charte à gérer le Parc, mettre en œuvre la charte en réalisant ou faisant réaliser toute action ou étude nécessaire, et à réviser la charte. Pour organiser le partenariat avec les acteurs du territoire, chaque Parc se dote d'instances consultatives définies dans les statuts (conseil des associations, conseil économique et social...). Nous verrons plus tard que certains Parcs (Pilat, Vercors...) ont mis en place des instances propres au domaine culturel, qui leur permet de mettre sur pied des politiques cohérentes dans ce secteur.

En ce qui concerne le financement, un Parc naturel régional dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'équipement autonomes qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales. Son budget de fonctionnement est alimenté par les participations statutaires des membres de son organisme de gestion. Il est complété par une contribution du Ministère chargé de l'Environnement. Ses équipements et programmes sont cofinancés, selon des proportions variables, par les collectivités territoriales, les ministères concernés (prioritairement Environnement, mais aussi Agriculture, Culture...) et, souvent, dans le cadre de divers programmes européens. Les dotations financières de l'Etat et des Régions sont inscrites en contrat de plan et peuvent faire l'objet d'un contrat particulier. En complément d'un budget pour mener ses propres actions, le Parc naturel régional peut disposer de moyens pour piloter, animer et appuyer des programmes mis en œuvre par des collectivités locales et d'autres partenaires, en référence à sa Charte. Le budget global de fonctionnement d'un Parc naturel régional était en moyenne de l'ordre de 2 100 000 euros en 2004, alimenté – toujours en moyenne – à 30% par les Régions, 30% par les autres collectivités membres (Départements, Communes, EPCI), 12% par l'Etat (provenant en grande partie du Ministère en charge de l'environnement), 13% provenant de crédits européens et 15% de ressources propres ou opérations spécifiques. A ce budget de fonctionnement vient s'ajouter un budget d'investissement, très variable d'un Parc à l'autre.

Après ces nécessaires considérations d'ordre général destinées à mieux comprendre le fonctionnement de ces structures, nous allons maintenant nous recentrer sur des exemples concrets. En effet, les Parcs existants développent des politiques culturelles et de valorisation du patrimoine riches. Rhône-Alpes nous offre des illustrations intéressantes de ce qui peut être fait au sein de ces structures. Nous n'hésiterons pas non plus à prendre des exemples qui nous amènent à nous projeter en dehors de notre Région. Nous pourrions ainsi en déduire que les Parcs naturels régionaux sont des structures porteuses pour la valorisation et l'animation du patrimoine, et même affirmer que le patrimoine culturel semble indispensable à la création, puis à la vie d'un PNR.

Les expériences culturelles des Parcs naturels régionaux

L'initiative de la création d'un Parc naturel régional est de la compétence du Conseil régional. Comme nous l'avons déjà observé, le projet de PNR est élaboré dans la concertation la plus large possible entre les élus et les socioprofessionnels participant à l'élaboration et à la réalisation. La population est aussi associée tant à la création qu'à la révision d'un Parc puisque sa charte est systématiquement soumise à enquête publique. Après adhésion volontaire de tous les partenaires à cette Charte, la Région l'approuve à son tour et sollicite le classement du territoire en « Parc naturel régional » auprès du Ministère de l'Environnement. Après différents avis rendus, dont ceux du Conseil national de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le Parc naturel régional est classé par décret du Premier Ministre pour une durée de dix ans renouvelable.

La Région Rhône-Alpes est la première de France pour les Parcs Naturels Régionaux. En 2006, elle consacre 10,5 millions d'euros aux actions en faveur des PNR de Rhône-Alpes. Avec 6 parcs – Vercors, Pilat, Chartreuse, Massif des Bauges, Haut Jura et Monts d'Ardèche – elle représente la région française qui comporte le plus grand nombre de Parcs naturels régionaux. Ceux-ci couvrent, à eux seuls, près de 15% de son territoire. Deux de ces Parcs ont plus de trente ans : le Vercors (36 ans) et le Pilat (31 ans). Cette ancienneté leur confère de solides références en matière d'expériences innovantes. C'est pourquoi nous leur porterons une attention toute particulière, notamment en mesurons leur politique à l'égard du patrimoine culturel, sujet qui nous préoccupe avant tout. Il est intéressant de voir leur expérience dans le domaine de la valorisation du patrimoine, pour comprendre en quoi le futur PNR de la Boucle du Rhône pourrait être un projet structurant en matière d'animation du patrimoine pour le Nord Isère. De même, l'exemple de Parcs plus récents, comme celui de Chartreuse ou du massif des Bauges (1995), est tout aussi intéressant.

Par leur souplesse, les compétences qu'ils réunissent et la dynamique des acteurs locaux, les PNR créent les conditions d'un développement économique respectueux de l'environnement. Les Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes se voient également confier des missions d'intérêt régional en étant à la fois des « laboratoires » décentralisés (observatoires de l'évolution des sols, des paysages ou des espèces) et des territoires pilotes pour de nouvelles politiques régionales. La Région Rhône-Alpes soutient les PNR à hauteur de 60% de leur budget de fonctionnement et participe à un niveau égal à leurs programmes d'action. Valorisation de produits, paysages, montagne, périurbanisation, tourisme, foncier sont en effet autant de questions de développement partagées par ces territoires, et sur lesquelles ils peuvent échanger, collaborer et créer des synergies. Ce réseau doit permettre, en offrant un espace d'échanges sur des thématiques partagées aux Parcs de Rhône-Alpes, de favoriser la mise en commun en évitant que chacun investisse isolément.

I- Rhône-Alpes, première région de France pour les Parcs naturels

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et de faire vivre le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement. Par l'exemplarité de leur démarche et l'efficacité de leurs actions, en particulier innovantes, les PNR servent de référence tant pour d'autres territoires que pour les Départements, les Régions, l'Etat et l'Union Européenne.

A- Les politiques culturelles des Parcs naturels régionaux

On dénombre 4 missions principales pour un Parc, comme nous l'avons déjà souligné :

- la protection du patrimoine : le PNR s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces ruraux, à maintenir la diversité biologique de ses milieux, à préserver et à valoriser ses ressources et ses sites les plus remarquables ou les plus fragiles.
- le développement économique et social : le PNR assure une qualité de vie pour ses habitants. Il soutient l'économie locale en valorisant ses ressources naturelles notamment par le développement d'un tourisme de qualité. Les différents partenaires du Parc s'attachent à sauvegarder l'équilibre entre la préservation du patrimoine naturel et culturel et le développement du territoire.
- l'accueil, l'éducation et l'information : le PNR favorise le contact avec la nature, sensibilise ses habitants aux problèmes de l'environnement, incite les visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques.
- l'expérimentation et l'innovation : le PNR a pour mission de mettre au point des procédures et des méthodes d'actions expérimentales qui peuvent être reprises sur tout autre territoire, notamment sous forme de programme de recherche.

En 1997, à l'occasion de la réflexion lancée pour les trente ans des Parcs, des débats se sont engagés entre chargés de mission, élus et partenaires des Parcs sur différents domaines, dont la culture. Comme nous l'avons déjà dit, celle-ci est apparue comme insuffisamment prise en compte par les Parcs, non pas dans le domaine patrimonial, où leur action est forte depuis l'origine, mais en matière d'accès aux pratiques culturelles, de diffusion et de création. *Le Manifeste pour un futur durable* revendique différents enjeux que nous avons exposé dans notre première partie. Le « *texte d'orientation pour le développement culturel dans les Parcs naturels régionaux* » a été rédigé pour mettre en œuvre ses propositions à l'automne 1997. Ce texte figure en annexe du présent travail. Des formations-actions ont été mises sur pied entre 1999 et 2001 pour accompagner la mise en œuvre du texte d'orientation

dans les Parcs, destinées aux techniciens et aux élus des Parcs, mais aussi à des partenaires dont les artistes et associations culturelles. Ainsi, deux sessions ont eu lieu, portant sur des études de cas : la première dans les Vosges du Nord en 1999 sur le thème « *Patrimoine et développement culturel* », la seconde l'année suivante dans le Livradois-Forez sur le thème « *Réseaux culturels et intercommunalités* ». En janvier 2001, un séminaire national a été organisé conjointement par le Ministère de la Culture et la Fédération des Parcs sur le thème « *Villes-campagnes, peut-on expérimenter de nouveaux modèles de développement culturel ?* ». En octobre 2001, une convention cadre a été signée pour trois ans entre le Ministère de la Culture et de la Communication et la Fédération des Parcs, basée sur la mise en œuvre du Schéma des services collectifs culturels. Cette convention avait pour objectif de faciliter et d'impulser la définition et la mise en œuvre de politiques culturelles coordonnées dans les territoires, portant à la fois sur l'action culturelle et sur les différents domaines du patrimoine.

Le savoir-faire d'un Parc naturel régional réside dans sa capacité à stimuler et mettre en relation des partenaires, à coordonner et orchestrer des actions, à monter des projets et rechercher des compromis acceptables, à être à l'initiative d'actions innovantes. Son action s'inscrit pleinement dans une démarche de participation active des habitants de son territoire. Ce savoir-faire peut aussi être transféré sur d'autres territoires en Rhône-Alpes mais aussi dans le cadre des réseaux nationaux et de la coopération décentralisée. Pour ce faire, un Parc naturel régional dispose d'une équipe pluridisciplinaire dont le rôle est de faire aboutir les initiatives des élus. Ces équipes regroupent des compétences en matière d'environnement et de gestion de l'espace auxquelles s'adjoignent, selon les objectifs prioritaires de chaque Parc, des compétences également dans les domaines du développement économique, du développement touristique et de la promotion, du développement culturel et de la valorisation du patrimoine. Dans le domaine culturel, l'action des Parcs est bien entendue variable suivant les territoires. Outre les actions de fonds liées à la connaissance et à la mise en valeur du patrimoine, qui constituent le plus gros du travail, lors du démarrage du Parc en particulier, l'action du Parc en matière culturelle consiste le plus souvent à aider les acteurs locaux à lancer des initiatives et à se regrouper, à appuyer techniquement et administrativement l'action des opérateurs, à soutenir financièrement des événements et à promouvoir les actions développées sur le territoire. La personne chargée des questions culturelles dans les Parcs est parfois un conservateur ou une personne en charge des questions patrimoniales. Néanmoins, la dimension action culturelle souvent incluse dans la préoccupation plus large de vie locale, prend de l'ampleur depuis quelques années. Certains Parcs, tels le Livradois-Forez, le Pilat, la Lorraine, ou les Landes de Gascogne ont affirmé cette dimension depuis longtemps, et ont fait la démonstration de l'importance des retombées que l'on pouvait en attendre pour le dynamisme de la vie locale et l'attractivité du territoire.

Un projet de territoire est avant tout un projet culturel. Au-delà du lien social et du développement économique, la culture est essentielle à l'épanouissement de la personne, elle conditionne la place que l'individu entend occuper dans le projet de société, son regard sur le monde. La culture construit le sentiment d'appartenance au territoire, voire parfois le conteste. Elle tisse le rapport générationnel entre passé et avenir. La culture constitue le cœur vivant du territoire, son socle. Dans toute action culturelle, il est essentiel d'envisager la dynamique économique au bénéfice des habitants mais le meilleur projet de valorisation n'est pas complet en terme de culture si cela ne permet pas aux habitants de se frotter à l'expérience de la création, aux pratiques amateurs...

Certains Parcs, dans le domaine culturel, ont travaillé essentiellement sur la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine ; d'autres se sont plus impliqués dans l'accompagnement de projets. Ils entretiennent, favorisent la création dans des domaines très divers : cinéma, musique, arts plastiques, architecture... Toutes ces approches sont bien souvent au service de la valorisation du patrimoine local des habitants. Elles se font, au niveau des individus, pour leur épanouissement personnel et pour le territoire, dans son développement global. Le développement culturel est à géométrie variable en fonction de la réalité sociale et économique des Parcs. Il doit de plus en plus chercher à s'articuler avec les politiques mises en place par les autres collectivités mais ne doit jamais être absent du projet de territoire. Les Parcs doivent se positionner sur des alternatives de développement qui ne sont pas celles des villes et des agglomérations, ils ont une spécificité à revendiquer. Reste que développer une politique culturelle ne va pas toujours de soit dans les PNR : on peut citer l'exemple du Parc naturel régional de Brière, qui subit actuellement la volonté des principaux financeurs du Parc (Région et Département) de revenir aux missions premières du parc axées essentiellement sur la protection de l'environnement et de ne plus s'occuper du développement culturel. C'est pourquoi la Fédération des Parcs naturels régionaux de France doit aider les parcs à maintenir la culture dans leurs priorités, en retravaillant sur l'approche identitaire du territoire. Il est également important d'organiser régulièrement des rencontres entre chargés de mission culture et patrimoine, pour échanger, se conforter dans ses choix, discuter des difficultés rencontrées.

Il convient également d'observer l'originalité des Parcs naturels régionaux par rapport à d'autres dispositifs, notamment aux Parcs Nationaux, les deux étant souvent confondus. Ouvrons donc une petite parenthèse pour aborder cet autre type de structure, simplement pour éviter des confusions entre deux systèmes qui fonctionnent différemment.

B- Les Parcs Nationaux et leurs différences avec les PNR

Un Parc National est un territoire généralement vaste dont la richesse biologique, la qualité paysagère, l'intérêt culturel et le caractère historiquement préservé justifient une protection et une gestion qui garantissent la pérennité de ce patrimoine considéré comme exceptionnel. L'enquête publique qui préside à la création d'un Parc associe population locale, administrations, élus et socioprofessionnels pour la délimitation du territoire protégé appelé zone centrale et de sa zone périphérique qui regroupe les communes impliquées, et qui est ouverte à la valorisation touristique, culturelle et économique des ressources locales et incite au respect de l'environnement et du patrimoine culturel. Il prévoit aussi la création éventuelle d'une réserve intégrale en cas d'enjeux scientifiques majeurs. Un établissement public national dépendant du ministère de l'Environnement met en œuvre les principes de protection et de gestion établis pour cette entité naturelle et culturelle. En Rhône-Alpes, on dénombre 2 Parcs Nationaux, la Vanoise (créé en 1963) et les Ecrins (créé en 1973).

Un Parc naturel régional s'inscrit dans un territoire rural au patrimoine remarquable mais fragile. Il s'organise autour d'un projet pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique et social. A la différence des Parcs Nationaux, les PNR demeurent des lieux de vie où l'on s'attache au maintien, voire au renforcement de la population. C'est cette complémentarité entre les objectifs de préservation des patrimoines et de développement des territoires habités qui les distinguent des autres espaces naturels. La spécificité d'un Parc naturel régional par rapport à un Parc National réside donc dans la complémentarité entre des objectifs de protection et de développement socio-économique. Le classement en PNR n'induit pas de réglementation particulière mais un ensemble de mesures adoptées contractuellement par les collectivités et l'Etat. Sa gestion est confiée à un organisme regroupant au minimum le niveau régional et les communes du territoire. Un Parc National est créé sur un territoire généralement inhabité (sauf cas exceptionnel). Il a pour vocation principale la protection et la conservation d'un espace naturel exceptionnel. Cet espace est soumis à une réglementation spécifique relevant de l'Etat qui assure la gestion du Parc. Parcs naturels régionaux et Parcs Nationaux appartiennent à deux catégories différentes dans le classement des aires protégées de l'Union Mondiale pour la Nature. Les PNR relèvent de la catégorie 5 (paysage protégé) alors que les Parcs Nationaux français appartiennent à la catégorie 2 (Parc National).

En résumé, on peut dire que, alors que les Parcs naturels régionaux concernent des territoires habités pour lesquels ils conduisent un projet de développement durable, les Parcs Nationaux ont pour vocation essentielle la protection des espèces. Ce sont généralement des espaces sanctuaires inhabités, où une réglementation stricte limite les activités humaines, contrairement aux PNR qui ne sont pas soumis à une législation particulière mais au Droit commun.

C- Carte d'identité des 6 Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes

Nous allons détailler de manière très succincte les Parcs naturels régionaux présents en Rhône-Alpes. Ils sont au nombre de 6, et il est important de les citer pour cadre les choses.

- Le Parc naturel régional du Vercors : classé en PNR en 1970, il s'étend sur une superficie de 186 000 hectares dont 17 000 hectares sont classés en réserve naturelle (Hauts Plateaux du Vercors). Le Parc regroupe 68 communes réparties entre les départements de la Drôme et de l'Isère.

- Le Parc naturel régional du Pilat : créé en 1974 pour préserver les ressources forestières et aquatiques, le PNR du Pilat, proche des agglomérations de Saint-Etienne et de Lyon, concerne 47 communes des départements de la Loire et du Rhône, comptant près de 50 000 habitants. Il couvre 70 000 hectares d'espaces montagnards avancés du Massif Central.

- Le Parc naturel régional du Haut-Jura : il a été créé en 1986 autour de 48 communes situées en Franche-Comté. Dès 1998, la charte est renouvelée avec une extension vers des communes de Rhône-Alpes. Aujourd'hui, le Parc compte 112 communes dont 25 en Rhône-Alpes. Il s'étend sur 164 065 hectares, espaces essentiellement montagnards avec un point culminant à 1717m au Crêt de la Neige sur la Haute Chaîne du Jura. 71 000 habitants peuplent le territoire.

- Le Parc naturel régional de Chartreuse : classé depuis 1995, le PNR de Chartreuse s'étend sur une superficie de 69 000 hectares répartis entre les départements de l'Isère et de la Savoie. Sa population est d'environ 36 000 habitants, peuplant les 52 communes composant le Parc. Ce dernier est doté d'une réserve naturelle d'Etat : les Hauts de Chartreuse.

- Le Parc naturel régional du Massif des Bauges : créé en 1995, le PNR du Massif des Bauges comprend 58 communes dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, pour 52 500 habitants. Il s'étend sur 81 000 hectares pour une altitude allant de 300m à 2200m. Le Parc est doté d'une réserve naturelle : la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage.

- Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : créé en 2001, le PNR des Monts d'Ardèche concerne 132 communes du département de l'Ardèche et compte 56 000 habitants. Il s'étend sur 180 000 hectares pour une altitude s'échelonnant de 170m à 1750m.

Il était important de citer les PNR présents en Rhône-Alpes. Mais le plus intéressant dans le cadre de notre travail est d'analyser quelles politiques culturelles et surtout quels dispositifs de valorisation du patrimoine peuvent y être développés. C'est pourquoi nous allons maintenant nous attacher à développer des exemples d'actions culturelles, allant le plus souvent dans le sens d'une mise en valeur du patrimoine, que l'on peut trouver dans les Parcs naturels régionaux.

II- Quelles actions pour la valorisation du patrimoine culturel ?

L'action culturelle est un élément important des projets de développement durable, elle participe au rôle d'innovation des Parcs. La présence de l'art et des artistes est essentielle sur les territoires. De manière générale, l'approche de la culture a évolué dans les Parcs, passant de l'animation culturelle à un réel développement culturel.

A- La priorité à l'action culturelle : le Parc naturel régional du Pilat

Carole Mabilon est chargée de mission Culture au sein du Parc naturel régional du Pilat, la Maison du Parc étant située à Pélussin, dans le département de la Loire. La rencontre de cet interlocuteur m'a permis de mesurer le développement culturel qui peut être fait à l'échelle d'un Parc.

Depuis sa création, le Parc du Pilat développe une politique culturelle. Cette mission est conduite dans l'objectif de faire vivre et découvrir le territoire à ses habitants et à ses visiteurs. Les actions du Parc ont concerné plusieurs domaines : le spectacle vivant, la musique, les arts plastiques, le livre, la création contemporaine... Au fil des ans, les acteurs culturels du Parc du Pilat ont développé de nombreuses initiatives : festivals et manifestations, expositions, résidences d'artistes... La politique culturelle du Parc vise à développer les initiatives culturelles, à coordonner l'offre sur son territoire, à favoriser les échanges, la mise en réseau et la coopération avec d'autres territoires ou partenaires. En complément de cette offre, le Parc conduit un programme culturel valorisant (sites naturels et patrimoniaux, paysages, acteurs économiques), anime le territoire en tenant compte des déficiences sur certains secteurs du Parc en matière d'initiatives culturelles. L'articulation entre le patrimoine et l'action culturelle est recherchée dans de nombreuses actions, mais elle n'est pas systématique.

Dès la création du Parc en 1974, l'animation culturelle a été positionnée comme une mission spécifique du Parc. On utilisait alors le mot « animation » plus que le mot « culture ». C'est ainsi que le service culturel du Parc existe depuis plus de 20 ans. Il devient en 1992 l'Association Culturelle du Parc du Pilat, chargée de la mise en place des projets culturels du Parc. En 1994, le Parc signe un contrat de développement culturel de trois ans (1994-1997) avec la Région Rhône-Alpes doublé d'une convention

avec la DRAC. Celle-ci permet au Parc d'étoffer son équipe de deux personnes supplémentaire, et de développer un programme d'actions culturelles ambitieux en direction de l'enfance et de la jeunesse. Il permet notamment de mener des actions innovantes :

- sensibilisation des jeunes aux arts contemporains, saison jeune public
- résidences d'artistes et diffusion d'œuvres contemporaines
- réalisation d'un parc musical à Pélussin et opération « Pilat à ciel ouvert »
- création d'un livret : « A la découverte du Pilat, avec le Moutard »
- formations d'acteurs et d'enseignants

Cela se matérialise par la mise en place d'un Conseil Culturel, dont l'objectif est de définir le cadre d'intervention du Parc dans les domaines culturels et artistiques. En effet, il était nécessaire d'associer à la réflexion et aux travaux de la commission culturelle du Parc des acteurs culturels des villes-portes, des collectivités et institutions partenaires, pour une plus grande cohérence de la politique culturelle. Le Conseil Culturel a un rôle consultatif auprès de la Commission culturelle et du Bureau du Parc. Il examine les demandes faites au Parc, discute des projets culturels proposés par le Parc ou d'autres opérateurs. Il est également un lieu de réflexion et de proposition. Trois collèges constituent le Conseil : le premier est formé de représentants et d'acteurs de la vie culturelle du Parc ; le second regroupe des professionnels et représentants d'institutions, de collectivités territoriales partenaires du Parc ; le troisième est constituée par la Commission Culturelle du Parc. Les critères d'intervention constituent un cahier des charges qui fixe les règles d'intervention et qui permet de sélectionner les projets qui recevront une aide du Parc : conseil et aide au montage de projets, partenariat pour l'organisation, recherche de partenaires et de financements.

Cet appui aux acteurs culturels locaux permet de favoriser l'émergence d'initiatives culturelles, aide à la mise en place et à la pérennisation de projets structurants, valorise et fait connaître l'offre culturelle du territoire. Par la recherche de financements, par la constitution de dossiers, par la mise en relation avec des institutions permettant le financement de projets culturels, par la mise en place de procédures, par l'aide à l'organisation, le Parc apporte son aide aux porteurs de projets culturels (associations, entreprises, artistes, collectivités...). Le Parc apporte ainsi son soutien aux acteurs culturels locaux et à de nombreuses manifestations : valorisation du théâtre amateur, « Journées du livre de Roisey » (aide à l'organisation, recherche de financements, « Symposium de sculptures sur bois de Condrieu » (recherche de financements, exposition des œuvres réalisées, participation au comité de sélection artistique). Il apporte également une aide technique aux porteurs de projets privés : « Les Camiers », « Les Bravos de la Nuit », « Musiques à l'Usine »... En outre, le Parc travaille actuellement sur la mise en place d'un annuaire qui recense toutes les ressources culturelles du Pilat

(acteurs culturels, lieux de diffusion, ateliers de pratique...). Ces informations pourront aider à la mise en réseau des acteurs et des projets. Dans le même temps, une réflexion sur la mise en place d'un plan de communication pour promouvoir les événements culturels du Pilat a été engagée.

Une action concrète intéressante menée par le Parc consiste à la mise en réseau des troupes de théâtre amateur du Pilat autour d'un projet commun valorisant. Pendant plusieurs années, le Parc du Pilat a organisé et financé des stages de formation, la mise en service d'œuvres théâtrales pour les troupes, la constitution de pôles de matériel de sonorisation et d'éclairage. Une rencontre entre le Parc et les troupes de théâtre amateur a abouti aux constats suivants : un manque de reconnaissance de la pratique du théâtre amateur par les institutions, l'isolement de cette pratique associative, le manque d'échanges entre les troupes. L'APTANA (Association de Promotion du Théâtre Amateur et des Nouveaux Auteurs) a été créée afin de fédérer les troupes de théâtre et amorcer une collaboration avec certains auteurs de la région. En 2001, une première rencontre auteurs-troupes a été organisée afin d'établir une connaissance mutuelle et de constituer les couples auteur-troupe. En 2002, les troupes accompagnées par un professionnel (metteur en scène et comédien) se sont engagées dans la création de la pièce. A l'automne 2003, des rencontres théâtrales eurent lieu dans les communes du Parc avec la présentation des spectacles créés. En 2004, ces spectacles furent programmés dans les villes-portes ou les collectivités partenaires (Saint-Chamond, Saint-Etienne, vallée de l'Ondaine).

Le Parc a également mis en place une programmation culturelle estivale, « Scènes aux champs » et « Concerts en balades », dans le but de valoriser les patrimoines et les sites naturels du Pilat. Le Parc a organisé pendant quatre ans les « Concerts en balades ». Cette formule proposait des concerts en plein air, dans des sites naturels du Pilat à proximité d'une auberge, ou d'un lieu d'accueil pour les repas, précédées de randonnées accompagnées par un guide pour découvrir le site retenu pour le concert. Désormais, des « Concerts en balades » sont programmés en alternance avec les « Scènes aux champs ». Cet événement propose musique, théâtre, balade contée, en plein air. Les spectacles sont choisis en fonction du site et de la thématique retenus. Depuis 2003, sept événements sont programmés en juillet et en août sur des sites choisis pour leur intérêt patrimonial ou paysager en relation avec l'eau et le bois : anciennes usines utilisant la force hydraulique comme source d'énergie (moulinages, usines textiles, de tresses et lacets...), des villages à l'architecture marquée par l'histoire industrielle, des sites naturels marqués par la présence de l'eau ou du bois... Une visite du site ou une balade accompagnée sont proposées l'après-midi, en collaboration avec les partenaires éducatifs et touristiques du Parc et les associations locales. Ces visites permettent une approche et une connaissance de l'histoire et du patrimoine du Pilat à partir de l'eau, du bois et de leur utilisation. Les « concerts en balades » permettent la découverte du paysage, de la faune et de la flore. Un repas à l'auberge proche, un « casse-croûte » ou un apéro musical selon les lieux prolongent la soirée.

Le Parc a également contribué à la mise en place d'une programmation jeune public, afin de favoriser l'accès des jeunes à une offre culturelle de qualité. Depuis plusieurs années, le Parc du Pilat travaille en partenariat avec des équipes culturelles et artistiques de la région et des villes-portes : l'Esplanade de Saint-Etienne, le Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne, le Théâtre de Givors... De 1995 à 2000, le Parc a conduit une programmation de spectacles pour le jeune public, décentralisée dans les communes rurales. Ainsi, chaque année pendant six ans, 2000 enfants des écoles primaires étaient abonnés à la saison jeune public organisée et gérée par le Parc du Pilat. A partir de 2001, le Parc a souhaité que cette offre culturelle puisse être relayée par une structure professionnelle. A la demande du Parc, l'Esplanade Jeunes Publics de Saint-Etienne propose depuis 2000-2001 des spectacles décentralisés en partenariat avec des communes du Pilat. A partir de 2002-2003, des conventions de partenariat sont signées entre l'Esplanade et les communes partenaires, celles-ci s'engageant à mettre les salles à disposition et à apporter une aide technique à l'Esplanade. Le Parc du Pilat organise une rencontre annuelle réunissant la presse, les enseignants, les élus, l'Esplanade Jeunes Publics de Saint-Etienne afin de présenter la programmation de l'Esplanade et les actions culturelles proposées en accompagnement aux jeunes spectateurs (ateliers avec les artistes, échanges avec d'autres classes du département à partir d'un projet commun).

Au-delà de ces actions, le Parc participe à la conservation et à la valorisation des sites, dans le but de développer l'intérêt patrimonial des grands sites naturels et historiques du territoire. Le territoire du Pilat recèle un certain nombre de sites représentatifs de sa situation géographique et géologique, mais aussi de son histoire qu'elle soit économique, sociale ou religieuse. Par exemple, la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est un témoin monumental de l'histoire religieuse locale du XIII^{ème} au XVIII^{ème} siècle. De 1974 à 1996, le Parc a monté des opérations de restauration des bâtiments qui ont permis le classement du monastère au patrimoine historique. On peut également citer le village de Malleval, qui conserve au travers des pierres et de nombreux bâtis anciens, les traces des folies guerrières des hommes. Afin de protéger et de mettre en valeur cette cité fortifiée, le Parc contribue au financement et à l'élaboration d'un programme de protection, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Autre exemple avec le barrage du Gouffre d'Enfer, exemple méconnu du génie d'un maître d'œuvre du XIX^{ème} siècle qui a mis en scène dans un décor grandiose des éléments de technique industrielle hydraulique de pointe. Avec l'appui et le soutien de la Ville de Saint-Etienne, le Parc poursuit son programme pluriannuel de restauration. La valorisation des sites et du patrimoine local passe également par la coordination de la signalétique touristique, qui a une influence directe sur la perception qualitative des habitants et des visiteurs.

Un fichier récapitulatif de l'expérience acquise au fil de 20 ans de politique culturelle a été réalisé, qui explicite de manière particulièrement claire les actions menées et les partenariats associés. Intitulé « Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat », il a été financé par la Région Rhône-Alpes et est paru en janvier 2001. En janvier 2001 également, le Parc du Pilat a accueilli le premier séminaire de la Fédération des Parcs portant sur le développement culturel, qui a associé pendant deux jours 120 spécialistes de la culture, chercheurs, techniciens, élus, associations, artistes et administrations pour produire une réflexion sur le thème « Villes-campagnes : peut-on expérimenter de nouveaux modèles de développement culturel ? ». Les missions de la charte à l'objectif 2010 du Parc du Pilat (renouvelée en 2000) prennent en compte les évolutions du paysage culturel local, et en particulier l'installation d'artistes et de porteurs de projets culturels professionnels en grand nombre dans les communes du Parc depuis une quinzaine d'années.

La réorientation s'exprime en quatre axes :

- passer le relais sur un certain nombre d'opérations culturelles devenues incontournables, et qui peuvent être reprises par les partenaires comme les communautés de communes. Le rôle du Parc est alors un appui et un garant de la qualité grâce à la création du Conseil Culturel

- continuer à initier des projets spécifiques au patrimoine pour lequel le Parc a été créé ou bien chaque fois qu'il y a des manques

- appuyer les acteurs et les aider à s'organiser

- favoriser toutes les ouvertures vers l'extérieur (autres Parcs, autres pays d'Europe)

Il y a également une convention avec une ville-porte, Givors. Enfin, le Parc est associé à des partenaires artistiques et culturels pour la réalisation de ses projets, comme l'Ecole des Beaux-Arts de Saint-Etienne ou le FRAC Rhône-Alpes. Il existe donc un projet culturel global pour le territoire, inscrit dans la charte actuelle (horizon 2010) et développé sur le terrain. Il sera encore renforcé à l'avenir, s'articulera de plus en plus avec les villes-portes, et s'attachera à une ouverture sur l'extérieur notamment avec d'autres pays européens.

Trois points clés caractérisent le projet du Parc à l'horizon 2010 :

- affirmer l'identité rurale du Pilat dans son environnement urbain par une économie propre au territoire, fondée sur le développement durable et préservant ses milieux naturels et ses paysages remarquables

- établir avec les villes portes une collaboration harmonieuse s'appuyant sur les vocations et les atouts complémentaires de chaque collectivité

- être ouvert sur sa région et sur le monde

Le Parc du Vercors, plus ancien encore que celui du Pilat, nous offre également un exemple intéressant de valorisation du patrimoine local. Armelle Bouquet, chargée de mission au Parc depuis plus de dix ans, m'a offert un panorama intéressant de son expérience et des actions entreprises dans le Vercors depuis de nombreuses années, tout comme Philippe Hanus, du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Vercors.

B- La valorisation du patrimoine : le Parc du Vercors

Tout ce qui témoigne de l'histoire et de l'identité du massif, de l'organisation de son territoire, ainsi que des savoir-faire de ses habitants sont protégés et mis en valeur par le Parc naturel régional du Vercors. Sa mission culturelle principale réside donc dans la valorisation culturelle et touristique des patrimoines, conduite au Parc et avec l'appui du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) pour l'animation de clubs du patrimoine. Dès la création du Parc en 1970, la Fédération des Amis et Usagers du Parc (FAUP) a dégagé des subventions pour la création de spectacles, le lancement de nouvelles fêtes locales, ou la réalisation d'expositions. En 1981, une politique plus volontariste a permis de concilier deux axes : « connaître et comprendre le patrimoine ethnologique du Vercors » et « promouvoir une action culturelle originale ». Ce projet, financé par le Fonds d'Intervention Culturel (FIC), a permis de réaliser en 1983-84 une trentaine d'opérations réparties en quatre types : expositions, recherches, expression théâtrale et audiovisuelle. On peut retenir surtout deux actions, l'Inventaire du Patrimoine Iconographique et de la Mémoire Orale du Vercors et la création de radios locales. Dans la dernière charte du Parc (en cours de révision), la culture est présente au sein de deux axes fondamentaux :

- « Préserver les identités et les patrimoines » : article 34 « Mieux connaître et faire connaître les patrimoines culturels »

- « Un Parc pour agir ensemble avec de nouvelles méthodes », sous-thème « Favoriser l'ouverture, mieux accueillir et informer » : article 87 « favoriser l'accès à la connaissance des richesses culturelles du territoire », article 88 « soutenir les initiatives », article 89 « permettre l'ouverture à d'autres références » et article 90 « développer les échanges avec les villes-portes ».

Elaboré au début des années 1980, le premier contrat culturel vise à collecter des éléments du patrimoine iconographique et de la mémoire orale du Vercors. Complété quelques années plus tard, ce travail de recherche permet d'éditer de nombreux documents, de concevoir des expositions et d'engager une réflexion sur l'histoire locale. Grâce au « Contrat Culturel de Développement » signé avec la Région en 1995, le Parc offre une nouvelle dynamique et aide les associations à valoriser le

patrimoine culturel. Le soutien du Parc aux associations locales se traduit depuis sa création par des actions variées : ateliers d'expression théâtrale, musée de Rochechinard, écomusée des 4 Montagnes, expositions à la Halle de Pont-en-Royans, concert « Vercors en accords ». Le Parc s'associe également à des festivités comme le festival de la spéléologie ou la fête de la transhumance à Die. Il soutient les projets revêtant un caractère culturel indéniable (les archers du Glandasse, réhabilitation des cabanes des vignes, du toit de chaume, du centre ancien de Saint-Jean-en-Royans...).

En 1977, après la découverte d'un atelier de taille préhistorique à Vassieux-en-Vercors, le Parc décide la mise en valeur du site. Complété entre 1990 et 1992 par une muséographie permanente, l'équipement est un bon outil pédagogique. Depuis 1994, prenant le relais d'une association liée au Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, le Parc assure la gestion du Musée de la Préhistoire en régie directe. En souvenir des hauts faits de la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale, le Parc décide en 1993 de réaliser le Mémorial du Vercors sur le site du col de la Chau à Vassieux-en-Vercors. A proximité, plusieurs salles à vocation pédagogique sont aménagées et une dizaine de sites mis en valeur (grotte de la Luire, Valchevrière, cour des fusillés, nécropole de Vassieux...). L'ensemble constitue le Site National Historique de la Résistance. A l'échelle du Parc, l'action culturelle est traitée sous forme d'actions ponctuelles et isolées, non englobées dans une politique culturelle à long terme. Cependant, au cours des années 1996-99, le Parc a bénéficié d'un contrat de développement culturel sur 3 ans signé avec la Région Rhône-Alpes autour de 3 axes : connaissance et médiation des patrimoines, ouverture culturelle, aménagement culturel du territoire. Ce contrat de développement culturel a notamment permis de soutenir la semaine de la lecture, de mettre en place une résidence d'artiste (Christophe Gonnet en 1999), d'organiser des concerts (Vercors en Accords de 1996 à 1999).

Avec cet ensemble d'actions, les habitants du Vercors prennent conscience que le développement passe par une valorisation du patrimoine bâti. Au-delà des préoccupations architecturales, le Parc s'engage par ses recommandations paysagères et environnementales. C'est à ce titre qu'il soutient des actions comme le plan paysager du Trièves. Le Parc participe également à des inventaires du patrimoine sur certains cantons, tout comme il donne son appui technique à des programmes de valorisation. Des conférences, sur des thèmes variés, sont régulièrement organisées. Le Parc du Vercors a également élaboré une carte des patrimoines, outil indispensable à la mise en valeur des principaux éléments représentatifs de la mémoire du Vercors. Le terroir est mis en avant, à travers des fêtes, comme celle du Bleu (valorisation du fromage Bleu Vercors Sassenage par une manifestation culturelle), sur les communes de Villard-de-Lans, Lans-en-Vercors et Corrençon-en-Vercors. Globalement, le Parc apporte son soutien aux manifestations du territoire valorisant les savoir-faire et les produits. Les actions sont également nombreuses dans le domaine pédagogique : réalisation d'un atlas sonore (travail sur la mémoire orale, les musiques et chants traditionnels du Vercors), et des

actions de sensibilisation « qualité architecturale » avec des malettes pédagogiques pour les scolaires. Des journées d'études et de rencontres des associations patrimoniales du Vercors sont également élaborées.

En matière de spectacle vivant, on peut citer les « Fermades », organisées depuis 2000, des soirées « spectaculaires » pendant l'été dans les cours de fermes (spectacles vivants associés à des dîners à base de produits du terroir dans des lieux typiques de l'architecture rurale du Vercors). Cette action réunit en moyenne 12 agriculteurs, touche 10 communes et propose 16 soirées. Comme le souligne Armelle Bouquet, « *l'objectif est de permettre aux lieux de vie et de travail que sont les exploitations agricoles de gagner une reconnaissance sociale et culturelle. Les fermes deviennent des endroits « tendance » où des artistes viennent se produire devant un public restreint (80 personnes en moyenne) et le public se régaler d'un plat traditionnel et d'un spectacle de qualité. Mariage réussi de la tradition et de la modernité !* ». En effet, dans le cadre des Fermades, en 2001, des installations d'arts plastiques dans trois cours de fermes ont été visibles. Dans le même ordre d'idées, le Parc a soutenu les expositions d'art contemporain de la Halle de Pont-en-Royans.

Le Parc du Vercors a toujours eu une préoccupation d'appropriation et de transmission du patrimoine. La création de maisons du Parc à thèmes spécifiques (Maison de la Flore, Maison de la Spéléologie et Maison du Bois qui n'existent plus aujourd'hui, Musée de Rochechinard, Maison de l'Eau, Musée de la Préhistoire...) réponds à cette préoccupation et marque une politique visant à pérenniser le patrimoine vercois. Lors de la précédente charte, qui est en cours de révision, il a été décidé de recentrer le Parc sur ses missions fondamentales : cette option explique que la dimension culturelle est axée prioritairement sur la mise en valeur des patrimoines. C'est pourquoi, si l'on considère l'articulation entre patrimoine et action culturelle, on remarque que les actions culturelles rentrent toutes dans la catégorie de la mise en valeur du patrimoine.

Il convient de noter que le Parc du Vercors vient d'engager la révision de sa charte en vue du renouvellement de son classement pour une période de dix ans à compter de 2008. Au mois de mars 2006 s'est tenu le premier forum des forces vives, dans le but d'associer à la réflexion les habitants, les élus, les partenaires et les acteurs professionnels et associatifs du territoire. Cette démarche participative et citoyenne va permettre de construire un projet de territoire pour le Vercors, pour que celui-ci demeure un espace de qualité, un lieu d'excellence et d'innovation pour les populations qui y vivent et les visiteurs qui y viennent. Ce premier débat avec les forces vives est suivi de réunions publiques ouvertes à tous les habitants du Parc, mais aussi d'actions pédagogiques avec les enfants. Ce genre de démarche est intéressant, il montre quel type d'actions pourront être menées dans le cadre du futur Parc des Boucles du Rhône.

Nous venons de détailler les programmes culturels de deux Parcs anciens, puisqu'ils ont plus de trente ans. Nous allons donc désormais nous attacher à développer les réalisations en matière de culture et de patrimoine d'un Parc récent, celui des Monts d'Ardèche, créé en 2001. Cela va nous montrer que l'obtention du label PNR est un facteur de dynamisme indéniable.

C- Un label dynamisant : le Parc naturel des Monts d'Ardèche

Il me semblait intéressant de prendre contact avec un jeune Parc, pour analyser l'effet dynamisant de ce genre de structure. Marie-Françoise Perret, chargée de mission culture au PNR des Monts d'Ardèche, a accepté de se soumettre à un petit questionnaire. J'ai pu observer la dimension valorisante du label; sur un territoire qui voit se développer ses actions en matière culturelle et de promotion du patrimoine. L'initiative de la création du Parc revient à la profession castanéicole qui a souhaité engager son territoire dans un projet de développement durable. Pour M.F Perret, l'action culturelle et le patrimoine sont facteurs de lien social et de développement économique, « *la culture est une richesse du passé qui rassemble les gens* ». Installer l'action culturelle dans le projet de Parc s'est fait petit à petit. Il a fallu sensibiliser les élus : « *quand c'est expliqué, c'est compris, mais rien n'est jamais acquis* ». Le Parc a cherché à mettre en place des actions de transversalité entre habitants des deux grandes entités géographiques du Parc, mais aussi entre habitants venus d'horizons divers.

Diverses réalisations sont apparues :

- des manifestations qui font se rencontrer les habitants, des accueils d'artistes
- des enquêtes ethnographiques sur la mémoire collective avec pour fil conducteur le thème de l'accueil (avec restitution sous forme de veillées contées puis une exposition itinérante)
- la valorisation de savoir-faire traditionnels comme la « vannerie châtaigner » en l'inscrivant dans une perspective contemporaine (création d'une ligne châtaigner avec des designers)
- la diffusion de concerts et de projections de cinéma dans les villages en partenariat avec les structures professionnelles des villes-portes

En matière de patrimoines culturels et bâtis, la tâche du Parc est importante. Le pays est parsemé de constructions typiques, et la mémoire des habitants regorge d'histoires, de parlers ou d'expériences. Avec l'aide de nombreux partenaires, le Parc a commencé à récolter, préserver et mettre en valeur sous diverses formes les éléments parmi les plus fragiles de son patrimoine pour qu'ils restent présents et jouent un rôle moteur dans l'avenir du territoire. Le territoire du Parc foisonne de manifestations culturelles, d'associations, de créateurs. Il possède une grande richesse de paysages, de sites naturels. Ce sont tous ces éléments que le Parc cherche à relier et dynamiser dans le cadre de

sa politique culturelle. Ainsi, « les chemins de la création » en Beaume-Drobie sont nés de cette volonté de mettre en réseau des acteurs de terrain. De même, les « Castagnades d'Automne » relient sur un même thème des manifestations dispersées. Les initiatives locales sont soutenues aussi dans leur développement comme les fêtes de terroir ou encore le « Sentier des Lauzes », projet dynamique porté par les habitants. Plusieurs initiatives du Parc visent à favoriser l'accès à la culture (Compagnie Obsidienne en résidence, cinéma européen itinérant) ou la connaissance du territoire (Conférences scientifiques des Haltes de Bourlatier). Des équipements sont en gestation : une salle de spectacle et un théâtre en terrasses. En outre, le Parc a édité une carte découverte qui donne une information synthétique sur les Monts d'Ardèche. Elle présente au verso l'ensemble de son territoire et au recto fait état de ses richesses : sites, monuments et patrimoines, routes paysagères, points de vue, activités... Complément de la carte découverte, le passeport découverte du Parc regroupe un ensemble de fiches consacrées aux pôles thématiques du Parc. Nous allons revenir dans le détail sur quelques actions concrètes du jeune Parc des Monts d'Ardèche.

En 2003, le village de Marcols-les-eaux inaugure le « Chemins des Marcolais », un sentier artistique, créatif et jamais terminé. Il peut se parcourir en toute saison et chaque fois la découverte est différente. A partir de l'été 2003, une dizaine d'installations faites à partir de matériaux naturels jalonnent le parcours balisé à partir du village. Au fil du temps, ces installations vont vivre, se fondre dans l'espace, disparaître, remplacées par d'autres comme ces « marcolais » que chacun est invité à créer au gré de sa balade sur le sentier. Les enfants des écoles investissent également ce sentier, en compagnie de sa créatrice, Marie de La Rosa.

Forts de l'intérêt suscité en 2002 par l'exposition « Vannerie d'Ardèche et d'ailleurs », le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et la Fabrique du Pont d'Aleyrac se sont associés l'année suivante pour proposer une manifestation mettant l'accent sur la valorisation du bois de châtaigner dans la vannerie et le mobilier. Cette manifestation présentait quelques lignes de mobilier en châtaignier, et lançait le démarrage d'une réflexion au sein du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche sur la valorisation du bois de châtaignier dans le mobilier mais également avec la vannerie. S'inspirant de la « berle », le meuble traditionnel ardéchois fait d'un tronc de châtaignier creux, « Garde manger » allie l'art du plasticien, le savoir-faire de l'ébéniste et l'habileté du vannier. Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche s'est rendu acquéreur de cette œuvre symbolisant le sens de son action pour la valorisation du bois de châtaignier et pour la promotion des activités artistiques du territoire. D'autres actions sont à souligner, comme l'opération « En octobre 2003, touchez du bois dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ». Une enquête ethnographique sur la vannerie traditionnelle dans le Parc des Monts d'Ardèche a aussi été réalisé.

Les terrasses de pierre sèche constituent un patrimoine paysager et culturel marquant pour les Monts d'Ardèche. Ce sont aussi des espaces porteurs de nouvelles dynamiques agricoles, pédagogiques ou sociales. Face aux nombreuses interrogations que soulèvent leur préservation et leur valorisation, et aux enjeux divers qu'ils représentent, le « Mai des terrasses » propose des temps et lieux d'échange pour découvrir et comprendre, en partageant des moments de complicité artistique. En mai 2004, au cours de deux week-end, chacun de ces sites a proposé aux visiteurs la découverte de ses spécificités, à travers une randonnée, des animations et démonstrations, et accueillait le spectacle. Parallèlement, des chantiers de restauration et des ateliers ont permis de comprendre et de s'essayer à la technique du mur de pierre sèche. Le « Mai des terrasses » proposait de découvrir les productions agricoles particulièrement adaptées, comme la pomme de terre de la vallée de l'Eyrieux. Cette manifestation a scellé la première pierre d'un réseau de sites et partenaires engagés aux côtés du Parc des Monts d'Ardèche dans la valorisation et la reconnaissance des terrasses de pierre sèche.

Dans le cadre des dernières journées du patrimoine, un nouvel espace de mise en valeur du patrimoine consacré aux eaux minérales a été inauguré. L'exploitation des eaux minérales gazeuses est aujourd'hui un réel atout économique pour le territoire des Monts d'Ardèche. Un territoire qui, dans le passé, bouillonnaient d'une activité artisanale nichée jusqu'au plus profond de leurs vallées. L'exposition inaugurée à Marcols-les-eaux permet de redonner du sens au nom de la commune.

Des résidences artistiques sont également réalisées au cœur des « Castagnades ». Fanch Langoet était l'artiste invité des « Castagnades 2005 ». Il a réalisé sept tableaux de papier, de grand format, côte à côte suspendus à un fil, dans l'ordre de leur création c'est-à-dire des dates des fêtes qui les ont inspirés. Sept tableaux faits de mots mêlés et illustrés, de phrases entendues ou imaginées, récoltés auprès de ceux et celles qui lui ont livré leur version du fait castanéicole. Cette création originale baptisée simplement « Sur le fil » est l'émanation d'une commande du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche associé aux organisateurs des fêtes de la châtaigne partenaires, soutenus par la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche. L'intention était d'aller à la rencontre des habitants, de vivre quelques instants aux côtés de celles et de ceux qui se mobilisent au quotidien et s'investissent le temps d'une fête pour la mise en valeur de la châtaigneraie des Monts d'Ardèche, puis de restituer les confidences reçues et les ambiances traversées. Ainsi, ceux du nord et ceux du sud se sont retrouvés côte à côte sur le fil symbolisant le lien que tisse peu à peu le Parc entre tous ses acteurs et ses habitants. Un livre témoin de cette expérience a suivi toutes ces réalisations.

On peut rajouter d'autres actions aux réalisations du jeune Parc des Monts d'Ardèche. La création de boucles de randonnée, la rénovation du patrimoine bâti (des terrasses agricoles par exemple), l'appui à la création d'une A.O.C Châtaigne d'Ardèche, le soutien et la mise en réseau des Fêtes du territoire (les Castagnades, la Fête de la Reboule, la Fête des myrtilles, la Fête des plantes),

l'aide aux sorties scolaires et la création d'outils pour les enseignants (livret sur la châtaigneraie et la genette, réalisation d'une malle pédagogique sur le goût), ou encore la création de vergers conservatoires de fruits anciens à Joannas et St-Christol.

L'exemple du tout récent Parc naturel régional des Monts d'Ardèche montre le degré important de développement culturel qui peut être fait, de manière assez rapide, à l'échelle d'un territoire ayant obtenu le classement en PNR. On peut donc imaginer une mise en valeur du patrimoine intéressante à l'échelle du territoire des Boucles du Rhône.

Nous allons désormais décrire les actions d'un Parc également axé autour d'un fleuve, celui des Boucles de la Seine Normande. Les points communs s'arrêtent évidemment là, tant les deux territoires ont une histoire différente. Mais il paraissait intéressant de prendre en modèle un Parc organisé autour d'un fleuve, comme ce sera le cas du PNR des Boucles du Rhône.

D- Le Parc des Boucles de la Seine Normande : une dynamique fluviale

En matière culturelle, l'équipe du Parc des Boucles de la Seine Normande (ex-Brotonne), comprend quatre personnes pour une triple mission : patrimoine, action culturelle, action spécifique livre et lecture. Le rapprochement avec l'équipe de ce Parc sera essentiel pour les acteurs du futur Parc des Boucles du Rhône dans les prochaines années, même si des contacts ont déjà été noués.

Lors de la création du Parc en 1974, l'action en matière de culture se concentrait autour des questions de sauvegarde, d'étude et de valorisation du patrimoine. Ces travaux ont permis la collecte de plusieurs milliers d'objets et de témoignages, et l'ouverture entre 1974 et 1992 de 8 antennes muséographiques ayant un statut associatif ou municipal. Ces créations ont été impulsées et sont soutenues par le Parc, tout comme l'écomusée de la Basse Seine qui a pour rôle de fédérer ces maisons à thèmes ainsi que les associations patrimoniales présentes sur le territoire.

Depuis 1981, le Parc a également initié une action « lecture-plaisir » auprès des enfants. Le Parc assure le suivi de ce projet, mis en œuvre par l'Association pour l'animation dans le Parc. Cette association forme des habitants du Parc à la littérature jeunesse et à l'animation des livres : stages de théâtre, de contes, de marionnettes... Le théâtre s'est rapidement imposé comme le prolongement naturel de l'animation du livre : de 1995 à 1997, un partenariat a été mis en place avec une troupe professionnelle spécialisée dans l'animation des lieux du patrimoine, d'où la création de spectacles inspirés du patrimoine local et l'animation d'ateliers permettant d'impliquer des amateurs dans les représentations de ces spectacles. En 2001, une mission « action culturelle » a été créée, qui vise à compléter le dispositif existant, en se centrant sur le spectacle vivant, le cinéma, les arts plastiques...

afin d'appréhender le secteur culturel de façon global et pour mettre en cohérence les initiatives. Les actions conduites dans de nombreux domaines constituent aujourd'hui les bases d'un véritable projet culturel pour le territoire. L'interaction entre patrimoine et action culturelle se développe naturellement. Les transversalités existent donc, de même qu'elles sont recherchées dans les autres secteurs développés au sein du Parc : environnement, développement économique, tourisme...

Zone de confluences et d'influences multiples, la basse vallée de la Seine présente un patrimoine bâti très diversifié. Les édifices remarquables, châteaux et abbayes, s'inspirent de prestigieux mouvements artistiques. Le bâti rural, fermes, manoirs et petites églises, édifiés avec des matériaux locaux, reflète des usages quotidiens. La Seine, axe séculaire et majeur de circulation, a de tout temps représenté un enjeu stratégique pour les puissances politiques mais aussi religieuses. De plus, les rives de la Seine regorgent de témoignages liés aux activités fluviales. La Seine n'a pas toujours été le fleuve domestiqué que nous connaissons aujourd'hui. En outre, on retrouve sur le territoire du Parc plusieurs types de constructions, dont l'emblématique chaumière faite de bois, de torchis et de pierre. Le bâti rural se caractérise surtout par la diversité et le mélange des matériaux, en fonction des ressources immédiates. Ce patrimoine rural est aussi remarquable par la persistance de fours à pain, de pressoirs à cidre, de pigeonniers, de granges, de moulins à eau dans les vallées et de petites églises dont l'histoire se rattache à celle des villages.

L'Association pour l'Animation dans le Parc des Boucles de la Seine Normande a pour objectif de développer le livre et la lecture-plaisir sur le territoire du Parc en lien avec les structures et les associations locales existantes (bibliothèques, écoles, crèches, centres de loisirs, centres sociaux...). 7000 jeunes, de la crèche au lycée en bénéficient chaque année, principalement au sein des 72 communes constituant le Parc. Ainsi, l'association propose des animations diverses autour du livre (jeux, contes, rando-contes...). Une classe-découverte du livre est également organisée. Son objectif est d'immerger les jeunes pendant une semaine dans le monde des livres. Des rencontres d'auteurs, de lecteurs, de conteurs, sont organisées, tout comme des visites de lieux culturels. Les animations ont pour but de donner envie aux enfants d'ouvrir un livre, de le toucher, d'en découvrir les illustrations. Les contes peuvent aussi bien être partagés dans une classe d'école que dans une bibliothèque, mais aussi dans des lieux plus originaux. Ainsi, dans les musées, pour une nouvelle façon d'appréhender le patrimoine, la visite se déroule au fil d'histoires en lien direct avec le musée (au musée de la Marine de Seine à Caudebec-en-Caux par exemple). Une conteuse de l'Association propose à toutes les classes de CM2 du Parc de leur raconter une histoire qui permet de faire connaissance avec le Parc naturel. Un débat est ensuite engagé avec les élèves et leur enseignant.

Un partenariat est établi avec les bibliothèques publiques. L'Association pour l'Animation travaille régulièrement avec une vingtaine de bibliothèques publiques et les animateurs lecture pour élaborer avec eux des dynamiques autour des lieux de lecture : expositions, rencontres thématiques, animations de livres... Cette démarche permet de mettre en valeur les lieux de lecture, soutenir les démarches d'animations des bibliothécaires, de rassembler des compétences et de créer des liens entre les habitants et leur bibliothèque. De la même façon, des formations sont proposées aux animateurs et aux bibliothécaires du réseau. Au fil des ans, un Festival de lecture à voix haute a fédéré de nombreux partenaires et il est devenu en cinq ans le moment fort de cette collaboration.

Le Parc a pour mission de concourir à la mise en valeur de son patrimoine bâti et de favoriser une architecture de qualité s'intégrant dans les paysages. Quelques bâtiments majeurs ont donc été restaurés avec son aide (Grange Dîmière d'Heurteauville, Château d'Etelan), certains ont été sauvegardés et accueillent maintenant des musées (Moulin de Hauville, Four à pain de La-Haye-de-Routot). Le Parc porte aussi son action sur la sensibilisation au patrimoine bâti. Cela se traduit par la mise en place d'un service de conseil architectural et paysager auprès des particuliers et des communes. En complément, un inventaire est en cours d'élaboration qui permettra d'avoir une meilleure connaissance de ce bâti et d'en mesurer les évolutions, les particularités, les faiblesses et les qualités.

Depuis sa création, le Parc collecte les témoignages des savoir-faire artisanaux sur son territoire dans le but de sauvegarder et de mettre en valeur ce patrimoine. Une collection importante de plus de 11 000 objets a ainsi été constituée qui traite des métiers ayant existé dans les villages et les bourgs, et qui étaient liés à l'activité agricole, tels que le charron, le forgeron, le tisserand, le quincaillier ou encore le charpentier. Ces objets sont étudiés, classés et inventoriés de manière scientifique, comme dans la plupart des musées. Ils sont destinés à être présentés dans les maisons à thème de l'écomusée de la Basse Seine et servent également de support pour des expositions temporaires. Ils montrent la diversité des activités artisanales et la relation qui existe encore entre agriculture, artisanat et industrie en Haute-Normandie. En effet, en complément de la collecte de la mémoire, l'Ecomusée de la Basse Seine est chargé de mettre en valeur l'ensemble du patrimoine culturel du Parc. Il regroupe des associations d'archéologie et d'histoire, des associations gérant des sites ouverts au public et les musées créés à l'instigation du Parc où est exposée pour partie la collection ethnographique. Le Parc a une mission de coordination et de mutualisation des moyens pour ces musées : il gère la collection d'objets, centralise la communication, apporte une aide logistique et financière et donne les grandes orientations. Les musées ont pour mission de mettre en avant les savoir-faire emblématiques du territoire du Parc.

Les musées sont complémentaires et chacun d'entre eux est centré sur un thème spécifique et associe des hommes, des savoir-faire et un territoire. La Maison du Lin (Routot) et la Maison de la Pomme (Sainte-Opportune-la-Mare) mettent en perspective les savoir-faire agricoles traditionnels et les techniques actuelles d'exploitation ainsi que de transformation. Il s'agit de montrer des activités anciennes toujours vivaces et de valoriser ces filières économiques en lien avec les producteurs. Le Four à Pain, la Maison du Sabotier (La-Haye-de-Routot), la Forge (Sainte-Opportune-la-Mare) ou encore le Moulin de Hauville ont tout d'abord été créés pour sauver des éléments remarquables du patrimoine bâti. En tant que musée, ils présentent des métiers aujourd'hui disparus mais qui comptèrent parmi les plus importants de la vie des villages. Le Musée de la Marine de Seine, lui, présente l'histoire de la région sous l'angle de la Seine et des activités économiques : navigation et transport, tourisme, pêche, construction navale et industrie sont des activités créées par la présence du fleuve et qui en retour ont modelé son cours et l'évolution des paysages de la vallée.

La découverte du patrimoine culturel est également un vecteur d'activité touristique. A l'initiative du Parc, des routes et des sentiers du patrimoine ont été créés afin de mettre en valeur certains aspects emblématiques du territoire tels que les chaumières, le patrimoine lié à la Seine ou la culture des arbres fruitiers, mais aussi certains villages. La Route des fruits permet de découvrir les paysages spécifiques des vergers de la Vallée de la Seine, une activité économique et, si c'est la saison des fruits, de déguster ces derniers chez les producteurs. Réparti sur les deux rives de la Seine, entre Rouen et Le Havre, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande recèle un terroir varié : fruits, légumes, fromages, confitures, volailles et produits dérivés de la pomme comme le cidre. La manifestation « Saveurs en Seine » s'est développée ces dernières années pour faire vivre les éléments de ce terroir. Elle est le fruit d'une collaboration entre les professionnels de la restauration et les producteurs de produits du terroir.

Etant proche de ces deux massifs, je ne pouvais pas omettre de m'intéresser aux exemples intéressants des Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges.

E- Le Massif des Bauges : valorisation du petit patrimoine

Il est temps désormais de s'intéresser à l'exemple offert par le Parc naturel régional du Massif des Bauges. Sylvia Ala est la chargée de mission patrimoine culturel au sein du Parc. La Maison du Parc se trouve au Chatelard, en Savoie. De nombreuses actions liées au petit patrimoine sont développées. Arrêtons nous sur quelques illustrations d'actions en matière de patrimoine culturel.

La mission culturelle principale du Parc réside dans une mission de valorisation du patrimoine culturel rural. La vie culturelle est néanmoins une préoccupation importante qui sera articulée dans l'avenir à cette mission de base. Le Parc a envisagé dès sa création de développer des aspects culturels axés sur la création et la diffusion des œuvres et des pratiques artistiques, aux côtés d'une forte préoccupation patrimoniale, représentés par le choix de développer des équipements d'interprétation structurants, en partenariat avec les communes. En ce qui concerne l'articulation entre patrimoine et actions culturelles, on peut dire qu'il s'agit de deux domaines autonomes : cependant, l'un peut être un outil pour l'autre et vice-versa, ce qui permet de créer des synergies, mais cela est valable dans tous les domaines dans lesquels travaille le Parc naturel régional : articulation culture-économie ou patrimoine-tourisme-agriculture par exemple.

De nombreuses actions culturelles du Parc tournent autour de la valorisation du patrimoine :

- programmes de recherche et d'inventaire, recherche archéologique
- création d'une collection de six petits ouvrages « Chemins du patrimoine » visant la découverte du patrimoine du Massif et une mise en réseau des acteurs.
- participation aux Journées du Patrimoine, expositions...
- collection « Les Carnets du Parc » : sensibiliser sur des thématiques qui sont objet de recherche et d'expérimentation du Parc
- programme de valorisation des vergers du Massif : approche ethnologique, historique, agronomique et économique, recherche et actions de valorisation, formations
- Maison du Patrimoine du Parc, qui devrait être achevée en 2006 : ce sera un centre d'interprétation du patrimoine culturel rural du Parc. C'est un projet partenarial : aide du Parc pour le montage de projet de réhabilitation du site avec le propriétaire (communauté de communes) et maîtrise d'ouvrage sur la scénographie
- diagnostic du patrimoine bâti : inventaire (non exhaustif, mais s'attachant à définir les caractéristiques et identité des architectures du Massif des Bauges : identifier l'art d'habiter, de travailler et de vivre dans le Massif des Bauges)
- projet de recherche et de valorisation des savoir-faire culinaires
- dans le domaine du livre, un projet de mise en réseau des bibliothèques du Parc se développe (travail autour d'un projet commun, comme une exposition temporaire) et apport méthodologique pour la réalisation d'inventaires des collections

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a été le maître d'ouvrage dans le projet de création d'un sentier d'interprétation sur les patrimoines de la commune de Faverges. Ce projet a pour

but de valoriser le patrimoine architectural et urbain, de structurer l'offre touristique en valorisant le patrimoine, de favoriser l'appropriation de l'identité culturelle locale par les anciens et nouveaux habitants. Une dizaine de thèmes et stations ont été définis pour découvrir le cœur de Faverges et le passé industriel de cette ville.

Toujours dans l'objectif de mettre en valeur le patrimoine culturel, le Parc essaie de susciter et soutenir les rapprochements entre acteurs et les mises en réseau de sites. Le Parc travaille aux côtés des acteurs qui se mobilisent en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel du Massif. En particulier, les Journées européennes du Patrimoine constituent une occasion de rencontres et d'échanges fédérateurs. Le Parc souhaite coordonner et mettre en valeur les initiatives et les acteurs qui se mobilisent pour faire connaître les patrimoines du Massif. Chaque année depuis 2002, le Parc va à la rencontre des acteurs en organisant des réunions de secteurs pour connaître et soutenir leurs initiatives, en vue des journées du patrimoine. Ce travail de rencontre et l'envoi de questionnaires donnent lieu à l'édition d'une plaquette diffusée à 15 000 exemplaires dans le massif, les villes-portes, les offices de tourisme savoyards, haut-savoyards, de l'Isère et de l'Ain. Environ une soixantaine de sites et animations sont proposés au public chaque année, et plus de 6000 visiteurs sont recensés au cours de ce week-end culturel.

Enfin, le Parc a pour ambition d'être un lien d'échanges d'idées et d'expériences. Il souhaite être proche de ses habitants. Dans le but de fédérer et d'aider toute initiative associative locale, aussi bien dans le domaine culturel que sportif, le Parc poursuit depuis 2003 sa politique volontariste de soutien à des événements sur le territoire. Fort de son savoir-faire en matière d'organisation d'événements, il a par ailleurs organisé, en collaboration avec la Fédération nationale des Parcs, les Journées nationales des Parcs en Octobre 2003. Près de 1200 personnes ont assisté à ce colloque, qui représente un formidable coup de projecteur sur le Massif des Bauges, et une opportunité de collaboration avec plus de 70 entreprises du territoire. Le Parc s'investit aux côtés des initiatives collectives, pour faire partager une dynamique à travers des événements où la convivialité est centrale, pour faire partager un savoir-faire ou apporter un soutien. A titre d'exemple, le Parc a soutenu les organisateurs d'un festival de danse à Cusy ou la grimpeée du Laudon sur la rive gauche du Lac d'Annecy. Des critères ont été mis en place afin de clarifier le mode de soutien : aide sur 3 ans maximum, soutien aux initiatives innovantes, recherche d'équilibre entre les domaines du sport, de la culture et du social, encourager les animations pédagogiques.

Depuis plusieurs années, le Parc mène différentes actions en faveur de la connaissance et de la préservation du patrimoine fruitier local. Dans la continuité de ce projet de valorisation des patrimoines et de son territoire, s'inscrit en 2006 le projet « Un Massif à goûter », une évolution de la traditionnelle fête de la pomme qui s'élargit autour de la valorisation des fruits et des produits du terroir,

leurs utilisations dans la cuisine, leur transformation, les savoirs-faire, les traditions, le patrimoine gastronomique (marché de produits, recueil des anciennes recettes du territoire et ré-interprétation contemporaine par des chefs, ateliers de dégustation, de cuisine, de transformation, menu du terroir, rencontres, conférences...).

Le Parc est encore jeune. Il a comme mission prioritaire de protéger et de valoriser le patrimoine culturel important du territoire et de favoriser son appropriation par la population. Il s'agit d'un projet ambitieux et cohérent : un travail d'inventaire, de restauration, de sensibilisation et de valorisation portant sur le bâti, les paysages, les techniques de savoir-faire et toutes les formes de patrimoine identifiées.

En revanche, un tournant est à prendre, ce que ne manque de souligner Sylvie Ala :

- en termes de projet socioculturel : répondre à une demande en faveur de services culturels de proximité (musique, lecture, cinéma...)

- en termes de création, de diffusion et de cohérence des équipements (demande qui correspond à une évolution nouvelle due à la croissance démographique, avec une population jeune et diversifiée)

- en termes d'offre également et de structuration des acteurs (implantation d'acteurs culturels sur le territoire, développement d'associations qui portent des projets...)

L'exemple du Massif des Bauges montrent bien comment un Parc naturel régional agit pour fédérer les acteurs d'un territoire. Enfin, un dernier exemple mérité d'être développé, celui du Parc naturel régional de la Chartreuse. Emmanuelle Vin est chargée de mission patrimoine culturel au sein du syndicat mixte. Sa rencontre m'a fait partager une nouvelle expérience.

F- Le Parc naturel de Chartreuse : la phase d'inventaire du patrimoine

Fortement marqué par la présence des chartreux, le massif offre tout un patrimoine religieux allant de la simple croix aux tableaux d'Arcabas. L'agriculture, l'artisanat, l'industrie, donnent à voir leur histoire. Malgré la présence de reliefs vigoureux, le territoire du Parc de Chartreuse possède notamment un patrimoine archéologique riche avec près d'une trentaine de sites reconnus. Les plus anciens vestiges du passage des hommes en Chartreuse ont été découverts près de Saint Laurent du Pont. Ce site serait le lieu d'une simple halte de nomades néandertaliens datant de - 50 000 ans environ. L'arrivée des premiers hommes dans les Alpes remonte environ à - 15 000 ans, après la dernière grande glaciation. Le retour de l'homme en Chartreuse est attesté dans les grottes de la Buisse, de Saint Thibaud de Couz et de Gerbaix à la fin du Paléolithique supérieur vers - 12 000 ans.

Pour préserver ses richesses, le Parc intervient régulièrement en contribuant au montage d'opérations de recensement et de restauration. En outre, de nombreux artistes créent et entretiennent avec les musées cartusiens des relations privilégiées, un domaine que le Parc entend valoriser. Le soutien est également dirigé vers les manifestations culturelles, et la mise en réseau des différents acteurs.

Dans l'objectif de mieux connaître pour mieux protéger, le Parc continue le recensement de son patrimoine bâti. Depuis 2003, deux agents du patrimoine parcourent toutes les communes du Parc. Après avoir recensé le Balcon sud Chartreuse Guiers et les Monts de Beauvoir, le travail s'est poursuivi sur les Entremonts, Saint Baldoph, Les Marches et Chapareillan. Cet état des lieux permettra de mieux connaître, le patrimoine bâti de Chartreuse et donnera naissance à un programme de préservation, de restauration, de conservation et de valorisation de ce patrimoine vernaculaire, pour faire découvrir au plus grand nombre une richesse souvent ignorée. L'une des opérations du Parc en matière de maîtrise d'ouvrage se situe donc dans son programme de repérage et de mise en lumière du patrimoine bâti. Cette opération est réalisée en étroite partenariat avec les Conservations du patrimoine de l'Isère et de la Savoie. Le patrimoine bâti est le gardien de la mémoire collective de ce territoire et de son histoire, et à ce titre créateur de lien social chez les habitants du massif. Il peut être une source de développement économique local s'il est mis en valeur : les territoires de moyenne montagne doivent diversifier leur offre touristique si ils souhaitent maintenir une activité viable. Or, il existe un véritable engouement pour un tourisme culturel, et la Chartreuse possède des atouts pour attirer les visiteurs : un environnement et des paysages de qualité ainsi qu'un patrimoine bâti traditionnel. Pour Eliane Giraud, présidente du Parc, ces richesses sont toutefois souvent méconnues, diffuses et peu valorisées. C'est pourquoi elle insiste sur le fait qu'il faut évaluer les ressources, les caractéristiques et l'état du patrimoine rural de Chartreuse, mais aussi religieux, industriel, archéologique et public. Un outil a été créé pour être à la disposition des collectivités locales, associations et particuliers du massif, dans le but de les aider à construire leur politique patrimoniale et à développer des projets pédagogiques et touristiques mettant en valeur leur patrimoine.

Une première étape de recherche documentaire et bibliographique est réalisée auprès des deux Conservations départementales, dans les fonds iconographiques du Musée Dauphinois et du Musée Savoisien, ainsi qu'aux Archives Départementales. La seconde étape s'effectue sur le terrain. Le document de référence est alors le cadastre actuel, fourni par les mairies, il indique les parcelles bâties sur chaque commune. Celles-ci font toutes l'objet d'une visite lors de laquelle sont recensés les éléments patrimoniaux qui représentent un intérêt particulier (représentativité du patrimoine local, conservation remarquable, rareté, risque de disparition en raison du mauvais état sanitaire...). Les rencontres avec des personnes ressources et des propriétaires offrent de précieux renseignements sur leur histoire. Le cadastre permet également de récolter les noms de lieux-dits d'implantation des

bâtiments qui sont ensuite reportés sur la fiche descriptive (des différences sont à noter avec les noms de lieux-dits figurant sur la carte IGN). L'étape finale est celle du traitement des données. Un rapport est rédigé pour chaque commune. Il se compose d'une fiche par élément recensé, d'une synthèse et de cartes des principales unités architecturales que l'on retrouve sur chaque commune. Il est accompagné des références documentaires d'où sont issus les commentaires d'ordre historique, d'une chronologie et d'un glossaire visant à faciliter la compréhension des fiches.

Le Parc naturel régional de Chartreuse contribue donc à la préservation et à la valorisation du patrimoine d'hier et au soutien des initiatives culturelles d'aujourd'hui. Plusieurs actions phares ont été entreprises depuis la création du Parc en 1995. On peut citer l'étude ethnologique de définition du patrimoine rural cartusien, un annuaire des associations du patrimoine établi par les Amis du Parc naturel régional de Chartreuse, un état des lieux du patrimoine bâti, la mobilisation de crédits européens (Leader +) pour la valorisation des patrimoines du territoire ou encore des aides aux manifestations structurantes du territoire. On peut aussi parler de la création de sentiers culturels, ou de la requalification des salles de cinéma d'Entre-Deux-Guiers et de Saint-Laurent-du-Pont. Les enjeux sont dès lors nombreux : valoriser et préserver le patrimoine bâti identifié lors du recensement ainsi que les Monuments Historiques (pédagogie, tourisme, appropriation par la population), valoriser et soutenir les artistes résidents (professionnels ou semi-professionnels) en Chartreuse, consolider l'offre en structures de diffusion artistique, définir une politique de soutien aux manifestations culturelles, ou mettre en réseau les acteurs culturels (cinéma, livre, spectacle vivant...). Ce territoire accueille de grands noms de l'art comme Arcabas. Le tissu associatif est riche tant en matière de connaissance du patrimoine qu'en création et en diffusion de spectacles vivant et d'arts plastiques. Une quarantaine d'artistes se sont regroupés au sein d'une association des Artistes de Chartreuse qui organise notamment des journées portes ouvertes d'ateliers en mai de chaque année.

Le Parc naturel régional de Chartreuse a su réunir sur sa « Route des Savoir-Faire et des Sites Culturels » une partie non négligeable des lieux culturels, artisanaux, industriels ou agricoles d'hier à aujourd'hui. Ceci témoigne d'une diversité synonyme des particularités patrimoniales du massif et des hommes qui l'ont investi. Cette route, mise en place en 2000, regroupe des artisans et des agriculteurs motivés par l'accueil du public sur leur lieu de production afin de faire découvrir leur activité. Ont également été associés les musées ou sites culturels, de manière à favoriser la circulation des visiteurs en profitant de la notoriété acquise par certains sites. Le Parc a assuré l'édition des documents annuels de promotion et a défini avec les membres de la Route et avec l'appui des chambres consulaires une charte de qualité établissant les critères d'admission et les modalités de contrôle. La Route des Savoir-Faire regroupe actuellement 3 secteurs, l'agriculture, l'artisanat et le culturel.

Nous aurions pu également nous intéresser aux initiatives culturelles d'autres Parcs, chacun ayant développé des actions intéressantes dans ce domaine. Un Parc comme le Livradois-Forez est un des pionniers en matière de développement culturel, avec le même chargé de mission Culture depuis plus de 20 ans et la création du poste. Tout un travail de mise en réseau a ainsi pu être développé, dans les domaines du cinéma, des bibliothèques... dans le but de réaliser un maillage de ce Parc qui est le plus grand de France en superficie.

L'exemple du **Queyras** est aussi à mettre en avant, avec une mission culturelle liée à celle de la politique territoriale du Parc dans son ensemble. Il s'agit de « mettre à disposition la culture en Queyras ». La Charte consacre un seul article à la « vie culturelle locale », qui ne constitue donc pas en l'état une priorité essentielle des objectifs du Parc. Cet article particulier met l'accent sur les différentes missions du Parc en matière de collecte et transmissions de la mémoire collective et des savoir-faire, d'animation de la vie culturelle locale, de sensibilisation et de valorisation de ce patrimoine culturel. Au-delà des objectifs de sa charte, le Parc s'est lancé dans différentes initiatives, souvent axées sur la valorisation d'équipements culturels, par le biais d'un nouveau document prospectif (schéma concerté de développement touristique) et de programmations contractuelles (Leader II, Contrat Territorial de Parc). La principale d'entre-elles réside dans la réalisation d'un réseau de bibliothèques communales multimédias, lieux d'animation de la vie locale, soutenant le concept « lecture-nature en Queyras » autour de la Maison du Parc à Arvieux.

Le rôle du Parc du Queyras en matière culturelle s'organise autour de deux pôles essentiels :

- d'une part, les missions pour lesquelles il recouvre une compétence institutionnelle, de par sa Charte ou son schéma concerné de développement touristique
- d'autre part, les actions auxquelles il apporte son soutien, son concours ou sa technicité

Le premier axe comprend globalement quatre domaines très spécifiques :

- la lecture et le septième art (bibliothèques multimédias, sentiers lecture-nature, ciné-Parc en Queyras)
- l'architecture et le patrimoine rural (programmes de restaurations et de mise en valeur patrimoniale)
- la culture industrielle et minière (programme de sauvegarde et de valorisation)
- la muséographie (acquisition, conception et réalisation de musées et d'expositions)

Le second axe, très large, correspond aux nombreuses actions assurées pour la plupart par l'Association Sportive Sociale et Culturelle du Queyras, fédérant les différentes initiatives locales, des manifestations régulières (festivals, chorale, nuit des contes...) aux événements plus particuliers.

La plupart des actions qu'a menée le Parc visent à faire connaître le patrimoine du territoire à la fois aux habitants et aux visiteurs :

- des expositions de photographies sur la faune et les paysages du Queyras
- édition de plusieurs documents, guides, livrets de découverte sur le patrimoine local, l'habitat
- programme d'action et de mise en valeur du patrimoine
- réalisation de Maisons du Parc thématiques illustrant la diversité patrimoniale du territoire (Maison de la Nature, Bibliothèque du Livre et de l'Image en Queyras, Musée du Soum, Moulin d'Arvieux...)
- des actions dans le cadre des Journées du Patrimoine

En terme d'animation culturelle du territoire, le Parc a organisé ou soutenu des actions diversifiées : des résidences d'artistes au Collège des Hautes Vallées de Guillestre, un festival du Livre et de l'Image, un programme pluriannuel d'actions culturelles (Ciné-Parc, bibliothèque multimédias...).

Enfin, si l'on considère l'articulation entre patrimoine et action culturelle, on peut dire que la mission fondamentale du Parc du Queyras, à savoir la restauration du patrimoine Queyrassin, se place la plupart du temps dans le cadre opérationnel d'une valorisation culturelle, touristique ou fonctionnelle. Cette dernière hypothèse sous-entend par exemple de trouver de nouveaux usages respectueux du patrimoine à des bâtiments anciens (ceci est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des Maisons du Parc construites dans le Queyras, comme pour les bibliothèques multimédias). L'équipement le plus représentatif à ce jour de l'articulation patrimoine et action culturelle est sans nul doute représenté par le Musée du Soum, ferme agricole traditionnelle de 1640 à Saint-Véran (2040m d'altitude), qui totalise environ autant d'entrées que le musée départemental de Gap et accueille les séances de ciné-Parc comme la bibliothèque communale multimédia.

Ce petit tour d'horizon des initiatives culturelles et patrimoniales des Parcs naturels régionaux est riche d'enseignements. Il légitime en tout cas l'appui de ce dispositif en terme de valorisation du patrimoine, sur tous les territoires étudiés. On peut en déduire que le patrimoine culturel est nécessaire à la vie des Parcs : dès lors, une telle structure serait un plus considérable sur le territoire de la Boucle du Rhône, tant le patrimoine lié au Rhône regorge d'éléments à valoriser et pourrait en faire une problématique intéressante.

Après avoir traité notre sujet de manière globale, en détaillant le dispositif général des Parcs naturels régionaux, et en nourrissant notre réflexion en profondeur d'exemples concrets, nous allons désormais détailler le projet de Parc naturel régional des Boucles du Rhône.

Le projet de Parc Naturel Régional des Boucles du Rhône

Le label « PNR » agit comme une marque déposée qui doit promouvoir une production et des savoir-faire de qualité, liée aux efforts de protection et de mise en valeur menés sur le territoire. Dès 1975 et l'élaboration du SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement Urbain) du Haut Rhône, une réflexion est lancée sur la possibilité de créer un Parc naturel régional dans l'Isle Crémieu. Le projet n'avait pas abouti, en raison d'une mauvaise appréciation par certains partenaires des opportunités et des contraintes liées à une telle structure. En 1999, l'élaboration du diagnostic du territoire pour le contrat de développement amène à relancer la démarche. Les acteurs locaux prennent conscience de la richesse du patrimoine naturel et architectural et des enjeux de développement durable pour leur région. Un projet de création d'un Parc naturel régional, en collaboration avec des communes de l'Ain, revient à l'ordre du jour. Alain Moyne-Bressand, député-maire de Crémieu milite en faveur de ce projet. En effet, l'Isle Crémieu subit la pression du Grand Lyon : ce serait une bonne solution pour protéger la qualité de vie du territoire, l'environnement, les produits du terroir, la nature, et tout ce qui fait la richesse de ce secteur. Un parc régional permettrait de valoriser l'existant et de souligner son identité. Entre 2000 et 2003, de nombreuses actions de sensibilisation sur la procédure PNR sont développées envers les acteurs du territoire. 2003 voit la présentation d'un projet de précandidature d'un Parc des Boucles du Rhône à la Région Rhône-Alpes. Le périmètre de la candidature comprend alors les cantons du Haut-Rhône Dauphinois (Crémieu, Morestel et Pont-de-Cheruy) ainsi que la bordure du fleuve dans l'Ain. En juillet de la même année, la Région donne une réponse favorable, avec une volonté affirmée d'élargir le périmètre d'étude le long du Rhône jusqu'au Bugey et l'Avant Pays Savoyard. L'année suivante, une étude de faisabilité et d'opportunité d'un PNR sur ce territoire est mise en place. Elle entend mesurer le potentiel local (richesse des patrimoines et fragilité), le périmètre pertinent et la volonté locale (des élus et des acteurs socio-professionnels).

I- Le territoire d'implantation

Le territoire de l'Isle Crémieu recouvre des espaces remarquables. Ces espaces, peu bâtis, sont identifiés comme un « cœur vert » métropolitain, point d'appui du système vert d'échelle métropolitaine, territoire ressource pour le patrimoine écologique, paysager et récréatif. Spécifiquement, le plateau calcaire de l'Isle Crémieu, qui abrite une flore remarquable (landes, zones humides, étangs, tourbières...) et une faune rare (tortues, martin-pêcheurs), avec la caractéristique d'être pénétrable et de favoriser la circulation de la faune et de la flore, fait partie des sites retenus au titre de la directive européenne « habitat » et est couvert par plusieurs enveloppes de l'inventaire Natura 2000.

Le territoire de l'Isle Crémieu doit son nom au fait qu'il constitue un plateau encadré par le Rhône au nord, à l'est et à l'ouest et par une ceinture de marais au sud tout autour de la Bourbre. Cette frontière liquide large et puissante est déjà domestiquée par deux barrages (Brégnier-Cordon et Sault-Brenaz). Le Rhône constitue ainsi une frontière naturelle difficilement traversable. Il est aujourd'hui peu utilisé, et il n'est plus un élément incontournable du développement économique local. Au niveau touristique, le Rhône pourrait être mieux utilisé et mis en valeur. Des réflexions sont en cours : remise en navigabilité du Haut Rhône, Véloroute du Léman à la mer, sentiers de randonnée thématiques...

A- Un territoire au riche patrimoine culturel, animé et mis en valeur

La notion de patrimoine peut être appréhendée comme liée à l'idée d'un héritage transmis par le passé et qui sera légué aux générations suivantes. Mais le patrimoine n'est pas seulement ce qui nous vient du passé. C'est aussi ce qui contribue, dans le présent, à former l'identité et la culture du territoire. Ce vocable renvoie à la nécessité de prendre en compte ces éléments dans le long terme en les gérant, de les préserver par des restaurations, de les valoriser (éclairage, éclaircissement des écrans végétaux...), et aussi de les faire découvrir. Les efforts doivent aussi porter sur le patrimoine moins remarquable mais tout aussi identifiant que sont l'habitat rural, le patrimoine vernaculaire... De la même manière, certains hameaux et villages sont remarquables par leur silhouette, leur composition architecturale ou urbaine qui doivent être préservées.

La boucle du Rhône se distingue par la variété et la grande qualité de son patrimoine culturel, tant monumental que rural. Ceci se traduit notamment par un nombre important de monuments historiques classés ou inscrits, par la cohérence de l'architecture et des matériaux de construction employés, ainsi que par la qualité préservée de la plupart des paysages ruraux. Revenons brièvement sur l'histoire et les caractéristiques patrimoniales de ce territoire.

Les premiers hommes se sont tout d'abord installés dans les lieux abrités naturellement comme les grottes de la Balme dès le Paléolithique. Comme l'attestent les vestiges archéologiques, le plateau de Larina fut occupé du néolithique au X^{ème} siècle. Le Bas-Dauphiné est une zone de passage importante située au bord du Rhône. C'est à l'âge du Bronze que le peuplement du territoire se fait plus dense, le Rhône constituant une voie de navigation importante et la métropole lyonnaise étant proche. La période gallo-romaine voit de nombreux sites d'habitats antiques émerger, comme à Saint Romain de Jalionas. On a ainsi mis au jour des huttes préhistoriques, un oppidum gaulois, un temple dédié à Mercure, des carrières romaines, et un imposant domaine rural mérovingien et carolingien. La Maison du patrimoine de Hières/Amby raconte l'histoire du peuplement et des fouilles du camp.

De nombreux paysages sont marqués par la période médiévale. La boucle du Rhône fut longtemps une zone frontrière entre la Savoie et la Dauphiné. Leurs possessions étant étroitement imbriquées, ce territoire fut une place militaire stratégique au moment des guerres delphino-savoyardes. La puissante dynastie des Dauphins tentera tout au long du Moyen Age de mettre en place une principauté unifiée, le Dauphiné. C'est pour cette raison que de nombreux sites fortifiés (châteaux et maisons fortes) sont à ce point présents dans les paysages (jusqu'à cinq maisons fortes sur le territoire actuel de certaines communes). Conçus au départ pour assurer un rôle d'observation et de défense, la plupart de ces édifices sont réaménagés à partir du XV^e siècle, alors que leur rôle militaire s'amoindrit puis disparaît, afin de privilégier l'aspect résidentiel et le confort ou l'activité agricole. La cité de Crémieu conserve aujourd'hui son caractère médiéval, dont on trouve trace le long des remparts percés de plusieurs portes, dont celles de la Loi et de Quirieu. D'anciens monuments subsistent toujours tels l'ancien couvent, l'église, l'ancienne chapelle, les halles, ainsi que de nombreuses maisons fortes. En surplomb de la ville se dressent les ruines du château delphinal, sur la colline Saint-Laurent, alors que la colline Saint Hippolyte porte les ruines de l'ancien prieuré.

Le patrimoine religieux apparaît comme remarquable. Durant le Haut Moyen-Age, l'implantation du christianisme a laissé des traces avec plusieurs inscriptions funéraires (Arandon, Vézeronce). Les bourgs de Saint-Chef et de Crémieu conservent de remarquables exemples de patrimoine religieux. Ainsi, l'église abbatiale romane de Saint Chef abrite dans une chapelle haute des fresques du XII^e siècle en parfait état de conservation. La ville de Crémieu, quant à elle, a abrité un grand nombre d'ordres religieux, dont les Augustins. L'ancien couvent des Augustins, classé Monument historique, abrite notamment des peintures murales d'une grande qualité, datées de la fin du XIV^e siècle.

A partir de l'an Mil, des bourgs castraux se sont développés autour de châteaux importants, comme à Crémieu ou Morestel. Ces agglomérations, façonnées par le pouvoir seigneurial, se caractérisent par une structure dense, quasi urbaine, organisée autour et à partir du château, et le plus souvent à l'intérieur de remparts. L'habitat rural quant à lui est groupé au sein de villages et de hameaux d'origine très ancienne. Le modèle le plus répandu est constitué de modestes fermes regroupées dans les villages, liées depuis le Moyen Age à une activité agricole ingrate et peu rentable.

Ce pays est marqué par la pierre : le gisement calcaire qui couvre une grande partie du territoire fournit une pierre de construction, le *choin*, très utilisée dans la région. C'est essentiellement par le Rhône que s'effectuait le transport des pierres de construction provenant des carrières voisines. Deux ports importants étaient situés à Sault-Brenaz et Vertrieu. L'exploitation des pierres calcaires a également conduit à la production de chaux et aujourd'hui de nombreuses carrières sont exploitées pour la fabrication du ciment. On peut aussi se pencher sur la commune d'Annoisin-Chatelans qui accueille le musée qui se consacre à l'histoire, aux techniques d'extraction et d'utilisation de la lauze.

Le patrimoine rural est également fort. Les matériaux de construction correspondent à la diversité des sous-sols du territoire. La grande majorité de l'habitat est construite avec la pierre calcaire exploitée localement et de nombreux toits sont encore couverts de lauzes. Par ailleurs des pâlis, grandes dalles de pierre, servent à délimiter des parcelles et les bigues, piquets de pierre, sont utilisées dans les vignes. Dans la plaine rhodanienne et dans les villages situés au sud du plateau de l'Isle-Crémieu, c'est la terre crue qui est utilisée comme matériau de construction, mise en œuvre avec la technique du pisé. Le secteur de la boucle du Rhône est riche de petits édifices (poulaillers, fours, moulins, lavoirs, fontaines...) qui composent un patrimoine rural et témoignent de l'activité villageoise.

Enfin, il faut souligner l'importance de la peinture. Au début XIX^e siècle, alors que se développent les excursions à la campagne, Crémieu est apprécié des artistes lyonnais. Au-delà de l'évolution de la peinture de paysages, c'est à un certain "génie du lieu", qui inspira Paul Claudel, que l'on doit la fascination des artistes pour l'Isle-Crémieu. Dès 1830, s'éloignant peu à peu du bourg médiéval de Crémieu, les artistes découvrent la campagne qui devient le sujet principal de leurs études. C'est ainsi que de nombreux peintres, parmi lesquels Ravier, Daubigny, Corot ou encore Courbet, viennent à Optevoz trouver des motifs d'inspiration au bord de l'étang de la Tuille. Quel que soit le support employé, toile ou plaque de verre, les artistes ont eu une même approche des paysages. Ravier lui-même parlait de "photographies-tableaux".

De plus, depuis 1997, des actions de valorisation et d'animation du patrimoine sont développées sur le secteur de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs, par une animatrice du patrimoine de la Conservation du Patrimoine de l'Isère. Nous reviendrons plus tard sur quelques réalisations dans une partie en forme de bilan rapide de l'animation du patrimoine sur le secteur.

Un territoire aussi riche culturellement et naturellement n'est pas exempt des menaces liées notamment à l'urbanisation et au développement économique.

B- Les enjeux liés à ce territoire : un espace menacé

Les qualités naturelles et paysagères d'un site ne perdurent que si les conditions qui les ont fabriquées demeurent également. Il ne s'agit pas seulement de protéger, il faut aussi gérer. Cette gestion vise à maintenir le site dans un bon état de fonctionnement, voire à augmenter sa valeur patrimoniale. Elle vise également à satisfaire la demande sociale d'une découverte de qualité.

Insuffisamment connus, peu protégés et souvent peu ou mal gérés, certains milieux naturels sont d'ores et déjà sensibles aux pressions conjuguées de l'aménagement, de l'équipement et parfois du tourisme, qui font peser sur eux des menaces de dégradation, voire de disparition. Si les milieux de l'Isle Crémieu sont bien connus et préservés, l'évolution de milieux rares a déjà commencé dans

d'autres secteurs du territoire, par l'exploitation de tourbières, le drainage des secteurs humides, la création de gravières dans des secteurs particulièrement riches des cours d'eau. Certains d'entre eux méritent une gestion, voire une protection.

Reflet des évolutions économiques qui se dessinent au niveau national et communautaire, les paysages du territoire ont subi, et subissent encore, une profonde mutation. Dans la plaine du Catelan, les nombreux travaux hydrauliques se sont traduits par le développement d'une agriculture intensive, ce qui a entraîné une très forte régression des éléments naturels, ainsi qu'une modification des fonctions remplies par ces milieux. Le Rhône a également subi de profondes transformations et les multiples ouvrages hydrauliques qui s'égrènent le long de son cours ont profondément modifié ses caractéristiques. Aussi, au fleuve « bouillonnant » que l'on pourrait s'attendre à découvrir se substitue un chenal rectiligne aux berges abruptes. A l'inverse, des signes de déprise sont sensibles dans le secteur de l'Isle Crémieu. Ce processus a des incidences négatives sur l'évolution des paysages, se traduisant par un embroussaillement des milieux ce qui augmente le risque de feux de forêt. Le mitage de l'espace, avec le développement mal maîtrisé de l'urbanisation, des aménagements touristiques et des activités industrielles, menace également la qualité des paysages. De la même manière, l'excès de l'affichage publicitaire, allié au traitement peu paysager de certaines routes, ne contribuent pas quand à eux à faire des routes une vitrine du territoire.

La qualité de l'environnement est à la fois un atout et un danger. La proximité de l'agglomération lyonnaise, et la recherche de terrains à bâtir dans un cadre encore préservé, favorise la construction de bâtiments et de pavillons en rupture complète avec les techniques traditionnelles de construction. La pression démographique provoque un véritable mitage dans certaines communes. La création d'un PNR peut être l'occasion de réfléchir à la mise en place de stratégies d'aménagement prenant en compte l'aspect patrimonial des paysages (par exemple en mettant à la disposition des élus les conseils nécessaires à une meilleure intégration des constructions nouvelles).

Un réseau de plusieurs sites (musées et espaces d'exposition) permet la découverte du patrimoine local (nous les détaillerons dans notre partie consacrée au label Villes et Pays d'Art et d'Histoire). Le projet de PNR sera l'occasion de définir des objectifs communs et des moyens de sensibilisation des différents publics (scolaires, habitants, touristes) ; il aidera à structurer et à coordonner l'offre patrimoniale locale. La création d'un PNR sur ce secteur pourrait être l'occasion de mieux connaître et valoriser le patrimoine culturel lié à la présence du Rhône, comme c'est le cas par exemple dans le Parc des Boucles de la Seine Normande. De plus, il convient de noter qu'une partie du patrimoine bâti du secteur est menacée et partiellement à l'abandon. En effet, la déprise agricole qui sévit dans certains secteurs s'accompagne souvent d'un exode rural, qui entraîne quant à lui la

dégradation progressive d'une part importante du patrimoine bâti (constructions en pierre, en pisé, des toits de lauze) représentatif d'une culture paysanne. De plus, très majoritairement privé, il est par conséquent peu connu. Il souffre enfin de la disparition de pratiques et savoir-faire locaux, indispensables à son entretien et à sa rénovation.

La problématique actuelle est la recherche permanente de l'équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement. Il s'agit d'élaborer un projet de développement intégré, approprié et porté par les populations, qui rassemble et fédère ces acteurs autour d'un projet de territoire. Ce dernier doit rechercher un développement global et durable visant, entre autres, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, l'aménagement équilibré du territoire, le développement de l'économie locale et de la vie sociale, l'accueil, l'information et la formation du public.

Cette démarche impose la définition d'un cadre fédérateur qui réponde à ces missions. En effet, malgré la diversité et les nombreuses compétences remplies par les différents acteurs, il ressort que leurs objectifs, du fait de leurs spécificités propres et de leurs différents territoires d'intervention, sont sectoriels et qu'ils ne permettent pas une approche globale du territoire. Une bonne solution serait la mise en place d'un outil qui fédère les acteurs du territoire. Une structure porteuse, tel qu'un Parc Naturel Régional, serait sans doute un élément fédérateur. En effet, la charte du parc détermine, pour le territoire concerné, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine, indiquant les différentes zones du parc et leur vocation, accompagné d'un document déterminant les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire.

C- Présentation du projet : état d'avancement, acteurs impliqués...

Le périmètre de réflexion concerne le Nord du département de l'Isère (cantons de Crémieu, Morestel, Bourgoin-Jallieu Nord et La Tour-du-Pin) et le Sud de l'Ain (cantons de Lagnieu et Lhuis) réunis par le fleuve Rhône. Les villes portes envisagées pourraient être : Lagnieu, Pont de Chérury, la Ville Nouvelle de l'Isle d'Abeau, Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin et Belley.

Le territoire à l'origine du projet recouvre 4 communautés de communes qui apparaissent comme le noyau dur impliqué dans le projet. Tout d'abord, la communauté de communes des Balcons du Rhône (Hières sur Amby, La Balme les Grottes, Parmilieu, Saint Baudille de la Tour, Verna), mais aussi la communauté de communes de l'Isle Crémieu (Annoisin-Chatelans, Chamagnieu, Chozeau, Crémieu, Dizimieu, Frontonas, Leyrieu, Moras, Optevoz, Panossas, Saint Romain de Jalionas, Siccieu, Carisieu, Soleymieu, Vertrieu, Veyssillieu et Villemoirieu), la communauté de communes du Pays des Couleurs (Arandon, Bouvesse-Quirieu, Brangues, Charrette, Courtenay, Creys-Mepieu, Le Bouchage,

Les Avenières, Montalieu-Vercieu, Morestel, Passins, Porcieu-Amblagnieu, Saint Sorlin de Morestel, Saint Victor de Morestel, Sermerieu, Vasselin, Veyrins-Thuellin, Vezeronce-Curtin) et la communauté de communes des Balmes Dauphinoises (Montcarra, Saint-Chef, Saint Hilaire de Brens, Saint Marcel Bel Accueil, Salagnon, Trept, Venerieu et Vignieu). C'est donc un territoire de près d'une cinquantaine de communes (50 000 habitants) sur une superficie de 600 km² qui est concerné. Des communes au sud de ce territoire sur les cantons de Pont de Beauvoisin, l'Isle d'Abeau et La Tour du Pin pourraient être intégrées, ainsi que les communes de l'Ain sur les rives nord du fleuve Rhône et quelques communes savoyardes.

Les choses sont également assez structurées si l'on regarde les acteurs de la société civile impliqués. On peut souligner le rôle de l'association CogitPARC, créée par Roland Raymond, sur la commune de Moras : cette association a pour but, dans le cadre du projet de Parc naturel régional des Boucles du Rhône, de favoriser l'émergence de problématiques d'habitants et de promouvoir leur expression au niveau des instances qui ont en charge ce dossier. Cependant, Roland Raymond souligne le manque de lisibilité de ce projet, qui est encore dans une phase politique, avec des recompositions territoriales assez fréquentes, et des blocages latents, ce qui ne facilite pas l'action de l'association, qui manque de reconnaissance auprès des instances comme la Région Rhône-Alpes. Cette dernière ne souhaite visiblement pas trop communiquer sur le dossier, si bien qu'il est très difficile d'obtenir des informations. Pour Roland Raymond, le projet de PNR des Boucles du Rhône se réalisera, mais il pense que cela prendra encore beaucoup de temps du fait des enjeux politiques qui ne sont pas encore dépassés. Autre acteur associatif très impliqué dans le projet, et ce depuis le début et les premiers débats, c'est l'association de protection de la nature Lo Parvi, basée à Saint-Chef. Raphaël Quesada, son président, est très impliqué, d'autant plus que Lo Parvi est connue et reconnue auprès des acteurs locaux, ce qui en fait un acteur privilégié, même auprès de la Région. Selon lui, prochainement, avant cet été, une association de préfiguration du futur Parc, chargé de réaliser le projet de charte, va se mettre en place. On voit donc que les acteurs politiques, mais aussi la société civile, sont mobilisés autour du projet. Un point important du projet réside dans la volonté de protection du patrimoine naturel et culturel de la région de l'Isle Crémieu. Cela passe par une meilleure connaissance du patrimoine (inventaire, recherche scientifique, information...), mais aussi par une plus grande prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement et de développement portés par les collectivités et les partenaires économiques. Enfin, le projet vise à encourager et poursuivre les efforts pour favoriser des types de gestion du milieu adaptés à ses spécificités.

Le projet de PNR vise également à l'accentuation de la mise en valeur et de la découverte d'un patrimoine aux multiples facettes. Cela passe par différentes actions : éducation et sensibilisation du public, la connaissance d'un milieu, d'un paysage par les usagers est un garant du respect de ceux-ci.

Le label « parc » devra permettre de donner au territoire une identité et une notoriété forte. Il convient également de ne pas oublier la valorisation du patrimoine et des produits locaux : terroir, artisanat...

Le projet passe également par une démarche volontaire de développement et par le concept de « ruralité durable ». Face aux menaces et enjeux, le territoire est conscient de la nécessité de prendre en main son développement face à la pression générée par la proximité de l'agglomération lyonnaise. La volonté est d'agir globalement et durablement dans tous les domaines d'aménagement et de développement : urbanisme, agriculture, tourisme, artisanat, industrie, commerce...

Il est important de souligner que l'intercommunalité se pratique depuis longtemps sur le territoire. Toutes les communes sont regroupées dans des communautés de communes. De plus, le territoire dans son ensemble a collaboré pour la mise en place de projets et d'actions transversales dans le cadre de contrats régionaux. Les collectivités publiques et les acteurs socio-économiques ont l'habitude d'échanger sur l'avenir de leur territoire par le biais du comité d'expansion depuis 25 ans et du conseil local de développement mis en place avec le Contrat de Développement Rhône-Alpes. Mais la multiplication de toutes ces structures intercommunales, qui ajoute des strates au territoire, tout en le structurant, est aussi un handicap quand il faut réfléchir à un projet commun du type Parc naturel régional ou Pays d'Art et d'Histoire, car il devient encore plus compliqué de trouver une position commune : le processus politique se trouve complexifié, et la phase de réflexion et de décision se trouve allongée.

Les partenaires de ce territoire sont attachés à leur région, leur paysage, leur architecture et souhaitent préserver ce caractère rural. Ils ont repris à leur compte le concept de ruralité durable qui rappelle celui de développement durable cher à l'esprit des parcs naturels régionaux. Mais on peut néanmoins se demander si ces acteurs sont vraiment prêts à voir naître un Parc naturel régional sur leur territoire, si ils maîtrisent les enjeux liés à ce type de structure.

Le Parc naturel régional des Boucles du Rhône

Résumé du projet

Les objectifs :

- *permettre un développement local harmonieux et durable
- *mise en place d'un outil de solidarité et d'innovation au quotidien
- *protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel
- *aménager le territoire de manière équilibrée, en maîtrisant la pression foncière et résidentielle
- *développer l'économie locale et la vie sociale, et organiser les transports
- *accueillir, informer et former le public (citadins ou touristes)
- *Equilibre entre développement économique et qualité du cadre de vie
- *Maintien d'une agriculture forte, respectueuse de l'environnement, garante de l'authenticité de l'espace rural et de la qualité des produits du terroir

Les menaces et les enjeux :

- *La proximité de Lyon
- *Une agriculture encore présente mais en danger
- *Tourisme, culture et environnement (tourisme de loisirs, tourisme culturel, tourisme vert)

Description de l'action :

- *création d'un comité d'étude
- *dépôt d'un dossier d'intention à la Région
- *réalisation de l'étude préalable (après acceptation du dossier)
- *élaboration d'un contrat-environnement
- *présentation d'un avant-projet de charte
- *consultation des collectivités territoriales concernées
- *classement du territoire en PNR par décret du Ministre de l'Environnement

Maître d'ouvrage pressenti :

- *Région
- *Comité d'étude
- *Comité d'expansion

Partenaires privilégiés :

- *Communes
- *Conseil général
- *Chambres consulaires
- *Associations
- *Structures de développement local

Aides mobilisables :

- *Région : participation au budget statutaire de fonctionnement à hauteur de 60%. Soutien d'études et d'investissements conformes aux missions des PNR
- *Département : 20%
- *Communes : 15%
- *Villes portes : 5%

II- Une structuration plus forte en matière patrimoniale ?

Les projets ou structures d'animation du patrimoine sur le territoire sont déjà nombreuses et assez bien structurées. *La convention patrimoniale* (Conseil Général de l'Isère / Région Rhône-Alpes) confiée à la Conservation du Patrimoine de l'Isère a permis de réaliser de nombreuses actions. Un poste d'animateur culturel du patrimoine a été créé en janvier 1997 sur la commune de Crémieu. Sa mission, en tant que relais de la Conservation du Patrimoine de l'Isère, est la mise en valeur du patrimoine à des fins culturelles et touristiques. Ce poste a été élargi depuis janvier 1999 à l'ensemble des communes des cantons de Crémieu et de Morestel. Aujourd'hui, dans le cadre de la nouvelle territorialisation du Conseil général de l'Isère, ce périmètre est voué à s'élargir encore plus, avec la couverture de nouveaux cantons (Heyrieux, Bourgoin-Jallieu Nord et Sud, Saint-Jean de Bournay, Pont de Chéruy, Pont de Beauvoisin, Virieu Nord). Au cours de mon stage, j'ai pu réaliser certaines missions liées à ce poste d'animateur du patrimoine (coordination de l'opération Musées en Fête 2006 ou encore des Rendez-vous pédagogiques du Nord Isère), ce qui m'a permis de mesurer son rôle important de coordination et de soutien aux projets émergeant sur un territoire.

Plusieurs actions de valorisation du patrimoine ont été conduites : conseil et soutien aux projets communaux, associatifs et privés, en relais avec la CPI, participation aux projets relatifs aux procédures contractuelles sur le secteur (Contrat de développement touristique, Contrat global de développement puis Contrat de Développement Rhône-Alpes du Haut Rhône Dauphinois), élaboration de documents d'édition et de promotion (feuillet sur le site archéologique de Saint Romain de Jalionas, brochure d'aide à la visite du circuit urbain de Crémieu avec feuillet de promotion, conception du site internet de Crémieu, carte du Patrimoine de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs, parcours signalétique de la vieille ville de Morestel...), coordination des sites patrimoniaux, développement d'un service pédagogique de territoire en lien avec l'Education Nationale, concerts, conférences...

On peut aussi citer le groupement d'offices de tourisme et de syndicats d'initiative (GOTSI) comme acteur pertinent : le contrat de développement Rhône-Alpes, signé en 2001 avec la région, a permis la création d'une association regroupant les offices de tourisme et syndicats d'initiative des cantons de Crémieu et de Morestel, ainsi que de la commune de Crémieu. Un animateur a été recruté en 2001 afin d'assurer la valorisation touristique du secteur (promotion du territoire, édition de dépliants touristiques, aide aux collectivités dans le cadre des projets touristiques du contrat de développement). Il travaille en relation assez fréquente avec l'animateur du patrimoine de la Conservation du Patrimoine de l'Isère sur le secteur.

Un réseau de sites et de structures communales et intercommunales existe : l'Isle-Crémieu offre de nombreuses possibilités de découverte du patrimoine local naturel et culturel. Ainsi, cinq sites possèdent un espace d'exposition thématique et proposent des animations en direction des publics scolaires, touristiques et locaux (Maison du patrimoine de Saint-Chef, Musée de Hières sur Amby, Maison Ravier et Maison du Pays des Couleurs à Morestel, Maison de la pierre et du ciment à Montalieu-Vercieu). Pour ce faire, les collectivités ont recruté du personnel spécialisé dans le domaine du patrimoine. D'autres espaces d'exposition, qui n'emploient pas ce type de personnel, sont également ouverts à la visite (La Balme les Grottes, Optevoz, Brangues, Annoisin-Châtelans). Enfin Crémieu, qui envisage la création d'un espace d'exposition présentant le patrimoine de la commune, assure toute l'année des visites guidées encadrées par des guides-conférenciers à destination des publics touristiques et scolaires. Des actions communes mises en place dans le cadre de la convention patrimoniale et du groupement d'offices de tourisme permettent une meilleure cohérence des actions et ont fait émerger un réel désir de travail en complémentarité, tant au niveau culturel que touristique.

A- Etat des lieux de l'animation du patrimoine sur le secteur

L'animation et la valorisation du patrimoine sur le secteur des Boucles du Rhône sont bien présentes. Depuis plusieurs années, dans le cadre des contrats de développement touristique et de développement Rhône-Alpes, un certain nombre de sites patrimoniaux ont été aménagés ou créés afin d'accueillir le public dans le secteur. La prise en charge financière de l'animation étant trop lourde pour certaines communes, il semble intéressant de mutualiser certaines missions. Ce contrat de développement Rhône-Alpes (Haut-Rhône Dauphinois), a permis de mettre en place sur le secteur entre 2001 et 2006 (il regroupe les cantons de Crémieu, de Morestel et de Pont-de-Chéruy) différentes actions. Son animation est assurée par le comité d'expansion Nord-Isère.

Plusieurs actions du contrat ont concerné le patrimoine culturel : aménagement du château vieux de Vertrieu et mise en valeur du village, aménagement du site archéologique du Vernai à Saint Romain de Jalionas, aménagement du site médiéval de Quirieu à Bouvesse-Quirieu, rénovation de la muséographie de la Maison du Patrimoine de Hières-sur-Amby, création d'un espace d'exposition à Crémieu présentant le riche patrimoine de la commune. Des commissions de travail sont actuellement en place pour le renouvellement du CDRA pour les cinq années à venir. Le patrimoine reste au sein de la commission tourisme, tout en essayant de prendre une place encore plus conséquente. Il faut aussi noter que le Contrat de développement touristique (canton de Crémieu, canton de Morestel, Vignieu, Saint-Chef), achevé en 1998, a repris des actions du Pays d'Art et d'Histoire (formation de guides

conférenciers, édition d'un document « guide des découvertes » représentant les sites et édifices ouverts au public en matière de patrimoine).

Un pôle important d'animation du patrimoine réside dans le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement / Maison du Patrimoine de Hières sur Amby, qui propose des activités pédagogiques autour du patrimoine archéologique, historique et géologique (découvertes sur le terrain, stages, ateliers du patrimoine...) sur le secteur d'animation de l'Isle Crémieu. Des documents d'information à caractère pédagogique et touristiques ont été édités sur des thématiques telle que la pierre.

Il convient de citer des exemples d'actions menées depuis quelques années. En ce qui concerne la sensibilisation des jeunes, on compte différentes réalisations : réseau de sites proposant des animations pédagogiques, dossiers pédagogiques à destination des enseignants et des enfants (sur les fortifications de Crémieu par exemple), communication auprès des établissements scolaires de l'Isère, de l'Ain et du Rhône, mise en place d'un service pédagogique de territoire avec l'Education nationale. Les rendez-vous pédagogiques du patrimoine et des musées en Nord Isère ont ainsi vu le jour. Depuis plusieurs années, des programmes de mise en valeur des sites historiques et naturels ont été développés. Le patrimoine ainsi valorisé constitue un outil pédagogique important, complémentaire des programmes scolaires, permettant une approche concrète et ludique de thèmes étudiés en classe. La plupart des animations proposées sont complémentaires. Il est possible d'associer plusieurs visites de sites au sein d'un même projet pédagogique. C'est pourquoi un enseignant relais se tient à la disposition des scolaires. Un document a été réalisé par la Conservation du patrimoine de l'Isère, dans le cadre de la convention patrimoniale établie entre la région Rhône Alpes et le département de l'Isère.

L'accueil du public touristique est encadré : réseau de sites (musées, espaces d'exposition), signalétique (Crémieu, Morestel, Saint Romain de Jalionas, La Balme les Grottes...), promotion (édition de documents : Saint-Chef, Crémieu, Saint Romain de Jalionas), carte patrimoine du territoire...

L'animation culturelle des sites s'est enrichie : concerts et patrimoine avec les Musiciens du Louvre de Grenoble, conférences, Musées en fête (qui vient de fêter sa dixième édition cette année), les Journées du Patrimoine, exposition *La pierre en Isle-Crémieu...* La valorisation des sites se poursuit avec des restaurations (Saint Chef, Crémieu, Morestel) et la mise en place de ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager) à Saint-Chef et Crémieu.

On peut porter quelques remarques sur l'animation du patrimoine culturel de la Boucle du Rhône en Dauphiné, à partir de l'expérience d' Estelle Couchouron, animatrice du patrimoine de la CPI sur le secteur entre 2000 et 2005.

Une des caractéristiques principales des postes d'animation est le manque de temps pour mener à bien toutes les missions qui leur sont confiées. Ceci se traduit par un choix dans les actions à mener en priorité, au détriment d'autres. Peu de sites ont la possibilité de renouveler leur offre régulièrement, alors que cela représente un des critères majeurs de fidélisation du public. Des moyens humains supplémentaires seraient nécessaires pour l'animation (accueil, conception et encadrement d'ateliers ou de visites), de manière à dégager du temps pour d'autres missions. Un Parc naturel régional serait un cadre fédérateur pour prendre en charge et aider à la mise en place de certains projets culturels. Il viendrait en soutien à ce qui existe déjà, et pourrait palier à certains manquements.

Le travail avec les publics scolaires est assez développé sur la plupart des sites. Cependant, certaines structures manquent de locaux adaptés pour recevoir les classes dans le cadre d'ateliers. D'autre part, la mise en place d'animations requiert parfois la création et la réalisation d'un matériel adapté pour lesquels des moyens supplémentaires pourraient être nécessaires ponctuellement.

L'animation culturelle des sites (organisation de spectacles, de visites exceptionnelles... et leur communication) est un point important pour la fidélisation du public, mais les personnels n'ont souvent pas de temps ni de moyens à y consacrer. Le label « PNR », facilement identifiable, pourrait donner une identité forte à ce territoire, et impulser une dynamique en terme de valorisation culturelle. En ce qui concerne les expositions temporaires, il semble qu'elles soient nombreuses chaque année, sans pour autant que le public en ait connaissance. Des moyens supplémentaires pour leur réalisation et une meilleure organisation de la communication peuvent être des solutions apportées par la création d'un Parc naturel régional, fort de ses moyens humains et financiers. Cette structure pourrait permettre de réaliser un programme annuel commun, par l'intermédiaire du chargé de mission patrimoine culturel.

En ce qui concerne les échanges et les partenariats entre sites, plusieurs propositions de travail en commun pourraient encore être développées. Le personnel des sites est très intéressé par l'idée de travailler régulièrement ensemble (ateliers, visites, expositions, spectacles...), de manière à proposer des activités complémentaires et une communication commune. D'autre part, plusieurs outils pourraient être mis en commun, comme une photothèque et un fonds documentaire. Il serait également intéressant d'avoir recours à des guides de territoire afin de dégager du temps ponctuellement. Une solution pourrait être apportée par la relance du label « Pays d'Art et d'Histoire » sur le secteur Isle Crémieu/Pays des Couleurs. La question d'une signalétique cohérente sur l'ensemble du secteur est également posée depuis quelques années : un Parc naturel régional, avec son logo et sa signalétique très explicite, serait un élément porteur pour le territoire des Boucles du Rhône. Par ailleurs, la communication est un thème qui touche tous les sites qui éditent au moins chacun un feuillet. De grandes disparités existent entre les budgets consacrés à la communication. Le futur Parc naturel régional pourrait permettre de proposer des solutions adaptées à l'ensemble des sites.

L'intérêt de ce cadre fédérateur porte sur la méthode et les objectifs d'une bonne politique de valorisation et d'animation du patrimoine. Il serait intéressant de partager les expériences pour mieux valoriser le patrimoine et toucher un public toujours plus large. La qualité et la bonne image du label « PNR » permettrait une sensibilisation plus profonde des publics.

B- Un PNR : mutualisation des moyens et professionnalisation

On peut tenter ici d'avancer quelques idées pouvant solutionner les problèmes existants, grâce à la mise en place du Parc naturel régional des Boucles du Rhône.

On peut lister différents points susceptibles d'être améliorés grâce au PNR :

- renforcement de la formation du personnel d'accueil, recrutement, plus de moyens financiers
- mise en place d'ateliers sous l'égide du Parc, développement d'activités communes
- création d'un espace plus adapté et fonctionnel avec la Maison du Parc
- visites guidées thématiques, renouvelées plus fréquemment, et attirant plus de groupes
- établissement d'un guide annuel, journal du Parc, développement de la communication
- développement des animations autour des expositions
- motiver les structures pour travailler ensemble, sur des thématiques transversales
- création d'activités telles qu'expositions temporaires, visites guidées, spectacles...
- meilleur renvoi des sites les uns vers les autres, développer la mise en réseau

L'obtention du label Parc naturel régional permettrait sans doute de définir et affirmer l'image du territoire. En effet, le territoire souffre dans son ensemble de la grande renommée de sites de proximité tels que les Alpes, la Chartreuse, le Vercors, et, en son sein même, de l'Isle Crémieu, des grottes de la Balme, qui font de l'ombre au reste du territoire. Ce défaut d'image est d'autant plus dommageable qu'il rejaillit sur l'économie locale, ses potentiels n'étant que peu exploités, alors que le territoire côtoie de grands réservoirs de populations susceptibles de venir les découvrir.

Si le territoire bénéficie d'un environnement de qualité, une préservation de ses espaces est nécessaire, notamment face à la pression d'urbanisation ou à la déprise agricole qui tendent à uniformiser le paysage. De plus, l'image du territoire est intimement liée à celle de ses espaces naturels, qui sont fragilisés du fait de l'activité humaine. L'enjeu de protection de ses milieux est important, tant pour la richesse biologique, les espèces, les paysages que l'image du territoire.

Le patrimoine bâti, rural et urbain du territoire participe à son identité. Non répertorié et du domaine privé, il est souvent abandonné voire dégradé. Sa préservation passe par sa connaissance et la reconnaissance de son utilité, mais également par sa mise en valeur, qui peut passer par son entretien, voire sa restauration. Aussi les pratiques et usages garants du maintien de ces éléments

patrimoniaux doivent être préservés, ce qui permettrait, dans le même temps, un soutien de l'activité économique par le développement d'anciens métiers en voie de disparition. Ce peut également être le moyen de « cultiver » sa différence, ce qui peut être un argument de développement local.

Une valorisation par le tourisme et une sensibilisation accrue du public reste à organiser. Elle devra s'intéresser à l'aménagement de sites naturels, à la réalisation de sentiers, au développement du tourisme nature. Une réflexion sur le développement de produits touristiques locaux (vente à la ferme, développement de produits de qualité...) permettrait le développement de modes d'hébergement en parallèle. On peut penser aux « gîtes panda » présents dans les Parcs naturels régionaux. La mise en œuvre d'actions programmées autour de la valorisation de produits de qualité reste une voie à développer, elle pourrait l'être dans le cadre du futur Parc. L'agriculture biologique, la vente directe de produits fermiers auprès des populations citadines voisines, tout comme l'accueil et l'hébergement en milieu rural seraient l'occasion de valoriser des produits véritablement identitaires, mais également de soutenir une filière fragilisée. De telles initiatives permettraient aussi d'impliquer l'agriculture dans une dynamique locale, optimisant sa fonction sociale mais aussi économique.

Le futur Parc pourrait également permettre de renforcer la synergie économie-environnement, en développant l'emploi-environnement. De telles actions constitue une voie d'amélioration possible de l'état de l'environnement, conciliant économie et environnement. Les domaines d'intervention possible sont nombreux : entretien de la forêt, mise en valeur d'ensembles paysagers, remise en état de sentiers, nettoyage de berges, réhabilitation de sites dégradés, restauration du patrimoine bâti...

Le Parc naturel régional permettrait de rassembler les acteurs autour d'un projet de territoire : il s'agit d'accorder les politiques d'environnement et d'aménagement de l'espace, dans une réflexion transversale. On approche la notion de développement durable, principe fondamentale des chartes de Parcs, préservant les ressources et les patrimoines en en garantissant la valorisation et la transmission aux générations futures. Le but est d'améliorer la qualité présente de ce patrimoine, et de préserver et développer ses potentialités d'utilisations futures.

Pour un ancrage fort du patrimoine culturel sur ce territoire, une solution serait de relancer le label Pays d'Art et d'Histoire, qui centrerait plus ses problématiques sur l'aspect patrimonial, à la différence du PNR qui embrasse des questionnements plus larges.

III- La superposition entre Parc et Pays, une éventualité envisageable ?

Créé en 1985, le label Ville et Pays d'art et d'histoire est décerné par la Direction du patrimoine (en liaison avec les DRAC) aux collectivités locales qui possèdent un patrimoine important et qui s'engagent à le valoriser. Cet engagement, fixé par convention, doit poursuivre plusieurs objectifs :

présenter le patrimoine dans toutes ses composantes, accueillir le public, sensibiliser les habitants, les médiateurs touristiques et sociaux pour qu'ils deviennent les ambassadeurs de leur ville, initier le jeune public à l'architecture et à l'urbanisme, recourir à un personnel qualifié. Une commission de coordination composée d'élus, d'acteurs culturels et touristiques locaux, de spécialistes, garantit un travail d'équipe et l'harmonisation des démarches. La précédente convention Pays d'Art et d'Histoire de l'Isle Crémieu avait été signée en 1989 entre la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites et le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Réalisation du Contrat de Pays de l'Isle Crémieu, sous le contrôle scientifique et technique de la Maison du Patrimoine / CPIE de l'Isle Crémieu.

Le pays que représentent les cantons de Crémieu, Morestel et la commune de Saint-Chef offre une richesse patrimoniale qui s'accompagne d'une réelle volonté de mise en valeur. Cette volonté se traduit par des initiatives d'animation et d'ouverture au public (visites guidées, visite libre avec parcours urbain, structures et espaces d'exposition sur le patrimoine) que nous avons détaillé précédemment.

Par ailleurs, les sites patrimoniaux ressentent la nécessité de poursuivre les actions menées entre 1989 et 1996 par l'animateur du patrimoine, notamment autour d'animation pédagogique auprès du jeune public qui puisse renvoyer sur l'ensemble du territoire, mais aussi par rapport à la formation des guides conférenciers agréés. Luc Savoyat, en poste à la Maison du Patrimoine de Saint-Chef, ne peut que souligner l'aspect porteur qu'aurait la relance du label VPAH.

A- Détail du dispositif : un label porteur

L'approche de ce dispositif a été réalisée par la rencontre d'animateur de Villes (Vienne, Chambéry, Saint-Etienne) et de Pays d'Art et d'Histoire (Paladru-Les Trois Vals et Forez). Le but de notre travail n'est pas d'entrer trop dans le détail de ce label, mais ces rencontres m'ont permis d'avoir des exemples concrets, pour mesurer ce qu'implique le fait de transposer ce label sur l'Isle Crémieu. Après être allé dans les Parcs naturels régionaux, j'ai pu découvrir un autre univers professionnel, motivé par des enjeux différents. Les Pays d'Art et d'Histoire ajoutent une strate culturelle et patrimoniale intercommunale au territoire. Ils doivent composer avec les acteurs locaux et faire coïncider les réseaux d'acteurs, comme on peut le voir sur le secteur du Pays d'Art et d'Histoire de Paladru-Les Trois Vals : Nathalie Ageron, animatrice du patrimoine, souligne que cela ne va pas sans poser quelques difficultés, d'ordre politique notamment.

Les traits et objectifs essentiels de ce dispositif résident dans un projet de valorisation du patrimoine d'un territoire, porté par une volonté forte des élus, en partenariat étroit avec l'Etat. Les actions portent sur la valorisation touristique, la sensibilisation des habitants, la mise en place d'actions éducatives, la réalisation d'outils de communication, la création d'une exposition permanente présentant

le patrimoine du territoire concerné. Les Pays d'Art et d'Histoire doivent par ailleurs se doter de personnels qualifiés, un animateur du patrimoine recruté par concours, et des guides-conférenciers agréés après examen. Une commission de coordination réunissant l'Etat, les collectivités signataires ainsi que des partenaires concernés par le projet définit régulièrement (tous les deux ans environ) les objectifs et les programmes d'activité. Les collectivités signataires bénéficient de l'inscription dans un réseau national, qui propose une politique de communication et de nombreuses actions de formation.

Une ville ou un pays d'art et d'histoire ne se caractérise pas par la densité de son patrimoine, le nombre de ses monuments classés ou inscrits, mais par la volonté politique locale de les faire connaître et de les mettre en valeur. L'exemple du tout jeune Pays d'Art et d'Histoire du Forez illustre bien cette idée, comme le remarque Anne-Christine Ferrand, animatrice du patrimoine au sein de la structure. L'animation n'est pas motivée par les records de fréquentation. Il faut délaissé la seule préoccupation du nombre de visiteurs, pour s'intéresser au temps passé dans la ville ou le pays. On a besoin de s'attarder pour apprécier une ville. L'objectif visé est donc qualitatif : il repose sur une conception originale de l'animation qui cherche à concilier la chaleur de l'accueil et la qualité scientifique de la diffusion du savoir. Ce point est particulièrement mis en avant par les animateurs du patrimoine rencontrés, comme au sein de Saint-Etienne et de Chambéry, deux villes bénéficiant du label. Les guides-conférenciers et les animateurs du patrimoine développent un ensemble d'actions diversifiées avec le concours de spécialistes : universitaires, architectes, urbanistes, conservateurs du patrimoine, plasticiens, comédiens, musiciens... Cette collaboration scientifique est nécessaire pour mieux connaître et surtout mieux faire connaître la ville et le pays dans leur singularité, et ce d'autant plus que l'animation du patrimoine s'adresse à un très large éventail de publics. La transformation des comportements exige une sensibilisation constante des habitants et des jeunes, acteurs de la ville au quotidien et garants de sa préservation. Autrement dit une vraie conscience de la dimension historique et collective de leur cadre de vie. Un bon exemple est fourni par Vienne Ville d'Art et d'Histoire : Christel Orcel, animatrice du patrimoine, souligne l'importance d'une bonne prise en compte des publics. Ce travail de sensibilisation culturelle ne se limite pas à la ville ou au pays. Il s'enrichit des échanges, des confrontations et des liens tissés depuis des années au sein du réseau, par tous ses acteurs. Le réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire crée donc une véritable dynamique.

La documentation « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » est assez facilement identifiable, en veillant à l'articulation et à la complémentarité de tous les supports d'information. Cependant, les animateurs du patrimoine soulignent tous la difficulté d'harmoniser ces documents avec ceux réalisés par l'office de tourisme notamment. La Maison du Patrimoine abrite le service du patrimoine, propose des ateliers pour enfants, des expositions. L'exposition permanente présente l'évolution et les

caractéristiques du patrimoine de la ville ou du pays. Lieu de découverte des richesses patrimoniales et de compréhension de l'identité de la ville ou du pays, elle incite les touristes à prolonger leur séjour. Cet équipement est pour la population locale un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine. Elle représente un support pédagogique pour les jeunes dans le cadre des ateliers du patrimoine.

Le guide-conférencier incite son public à visiter autrement, à ouvrir les yeux, déchiffrer l'urbanisme et l'architecture, saisir l'ambiance des lieux, s'impliquer personnellement dans la découverte d'une ville ou d'un pays. Le but est de faire comprendre l'identité objective de la ville ou du pays. La visite ne se limite pas aux monuments prestigieux mais s'intéresse à la ville dans son ensemble.

Les habitants se trouvent au premier rang. Par habitant, on entend en fait les citoyens dans toute leur diversité, qui vivent tous les jours au contact du patrimoine local. Bien peu en soupçonnent l'intérêt et la richesse. Il s'agit de les aider à en prendre conscience, pour qu'ils deviennent les meilleurs relais auprès des visiteurs d'un patrimoine qu'ils auront appris à apprécier et à préserver. C'est pourquoi, toute l'année, des visites découvertes et des visites thématiques permettent aux habitants de mieux appréhender leur ville ou leur pays. Certains thèmes sont proposés en liaison avec l'actualité : chantiers de restauration, réhabilitation de bâtiments, commémorations. Les expositions temporaires et permanentes participent à cette découverte. Pour les visiteurs, il s'agit d'essayer de les imprégner de l'identité du lieu : les visites découvertes (de jour ou de nuit) présentent la ville ou le pays dans sa globalité, des vestiges antiques à la création contemporaine. Les visites à thèmes permettent d'approfondir certaines approches, donnent accès à des lieux insolites, mettent en évidence une période historique, un style architectural ou restituent la vie quotidienne d'une époque. On peut ainsi explorer un édifice de fond en comble, participer à une visite théâtrale ou à une visite musicale. Pour les jeunes, les visites-explorations initient écoliers, collégiens ou lycéens, accompagnés de leurs enseignants, à l'histoire et à l'architecture. Les ateliers et classes du patrimoine, par des recherches documentaires, des enquêtes photographiques, des réalisations plastiques, incitent le jeune public à une découverte active, que renforce le contact avec des architectes, tailleurs de pierre, plasticiens, conteurs... L'été des 6-12 ans, aire d'aventure et de découverte, se déroule en même temps que les visites pour adultes, avec un encadrement assuré par les animateurs du patrimoine et les guides conférenciers. Nous détaillerons dans notre paragraphe suivant des exemples de thèmes et d'actions développés dans des villes ou des pays d'art et d'histoire de Rhône-Alpes.

Un Pays d'Art et d'Histoire s'organise autour de deux personnages clé : l'animateur du patrimoine qui est le garant de la cohérence des projets élaborés à l'échelle locale, contre les risques de dispersion liés au cloisonnement des services et des domaines de compétence, et le guide-conférencier qui est un médiateur entre scientifiques et grand public. Loin de limiter sa visite aux vieilles

pierres, le guide-conférencier présente le patrimoine dans sa diversité, hôtels particuliers, maisons, cours et jardins, sites archéologiques, naturels ou industriels, architecture contemporaine... Il incite à voir autrement, donne des clés de lecture pour comprendre l'échelle d'une place, la trame d'un quartier ou les métamorphoses successives d'un paysage. Ainsi, il implique le public dans la découverte d'un site, d'une époque. Il convient en plus de noter que, pour aider à la compréhension de la ville ou du territoire, la convention préconise la mise en place d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine qui constitue un point d'accueil pour les touristes, de rencontre pour les habitants, et un support pédagogique pour le jeune public.

Le Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire a été créé auprès du ministre de la culture et de la communication. Il est chargé de proposer au ministre les mesures propres à assurer le développement des labels « Villes d'Art et d'Histoire » et « Pays d'Art et d'Histoire », déposés à l'Institut National de la Propriété Industrielle, ainsi que du réseau que ceux-ci constituent.

Le conseil émet un avis sur :

- *Les orientations générales de la politique des villes et pays d'art et d'histoire
- *Les engagements demandés aux partenaires adhérant au réseau
- *Les demandes d'attribution et de retrait du label
- *L'évolution des politiques d'animation patrimoniale menées dans le cadre des conventions

Le conseil examine chaque année les projets relatifs à l'animation et au développement du réseau. Il reçoit chaque année le bilan de l'activité des villes et pays d'art et d'histoire pour l'exercice précédent. D'une manière générale, le conseil délibère sur toutes questions touchant les villes et pays d'art et d'histoire que le ministre lui soumet. Le Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire est présidé par le Ministre de la Culture et de la Communication.

Outre son président, il comprend :

- des membres de droit : le directeur du patrimoine, président de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, et le délégué au développement et aux formations
- des membres nommés par arrêté du ministre chargé de la culture : sur proposition des ministres intéressés, un représentant du ministre chargé du tourisme, un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale, quatre titulaires d'un mandat électif local engagés dans le réseau des villes et pays d'art et d'histoire, quatre personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine du patrimoine et de son animation.

Cependant, derrière les objectifs et les discours officiels, le label VPAH n'est pas sans poser des problèmes : il est extrêmement coûteux, les moyens humains sont souvent insuffisants (on ne peut

que souligner la précarité des guides-conférenciers et l'absence d'un statut clair et reconnu pour les animateurs du patrimoine, malgré l'exigence et la volonté d'excellence du ministère, qui ne voit pas toujours réellement comment cela se passe). De plus, le label étant porté par l'Etat, cela entraîne des difficultés de fonctionnement, avec une gestion trop étatique, une lourdeur du dispositif. Derrière l'étiquette de label, les structures ont parfois du mal à faire vivre leur ville ou leur pays. On peut se demander si c'est un bon échelon pour l'animation du patrimoine : il suffit de prendre en exemple le département de l'Isère, pour constater que la Conservation du Patrimoine de l'Isère, avec cinq animateurs du patrimoine, couvre déjà le territoire du département. Or, ce niveau d'intervention apparaît plus proche du terrain, par rapport au ministère. Ne doit pas renforcer cet échelon plutôt que de développer les acteurs aptes à intervenir ?

Nous allons désormais détailler, de manière brève, des expériences rencontrées au cours de mon stage au contact d'animateurs du patrimoine de villes et de pays d'art et d'histoire.

B- Au fil des expériences : exemples d'actions développées

De nombreux lieux sont labellisés villes ou pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes. Il aurait été dommage de ne pas s'intéresser à quelques uns d'entre eux, de façon à étudier comment fonctionne concrètement un service d'animation du patrimoine au sein d'une ville ou d'un pays d'art et d'histoire.

Intéressons-nous pour commencer à la ville iséroise de Vienne, très proche du territoire de la Boucle du Rhône, et qui possède le label VPAH depuis 1990. Christel Orcel est l'animatrice du patrimoine Ville d'art et d'histoire de Vienne. En ce qui concerne les visites-découvertes pour les individuels et les groupes, différents thèmes sont développés, avec des visites possibles en Français, Anglais, Allemand, Italien et Espagnol. On peut citer notamment : « Vienne au fil du temps », « Vienne cité gallo-romaine », « Vienne au temps des archevêques », « Les églises de Vienne », « Vienne au temps de la grande industrie », « Vienne au XX^e siècle », « Vienne, ses cours et ses demeures », ou « Vienne de théâtre en théâtre ». Une exposition permanente, « Visage de Vienne, une ville, une histoire », présente l'évolution de Vienne, les maisons du centre ancien, la sculpture médiévale... De plus, un service éducatif développe des thèmes et outils pédagogiques intéressants : « Lecture de la ville », « Les arts visuels, miroir de la vie », « Expression des mythes, des croyances et des religions », « Urbanisme et société dans Vienne gallo-romaine », ou « Spectacles et loisir dans Vienne gallo-romaine ». Revenons sur une des actions menées autour du thème « Vienne industrielle » au cours des dernières années.

Si aujourd'hui l'industrie se déplace peu à peu hors de la ville, son implantation a été au cours des derniers siècles un élément déterminant dans la croissance et la morphologie urbaine.

Que serait, par exemple, Vienne, sans la draperie ? Pour le comprendre, les enfants Viennois s'initient aux gestes des tisseurs d'autrefois. Vienne possède une importante histoire industrielle. Celle-ci est particulièrement localisée sur les rives de la Gère, rivière qui coupe la ville en deux, à partir de l'implantation au XVIII^e siècle, de la manufacture royale Charvet, spécialisée dans la draperie. Au XIX^e siècle, les ouvriers fondeurs, tanneurs, verriers, papetiers, étaient légion. Que sont devenues les usines et les maisons ouvrières ? Beaucoup subsistent et il a semblé naturel au Service Ville d'Art et d'Histoire de Vienne de les faire revivre et découvrir par les jeunes, ignorants du déclin de l'industrie textile de leur ville. Les animateurs du patrimoine de la ville proposent chaque année une nouvelle approche des secteurs industriels : la découverte de la vallée de la Gère, la métallurgie viennoise, une ancienne usine textile, une usine en activité... Une exposition sur le paysage industriel à Vienne a mis l'accent sur la transformation de la ville par les établissements industriels et servi de point de départ à des ateliers pour petits et grands.

Leur action envers les jeunes suit deux axes principaux. Pour comprendre le choix d'un site industriel, un premier atelier entraîne les enfants le long d'un parcours-découverte de la vallée de la Gère. Ils étudient l'aménagement hydraulique de la rivière: les canaux, les chutes d'eau, les barrages. C'est l'occasion d'aborder les différentes sources d'énergie. Ils font des relevés, dessinent, examinent les conditions favorables à l'implantation d'une usine. Ensuite, ils se concentrent sur l'architecture. Quatre maquettes démontables en bois ont été conçues pour expliquer l'évolution et la forme des constructions: un moulin, deux bâtiments industriels de la première et de la deuxième moitié du XIX^e siècle et une usine du début du XX^e siècle. Enfin, l'habitat ouvrier favorise un travail à multiples facettes: étude de plans et de documents originaux, élaboration de relevés de façades et de toitures, analyse de l'incidence des nouveaux matériaux sur la construction. L'actualité du patrimoine implique un regard sur la crise de l'industrie et ses conséquences, les friches industrielles et leur réutilisation est aussi abordé. Après avoir étudié ces paysages de reconversion, les jeunes élèves réalisent un tableau synthétique des différentes mutations des industries de leur ville.

Le second atelier, "De l'artisanat au machinisme", se déroule au Musée de la draperie. Croquis, machines animées, visite des salles sont une première étape avant la fabrication par les enfants du fil à partir de la matière première, du cardage de la laine à la main, du tissage sur de petits métiers et de l'aide au feutrage de la laine. Vidéos, témoignages d'anciens ouvriers du textile, exposés sur l'histoire de la vie ouvrière par les animateurs du patrimoine, permettent d'évoquer le passage de la fabrication artisanale à la conception industrielle du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, Vienne travaille au renouvellement de sa convention, qui est devenue obsolète notamment avec la création en 1996 du musée gallo-romain de Saint Romain en Gal, qui possède son propre service de médiation, ce qui pose des problèmes d'articulation entre cette structure et le service

ville d'art et d'histoire. De manière générale, un travail de coordination et de transversalité existe avec les autres musées de la ville, mais Christel souligne que cela n'est pas toujours évident. Une réflexion est actuellement menée, elle pose l'éventualité de l'extension de la ville d'art et d'histoire pour la transformer en un pays d'art et d'histoire restreint, comportant seulement quelques communes autour de Vienne. Cela permettrait de s'inscrire dans des projets intercommunaux. Dans son travail au quotidien, l'animatrice du patrimoine de la ville de Vienne est consciente du rôle important de la DRAC, qui apporte un soutien scientifique et s'investit beaucoup pour animer le réseau, en organisant notamment deux fois par an des réunions regroupant tous les animateurs du patrimoine de Rhône-Alpes, et en proposant des cycles de formation pour les animateurs et les guides-conférenciers. Un projet en cours pourrait permettre de créer un site internet commun aux villes et pays d'art et d'histoire de Rhône-Alpes.

Citons maintenant l'exemple de la ville de Chambéry : Cécile Verdoni, animatrice de l'architecture et du patrimoine, m'a présenté les actions entreprises. Le secteur sauvegardé (17 hectares) présente un urbanisme évoluant du Moyen-Age au XX^e siècle. La ville s'organise entre la colline de Lémenc et le château des ducs de Savoie. Les créations contemporaines du quartier Curial prolongent l'architecture médiévale et moderne de la vieille ville. Différents thèmes sont abordés avec les visiteurs : l'architecture militaire (le système défensif de la ville et l'évolution du château-fort au château Renaissance), Les bâtisseurs du Moyen-Age, Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau, La ville au Moyen-Age: architecture et vie quotidienne, Découverte de l'art baroque, De la Renaissance à la Révolution : vie quotidienne, art, société..., Les techniques et les matériaux de construction, Chambéry d'hier et d'aujourd'hui : lecture d'une ville, le trompe-l'œil, Les jardins, ou encore Histoire de fer : la ferronnerie dans l'architecture. Des découvertes nocturnes de la ville ancienne sont également organisées, tout comme des visites à bicyclette du centre et des abords de la ville. Un temps scolaire voit se mettre en place des visites et ateliers du patrimoine. Un temps de loisir propose un jeu-rallye sur la ville et le château pendant les grandes vacances (passeport vacances, l'été des 6-12 ans). Citons quelques-uns des outils pédagogiques : maquette d'un arc en plein cintre et d'une croisée d'ogive, une maquette évolutive du château des Ducs de Savoie, des plans évolutifs de la ville de Chambéry, des livrets pédagogiques, un jeu de l'oie au château des ducs de Savoie...

De manière générale, Cécile Verdoni ne manque pas de souligner qu'un label ville d'art et d'histoire est quelque chose de lourd, d'autant plus que les subventions ont tendance à être de plus en plus réduites, les villes devant pallier au « désengagement » de l'Etat. Pour fonctionner, il faut une vraie appropriation du label par les élus, le retour sur investissement n'étant pas direct.

Autre ville au profil intéressant, Saint-Etienne, labellisée Ville d'art et d'histoire en 2000. On peut clairement affirmer que l'obtention du label par la ville lui a permis de changer son image auprès du grand public. Cendrine Sanquer en est l'animatrice de l'architecture et du patrimoine. Différents thèmes de visites-découvertes sont mis en place : « Le quartier des armuriers », « L'espace de la Fabrique », « Le glorieux XIX^e siècle », « la ville du ruban », « Les années 30 », « Entre mine et ruban », « Le cœur ancien », « Saint-Etienne en 1939-1945 », « Les statues, identité d'une ville », « Le cycle, une industrie du XX^e siècle », ou encore « Le patrimoine de la seconde moitié du XX^e siècle ». Le service éducatif propose différents ateliers pédagogiques : « Art et industrie à Saint-Etienne d'hier à aujourd'hui », « Le paysage minier », « La formation de la ville », « Le Furan, une rivière industrielle », « Les loisirs dans la vie ouvrière à Saint-Etienne » ou « L'art du spectacle » et « La demeure urbaine ».

Comme initiative récente, on peut citer la mise en place d'un colloque, les 11 et 12 mai 2006, en partenariat avec l'Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines (IERP), sur le thème « Football et société : autour de l'AS Saint-Etienne, mythes et réalités », à l'occasion de l'anniversaire de la finale de la Coupe des Clubs Champions entre Saint-Etienne et le Bayern de Munich (12 mai 1976). Ce colloque, qui s'est déroulé à l'ombre du fameux stade Geoffroy Guichard, véritable élément du patrimoine de la ville (des visites guidées en sont organisées), a tourné autour de la culture du sport aujourd'hui intégrée dans l'étude des pratiques culturelles et en complète résonance avec les nouvelles problématiques en histoire contemporaine. Considérée comme un patrimoine tant matériel qu'immatériel, l'Association Sportive de Saint-Etienne, équipe emblématique, son histoire comme ses liens avec l'histoire qui la porte, étaient les axes des débats. Ces deux journées d'étude ont offert à de jeunes doctorants, aux côtés de spécialistes chevronnés et d'hommes de terrain (journalistes, hommes politiques...) une occasion de présenter leurs travaux d'histoire du sport, et à tous de croiser les regards de plusieurs disciplines sur le phénomène sport, pour pénétrer au cœur du système « vert » afin d'en rendre sa complexité sans négliger les comparaisons avec d'autres équipes, territoires, sports ou activités culturelles. Le but était de montrer en quoi le sport, et le foot en particulier, est le miroir d'un territoire et d'une société, en particulier d'une population stéphanoise marquée par de profondes disparités.

Non loin de Saint-Étienne, toujours dans la Loire mais débordant sur le département du Puy de Dôme, un jeune pays d'art et d'histoire vient de voir le jour : celui du Pays du Forez, Anne-Christine Ferrand en étant l'animatrice de l'architecture et du patrimoine. Il offre, par l'étendue de son territoire, une grande diversité patrimoniale. Les paysages de plaine, de coteau et de montagne, témoignent à la fois de la richesse du patrimoine naturel et de l'histoire locale à travers l'habitat traditionnel, les activités agricoles spécifiques, les savoir-faire anciens... autant d'éléments patrimoniaux qui, avec le bâti

historique (édifices religieux, architecture civile, sites castraux, châteaux de plaisance et villes médiévales), permettent d'aborder des thématiques variées favorisant une approche transversale et pluridisciplinaire. Les visites-découvertes comportent de multiples déclinaisons : « Raconte-moi ton métier » (Verrerie de Veauche, portrait d'une usine et de sa cité ouvrière), « Trésors d'art et d'architecture » (Collégiale de Saint-Bonnet-le-Château, village de l'Hôpital-sous-Rochefort...), « Balade contée » (sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, le vignoble forezien...), ou bien « Promenons-nous au musée » (expositions temporaires, Nuit des Musées...). Les actions éducatives sont nombreuses, pour une approche interactive du patrimoine local : des activités sont développées à destination du public scolaire (de l'école primaire à la Terminale) ainsi que du jeune public hors temps scolaire, et adaptées au niveau d'apprentissage des enfants. On peut citer : « Les paysages et l'agriculture en Forez », « Histoire des sociétés : organisation spatiale, art et vie quotidienne de l'époque gallo-romaine à nos jours », « La ville et son évolution » ou « Les savoir-faire techniques et industriels traditionnels ». Les outils pédagogiques sont aussi importants : des carnets de route, document d'accompagnement pour la découverte d'une ville en questions, mallettes pédagogiques (« La maison forezienne par exemple), des maquettes « architecture » (arc en plein cintre), un important fonds documentaire iconographique et photographique...

Enfin, arrêtons-nous brièvement sur le Pays d'art et d'histoire Paladru-Les Trois Vals : entre Grenoble, Chambéry et Lyon, ce pays présente un riche patrimoine, tant néolithique que médiéval, provenant des fouilles subaquatiques effectuées dans le lac de Paladru. Châteaux, églises et habitats traditionnels témoignent de l'occupation du territoire. Nathalie Ageron est en charge de l'animation du patrimoine sur le secteur. Plusieurs thèmes et outils pédagogiques sont élaborés : le néolithique (vie quotidienne), le Moyen-Age (architecture et vie quotidienne, du château à motte au château en pierre, prieuré et monastère), XIX^e et XX^e siècles (les techniques de construction en pisé), les techniques utilisées par les archéologues (datation et compréhension). Le temps scolaire voit s'alterner visites, journées, ateliers et classes du patrimoine. En terme d'outils pédagogiques, retenons : une vidéo sur les techniques de fouilles, la Maison de pays (musée archéologique) avec des maquettes (maison néolithique, de l'habitat médiéval de l'an mil), et des objets de la vie quotidienne, un chantier de fouilles subaquatiques, des questionnaires sur le néolithique, l'an mil et les églises romanes, un dossier pédagogique (outils et matériaux pour un atelier sur le chaume et le pisé), la maquette de la pirogue du lac de Paladru, et des ateliers archéologiques: dendrochronologie, céramologie...

Des circuits-découvertes sont en place, pour découvrir le patrimoine du pays d'art et d'histoire avec un guide-conférencier. On peut citer quelques-unes des initiatives déjà développées :

- Du château à motte au château de pierre : la motte castrale du Châtelard (XI^e siècle), château de terre et de bois, permet de comprendre l'installation et l'organisation des seigneuries du lac de Paladru. A ces mottes succéderont les premiers châteaux de pierre comme celui de Clermont (XIII^e siècle)
- Prieuré et monastère : les visites de l'église du prieuré Bénédictin de Chirens (XI^e siècle) et de la grange d'îmière de la Silve Bénite, ancienne dépendance d'un monastère cartusien, illustrent le développement des ordres religieux après l'an mil.
- Fermes traditionnelles en pisé : le pisé (terre crue) marque le paysage de la région du lac de Paladru. Une visite permet d'aborder les techniques de construction et de restauration de ce type d'habitat.

Enfin, la Maison du Pays d'art et d'histoire propose, grâce à son exposition permanente, un regard sur la vie quotidienne au néolithique d'une des toutes premières communautés d'agriculteurs, d'éleveurs et artisans du bord du lac Paladru il y a 5000 ans. Outils, armes, jeux et instruments de musique, exceptionnellement conservés par les eaux du lac de Paladru et retrouvés lors des fouilles archéologiques offrent une image de la vie quotidienne d'un groupe d'homme installé voici mille ans dans l'habitat fortifié de Colletière. En complément à la visite du Musée, il est possible de découvrir le chantier de fouilles archéologiques de Colletière. Une occasion de rencontrer les archéologues et de découvrir leur travail sous l'eau et à terre. Il convient enfin de noter que des animations théâtrales, à la manière d'une lecture ou d'une scène animée se greffent sur des visites plus traditionnelles de monuments assurées par des guides conférenciers.

Pour terminer cette partie, il convient de noter une chose soulignée par la plupart des animateurs rencontrés, à savoir l'exigence du dossier de candidature au label VPAH, ce qui laisse peu de place à une quelconque banalisation ou perte de crédibilité du label. A l'heure actuelle, deux projets de pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes sont assez avancés : en Ardèche, dans le secteur d'Alba la romaine, et dans l'Ain autour de Trévoux.

Après cette brève immersion au sein de villes et de pays d'art et d'histoire, terminons notre travail en revenant sur le territoire qui nous concerne.

C- Le territoire d'implantation : vers une structure fédératrice à côté du futur Parc ?

Le Pays d'art et d'histoire de l'Isle Crémieu a vu le jour en 1989, par une convention établie entre la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des sites et les communes de Crémieu, Hières-sur-Amby, La Balme-les-Grottes et Saint-Chef, regroupés au sein d'un SIVU (syndicat à vocation unique). La gestion du Pays d'art et d'histoire a été confiée à la Maison du Patrimoine de Hières-sur-Amby. Au début de l'année 1997 a été constatée la disparition du SIVU, entraînant l'arrêt légal du Pays

d'Art et d'Histoire. Cependant, des actions de valorisation du patrimoine se sont poursuivies, notamment dans le cadre du contrat de développement touristique du secteur.

En novembre 1999, le Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire prononce la dénonciation de la convention « pays d'art et d'histoire de l'Isle Crémieu ». La mention « pays d'art et d'histoire » disparaît donc de tous les supports d'information et de communication. Un certain nombre d'actions ont été réalisées, souvent de grande qualité. En revanche, la commission de coordination ne s'est jamais réunie, et après la dissolution du SIVU, le contact entre les collectivités et l'Etat d'une part, entre les collectivités et l'animateur du patrimoine, s'est complètement relâché. De plus, à partir de 1994, aucun financement n'a été apporté au titre du Pays d'art et d'histoire par les collectivités, qui d'ailleurs ne font jamais mention de ce label. De nombreuses actions sont mises en œuvre, mais elles sont financées principalement sur fonds propres, ou par les collectivités à travers d'autres procédures. L'implication de la Conservation départementale du patrimoine de l'Isère était déjà forte depuis quelques années, avec la nomination d'animateurs du patrimoine. Cependant, l'éthique du Pays d'art et d'histoire a été maintenue par le Comité d'expansion économique, qui a fait du développement touristique un axe majeur de son action. Mais l'action touristique n'est qu'un aspect, certes essentiel, de l'action d'un pays d'art et d'histoire. Il semble qu'une confusion soit intervenue entre le pays d'art et d'histoire et le contrat de développement touristique. De plus, son périmètre est apparu discutable.

Alain Moyne-Bressand, député, conseiller général et maire de Crémieu, a souhaité redonner un souffle immédiat au Pays d'Art et d'Histoire et lui donner une nouvelle définition. Ce nouveau Pays d'art et d'histoire pourrait regrouper les communes des cantons de Crémieu, de Morestel et la ville de Saint-Chef. Le territoire qu'occupent les cantons de Crémieu et de Morestel et la commune de Saint Chef correspondent géographiquement à l'Isle Crémieu (canton de Crémieu et nord du canton de Morestel) et aux Terres-Basses (sur du canton de Morestel et Saint-Chef).

Plusieurs structures d'accueil culturel et patrimonial sont présentes sur le secteur. On peut citer le Musée de Hières-sur-Amby, qui offre une présentation globale du secteur de l'Isle-Crémieu avec la géologie du pays et l'histoire de son peuplement de la préhistoire jusqu'à nos jours, ce qui constitue l'exposition permanente du Pays d'art et d'histoire d'avant 1996. On peut aussi mentionner la Maison du Pays des Couleurs à Morestel : ce lieu d'exposition est la vitrine du canton de Morestel. Un diaporama de présentation du secteur est ouvert au public tandis qu'une autre salle est consacrée à des expositions temporaires sur le patrimoine historique et contemporain (exposition sur les toitures du pays, sur le patrimoine religieux, le petit patrimoine...). Morestel compte aussi la Maison Ravier, au cœur de la vieille ville, une demeure du XVIII^e siècle dans laquelle Auguste Ravier demeura les

dernières années de sa vie, qui abrite aujourd'hui des peintures de l'Ecole de Morestel et de l'Ecole de Lyon (XIX^e siècle) mais aussi des expositions de sculpture et de photographie.

Il ne faut pas oublier la Maison du Patrimoine de Saint-Chef : cette structure d'exposition permanente principalement consacrée à l'interprétation des fresques de Saint-Chef, classées MH, est complétée par une approche de l'histoire économique, sociale et artistique de l'abbaye et du village, structurée sous l'influence de l'abbatiale. L'espace d'exposition Claudel – Stendhal à Brangues est également intéressant. Deux personnages célèbres ont marqué l'histoire de Brangues, Claudel et Stendhal. L'espace d'exposition présente la vie de Paul Claudel et invite à un parcours au cœur du village sur les traces des lieux d'inspiration de Stendhal.

La Maison de la Pierre et du Ciment à Montalieu-Vercieu est consacrée à l'histoire locale de la pierre et du ciment, la géologie du pays, l'exploitation des carrières, l'utilisation de cette pierre qui a fait la renommée de Montalieu-Vercieu en France et à l'étranger. Enfin, un lieu important est constitué par l'Auberge des peintres à Optevoz : de nombreux peintres ont séjourné à Optevoz dans le courant du XIX^e siècle, notamment à l'auberge des peintres qui présente un espace d'exposition consacré aux peintres ayant séjourné au XIX^e siècle (Daubigny, Corot, Courbet...).

De plus, comme nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner précédemment, les édifices protégés au titre des monuments historiques sont nombreux sur le territoire, montrant la richesse et la diversité du patrimoine monumental. Ces édifices sont largement répartis sur l'ensemble du secteur où le patrimoine fortifié domine. A ces monuments protégés s'ajoutent les sites protégés, comme les Grottes de la Balme, Crémieu, Morestel et Saint-Chef, véritables pôles patrimoniaux où une politique de restauration et de revalorisation du patrimoine est menée depuis plusieurs années. Cette richesse patrimoniale, qui se complète largement d'édifices et de sites non protégés, est confortée par une volonté des communes, des associations et de quelques particuliers de faire connaître ce patrimoine à un large public. Le territoire est ainsi composé de nombreux sites ouverts au public, montrant la volonté de présenter une offre qui se veut autant culturelle que touristique.

On peut énumérer rapidement les communes concernées par le projet : sur le canton de Morestel (Arandon, Les Avenières, Le Bouchage, Bouvesse-Quirieu, Brangues, Charette, Courtenay, Creys-Mépieu, Montalieu-Vercieu, Morestel, Passins, Porcieu-Amblagnieu, Saint-Sorlin-de-Morestel, Saint-Victor-de-Morestel, Sermérieu, Vasselin, Veyrins-Thuellin, Vézeronce-Curtin), celui de Crémieu (Annoisin-Chatelans, La Balme-les-Grottes, Chamagnieu, Chozeau, Crémieu, Dizimieu, Frontonas, Hières-sur-Amby, Leyrieu, Moras, Optevoz, Panossas, Parmillieu, Saint-Baudille-de-la-Tour, Saint-

Hilaire-de-Brens, Saint-Romain-de-Jalionas, Siccieu-Saint-Julien-Carisieu, Soleymieu, Tignieu-Jameyzieu, Trept, Vénérieu, Verna, Vertrieu, Veyssillieu, Villemoirieu) et celui de Bourgoin-Jallieu nord avec la commune de Saint-Chef. On ne peut constater le nombre important de communes concernées. On est en droit de se demander si ce nombre n'est pas trop important. Comment parvenir à une position commune, en dépassant les querelles politiques, avec un territoire aussi vaste ? De plus, ce périmètre est très proche de celui du Parc naturel, or il est inutile de créer des doublons, en multipliant les structures intercommunales. Les deux structures sont lourdes à gérer, le retour sur investissement n'est pas immédiat, et il est parfois plus immatériel que financier.

Il est certain qu'une volonté de fédérer les projets patrimoniaux à une échelle intercommunale en mettant en relation et en réseau les différents pôles d'animation patrimoniale est présente sur le secteur. Ainsi, un Pays d'Art et d'Histoire, avec un pôle d'animation regroupé autour d'un animateur du patrimoine, peut permettre de favoriser la valorisation du patrimoine de l'ensemble du territoire autour d'actions concertées. Le territoire devrait alors se doter de structures propres à faire connaître l'ensemble du patrimoine du secteur. Les structures d'expositions actuelles réparties sur le territoire, peuvent fonctionner comme points d'appui, comme structures permanentes d'interprétation du patrimoine, tant pour les habitants que pour les visiteurs de manière à ce qu'ils renvoient sur la découverte des sites et édifices du territoire. Ces points d'appui à une politique de valorisation du patrimoine pourraient être mis en réseaux et un programme culturel d'animation est à mettre en place en direction des publics locaux et touristiques. Il serait toutefois souhaitable d'envisager une structure d'accueil complémentaire à Crémieu et de compléter la structure d'exposition que représente la Maison du Pays des Couleurs. On pourrait donc envisager sérieusement d'implanter un Pays d'Art et d'Histoire aux côtés du futur Parc naturel régional des Boucles du Rhône, mais il faut être conscient du problème posé par la superposition de structures sur un territoire, et ne pas se contenter d'observer les avantages financiers engendrés par l'obtention de label. Relancer un Pays d'Art et d'Histoire n'est peut être donc pas la seule solution à envisager, et il faut prendre en compte le maillage intercommunal du territoire.

La création d'un nouveau Pays d'art et d'histoire suppose encore de résoudre de nombreuses questions : sur quel territoire précis ? avec quels partenaires, quelle structure porteuse ? sur quel projet ? avec quels financements ? De plus, on peut se demander si toutes les leçons de l'échec de la précédente convention ont été tirées. Il faudra éviter de reproduire les mêmes erreurs, ce qui nécessite du dialogue et des moyens humains. Dans les prochaines semaines, j'entends essayer de rencontrer Béatrice Grandchamp, en charge des villes et pays d'art et d'histoire à la DRAC Rhône-Alpes, chose qui n'a pu être possible pour le moment.

Le Projet de Pays d'Art et d'Histoire



Structuration et coordination de l'existant Aide à la réalisation d'actions transversales Formation Communication

- **L'accueil du public touristique**

- tenir compte de l'existant
- créer des produits distincts et complémentaires
- formation de guides (initiale et continue)
- communication

- **La sensibilisation des jeunes**

- réseau de pôles d'animation
- coordination, aide à la réalisation de projets
- formation des intervenants
- communication

- **L'animation culturelle du patrimoine**

- Diffusion du travail scientifique (expos, conférences, édition)
- Découverte du patrimoine local (visites, spectacles)
- Promotion des sites (printemps des musées, JP, spectacles, édition)

- **L'aide aux collectivités**

- Appui au montage de projets patrimoniaux et culturels
 - Appui technique à la réalisation de projets
 - Interface avec les institutions et collectivités partenaires (CGI, DRAC, région...)
-

Conclusion

Si les acteurs s'orientent vers la mise en place d'une structure porteuse et fédératrice de type Parc naturel régional, nombre d'actions pourraient être intégrées dans cette démarche et financées par ce biais. De plus, essayer de remettre sur pied le Pays d'Art et d'Histoire serait une bonne opportunité d'implanter le patrimoine culturel au sein de la future structure, dont les contours sont encore extrêmement flous. En effet, même si nous avons pu observer la qualité des actions culturelles et de valorisation du patrimoine menées dans les Parcs existant, avoir de véritables moyens pour développer une politique culturelle est toujours source de débats.

Il est toutefois logique de se poser la question de la viabilité de relancer ces deux dispositifs en même temps, d'autant plus que le projet de Parc naturel des Boucles du Rhône est encore noyé sous des jeux politiques, ce qui empêche les comités de pilotage d'avancer. En effet, les départements de la Savoie et de l'Ain sont orientés à droite, alors que celui de l'Isère est à gauche, tout comme la Région Rhône-Alpes, pendant que le député-maire de Crémieu, très impliqué dans le projet, est un élu de droite. De plus, on est forcé de reconnaître que le territoire n'est pas forcément très sensibilisé à la question et aux grands enjeux d'un Parc naturel régional : beaucoup de travail reste à faire, et un processus long doit encore s'accomplir. En ce qui concerne le Pays d'Art et d'Histoire, même si une volonté de relance est bien présente sur le territoire, l'échec de la précédente convention est bien présente dans les mémoires d'acteurs en place à l'époque. Chacun est conscient que le potentiel existe sur le territoire, mais qu'il faut repartir sur d'autres bases, pour ne pas retomber dans les travers observés lors de la dissolution du premier Pays d'Art et d'Histoire. C'est une nouvelle fois un processus de longue durée qui présidera au développement de cette idée. Le territoire ne semble pas prêt à mener deux projets de front. La solution, dans l'immédiat, réside dans un gros travail de sensibilisation des acteurs locaux (maires, présidents de communautés de communes...) pour relancer la prise en compte de la dimension patrimoniale dans les projets de territoire. C'est donc vers une phase de clarification des enjeux qu'il faut s'orienter : pourquoi ne pas essayer de mettre sur pied une sorte de guide méthodologique pour l'Isle Crémieu, reprenant les deux dispositifs, en les détaillant. C'est en tout cas ce qui pourrait être réalisé à la suite de ce travail, en lien avec les acteurs de la communauté de communes de l'Isle Crémieu et du Comité d'expansion, pour un travail plus axé sur le Pays d'Art et d'Histoire, où les réflexions à mener restent importantes.

C'est aussi peut être tout simplement aux acteurs locaux de se doter de moyens humains et financiers, en mettant sur pied un personnel chargé de poser les bases d'une future structure, et de ne pas se contenter d'inscrire le problème du Pays d'Art et d'Histoire au milieu d'autres débats, mais en prenant le projet isolément pour pouvoir le développer de manière cohérente.

Bibliographie sommaire

- *Argumentaire, 50 questions-réponses sur les Parcs naturels régionaux*, Fédération des Parcs naturels régionaux, Décembre 2005, 65p.
- Bourgoin-Bareilles Anne, *Le Guide de l'environnement, Les Parcs naturels régionaux*, éditions Frison-Roche, 1997.
- Bravard Jean-Paul, *Le Rhône du Léman à Lyon*, Lyon : La Manufacture (collection l'Homme et la Nature), 1987, 452p
- Cans C., *Parcs naturels régionaux*, Paris : Dalloz action urbanisme, 1998.
- Finger-Stich Andréa, Ghimire Krishna, *Le développement local dans le contexte des Parcs nationaux et naturels régionaux de France*, Paris : L'Harmattan, 1997, 234p
- Habib Ali, « Un label qui séduit de plus en plus les élus locaux », *Le Monde* du 25 janvier 2004
- *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Images du patrimoine - Canton de Crémieu*, Lyon : ADIRA Rhône-Alpes, 1998, 105p
- *La charte de territoire, une démarche pour un projet de développement durable*, sous la direction d'Yves Gorgeu et de Catherine Jenkins, La documentation française, 1998.
- *Le Rhône, Mémoire d'un fleuve*, Editions Le Dauphiné libéré (Les Patrimoines), 2002, 52p
- *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat, Les Parcs naturels régionaux, pépinières de culture*, document réalisé par le Parc du Pilat et la Région Rhône-Alpes en 2001.
- *Les Parcs naturels régionaux : protéger pour développer*, « Parc », revue de la Fédération des Parcs naturels régionaux, février 1991.
- *Les Parcs naturels et le patrimoine ethnologique*, Fédération des parcs naturels régionaux de France, octobre 1982, 93p.
- *Les Politiques culturelles des Parcs naturels régionaux*, Rapport de la Fédération des Parcs naturels régionaux, dossier réalisé avec l'appui du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales et du Ministère de la culture et de la communication, Novembre 2002, 107p.
- *L'action culturelle dans les Parcs et sa relation au cadre de vie*, Compte-rendu du séminaire technique « culture » organisé dans le Parc des Monts d'Ardèche les 12 et 13 mai 2005
- *L'action culturelle dans les Parcs à la loupe*, Parc naturels régional des Monts d'Ardèche, dossier de presse du séminaire Culture organisé par le Parc en Mai 2005
- *Les acteurs de la valorisation du patrimoine en milieu rural, étude de cas : le département de l'Isère*, Mémoire de DESS « Direction de projets culturels » de Delphine Martonfalvi, Université des Sciences Sociales de Grenoble, Institut d'Etudes Politiques, septembre 2000, 119p.
- *Manifeste pour un futur durable*, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, juin 1997, 27p
- Musée Dauphinois, *Conservation du Patrimoine de l'Isère*, sous la direction de Chantal Mazard, *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Grenoble : Glénat, 1998, 335p
- *1970 / 2000, Les 30 ans du Parc naturel régional du Vercors*, PNR du Vercors, 2000, 23p.

Entretiens réalisés

Auprès de professionnels dans les Parcs naturels régionaux :

- **Carole Mabilon**, chargée de mission Culture et Education au territoire, Parc naturel régional du Pilat
- **Sylvia Ala**, chargée de mission Patrimoine Culturel, Parc naturel régional du Massif des Bauges
- **Marie-Françoise Perret**, chargée de mission Culture, Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
- **Emmanuelle Vin**, chargée de mission Patrimoine Culturel, Parc naturel régional de Chartreuse
- **Armelle Bouquet**, chargée de mission Valorisation du patrimoine Culturel, Parc naturel régional du Vercors, et **Philippe Hanus**, animateur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vercors.

Auprès d'animateurs du patrimoine de Villes ou de Pays d'Art et d'Histoire :

- **Christel Orcel**, animatrice du patrimoine, Vienne Villes d'Art et d'Histoire
- **Nathalie Ageron**, animatrice du patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire Paladru-Les Trois Vals
- **Anne-Christine Ferrand**, animatrice du patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire du Forez
- **Cécile Verdoni**, animatrice du patrimoine, Ville d'Art et d'Histoire de Chambéry
- **Cendrine Sanquer**, animatrice du patrimoine, Saint-Etienne Villes d'Art et d'Histoire

Acteurs rencontrés sur le territoire de la Boucle du Rhône :

- **Vincent Cleux**, animateur du CDRA/Comité d'expansion du Haut Rhône Dauphinois
- **Philippe Rouillet**, président du Groupement des Offices de tourisme et syndicats d'initiatives (GOTSI) de l'Isle Crémieu
- **Roland Raymond**, président de l'association CogitParc
- **Raphaël Quesada**, président de l'association de protection de la nature Lo Parvi
- **Luc Savoyat**, animateur du patrimoine, Maison du Patrimoine de Saint-Chef
- **Brigitte Riboreau**, Conservateur du Musée de Bourgoin-Jallieu
- **Sylvie Perrin Toinin**, Musée gallo romain d'Aoste
- **Corinne Bougel**, Musée du Tisserand Dauphinois
- **Isabelle Janaudy**, Maison du Pays des Couleurs de Morestel
- **Malory Bricney**, Maison de la Pierre et du Ciment de Montalieu

Les derniers mois de mon travail seront consacrés à la rencontre d'autres acteurs de ce territoire, notamment les présidents de communautés de communes, les maires de certaines communes... En effet, après une approche globale qui m'a amené à sortir du territoire d'étude pour aller à la rencontre de professionnels de Parcs naturels régionaux et d'animateurs du patrimoine de Villes ou de Pays d'Art et d'Histoire, j'entends me centrer sur le territoire de la Boucle du Rhône, où il me reste des contacts à prendre.

Liste des sigles

- AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
- APTANA : Association de Promotion du Théâtre Amateur et des Nouveaux Auteurs
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
- CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes
- CDT : Contrat de Développement Touristique
- CGD : Contrat Global de Développement
- CGI : Conseil Général de l'Isère
- CNMHS : Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites
- CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature
- CPI : Conservation du Patrimoine de l'Isère
- CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- DNP : Direction de la Nature et des Paysages
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FAUP : Fédération des Amis et Usagers du Parc (Vercors)
- FIC : Fonds d'Intervention Culturelle
- FNPNR : Fédération National des Parcs Naturels Régionaux
- FRAC : Fonds Régionaux d'Art Contemporain
- GOTSI : Groupement des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives
- IERP : Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines
- IGN : Institut Géographique National
- LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PNR : Parc Naturel Régional
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
- SIVU : Syndicat à Vocation Unique
- SMO : Syndicat Mixte Ouvert
- SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain (loi)
- UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- VPAH : Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Table des matières

Plan détaillé	p.3
Introduction : Présentation et Problématique	p.5
• Le Parc naturel régional peut-il être utile à une politique de valorisation du patrimoine ?	
• Le patrimoine n'est-il pas indispensable à la création et à la vie d'un Parc naturel régional ?	
Première partie : Les Parcs naturels régionaux, analyse du dispositif	p.9
I- <u>Petit historique et évolution législative</u>	p.10
A- La mise en place des premiers Parcs	p.10
B- Des changements avec les lois de décentralisation	P.12
C- Vers une plus grande reconnaissance du patrimoine culturel ...	p.15
II- <u>La Charte : caractéristiques et portée juridique</u>	p.16
A- La Charte : cohérence et coordination des actions menées	p.16
B- La gouvernance : un principe fondamental des Parcs naturels ..	p.18
C- Le mode de fonctionnement : les syndicats mixtes des Parcs	P.19
Deuxième partie : Les expériences culturelles des Parcs naturels régionaux	(p.22)
I- <u>La première région de France pour les Parcs naturels régionaux</u>	p.23
A- Les politiques culturelles des Parcs naturels régionaux	p.23
B- Les Parcs nationaux et leurs différences avec les PNR	P.26
C- Carte d'identité des 6 Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes	p.27
II- <u>Quelles actions pour la valorisation du patrimoine culturel ?</u>	p.28
A- La priorité à l'action culturelle : le Parc du Pilat	p.28
B- La valorisation du patrimoine : le Parc du Vercors	p.33
C- Un label dynamisant : exemple du Parc des Monts d'Ardèche	p.36

- D- Le Parc des Boucles de la Seine normande : une dynamique fluviale (p.39)
- E- Le massif des Bauges : les actions envers le petit patrimoine p.42
- F- Le Parc de Chartreuse : la phase d'inventaire du patrimoine p.45

Troisième partie : le projet de Parc naturel régional des Boucles du Rhône p.50

I- Le territoire d'implantation p.50

- A- Un espace au riche patrimoine culturel, animé et mis en valeur.. p.51
- B- Les enjeux liés à ce territoire : un espace menacé..... p.53
- C- Analyse du projet : état d'avancement, acteurs impliqués..... p.55

II- Une structuration plus forte en matière patrimoniale ? p.59

- A- Etat des lieux de l'animation du patrimoine sur le secteur..... p.60
- B- Un PNR : mutualisation des moyens et professionnalisation p.63

III- La superposition entre Parcs et Pays, une éventualité envisageable ? p.64

- A- Détails du dispositif : un label porteur p.65
- B- Au fil des expériences : exemples d'actions développées p.69
- C- Le nouveau territoire d'implantation : vers une autre structure fédératrice à côté du PNR ? p.74

Conclusion : Synthèse et Perspectives p.79

Bibliographie p.80

Liste des entretiens réalisés p.81

Liste des sigles p.82

Table des matières p.83

Sommaire des Annexes p.85

Annexes p.86

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Questionnaire soumis à plusieurs chargés de mission dans le domaine culturel dans les Parcs naturels régionaux (Pilat, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche, Chartreuse, Vercors, Livradois-Forez)	p.86
Annexe 2 : Quelques compléments sur les Parcs naturels régionaux	p.88
Annexe 3 : « Un label qui séduit de plus en plus les élus locaux », article paru dans <i>Le Monde</i> du 25 janvier 2004	p.90
Annexe 4 : « L'action culturelle dans les Parcs à la loupe », communiqué de presse du séminaire Culture organisé par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche en mai 2005	p.91
Annexe 5 : Interview de Gérard Molinas, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux, donné à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en mars 2005.....	p.92
Annexe 6 : Carte des 44 Parcs naturels régionaux de France	p.94
Annexe 7 : Carte des Parcs naturels régionaux et du Parc national de l'Isère.....	p.95
Annexe 8 : Le territoire Nord Isère et le périmètre éligible au futur Parc naturel régional des Boucles du Rhône	p.96
Annexe 9 : Un territoire au riche patrimoine culturel, carte du Patrimoine de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs réalisée en 1999 par Isabelle Borreau, animatrice du patrimoine CPI	p.97
Annexe 10 : Données générales sur les 44 Parcs naturels régionaux de France	p.99
Annexe 11 : Système participatif dans le fonctionnement du Parc	p.102
Annexe 12 : Le développement culturel dans les Parcs naturels régionaux / Texte d'orientation adopté par l'Assemblée générale du 3 mars 1999	p.103
Annexe 13 : Procédure de révision de la charte	p.107
Annexe 14 : Fonctionnement de la Fédération des Parcs naturels régionaux	p.108
Annexe 15 : Carte des Villes et Pays d'Art et d'Histoire de France	p.109